





2^{èmes} Assises 2nd Conference

SUR LES ENTREPRISES ON CULTURAL ENTERPRISES CULTURELLES ET LES INDUSTRIES AND CREATIVE INDUSTRIES CREATIVES AU CAMEROUN IN CAMEROON

Yaoundé, 27 - 29 avril 2016 Yaounde, 27 - 29 April 2016

Rapport Linéaire



Linear Report



Fondation Paul ANGO ELA de géopolitique en Afrique Centrale

B.P. 164 Yaoundé - Cameroun Tél: (237) 222 226 056 - coordo.fpae@yahoo.fr www.fpae-cameroun.org



8 AVANT PROPOS

10 INTRODUCTION

Contexte

Objectif général

Objectifs spécifiques

Résultat attendu

Participants

Publication

12 PROGRAMME

16 CEREMONIE D'OUVERTURE

Exposé introductif

Pr Jean-Emmanuel PONDI

Mot du Représentant

de Mme l'Ambassadrice de France

Mot du Ministre des Arts et de la Culture

Pr Narcisse Mouelle Kombi

28 ATELIER 1

Métiers, formation et professionnalisation

Question générale

Objectifs

Questions à débattre

Mercredi 27 avril 2016

Participants

34 Session 1

Quelles institutions pour la formation?

Quels cursus? Quels contenus?

36 Session 2

La formation des techniciens

situation actuelle et besoins

Jeudi 28 avril 2016

Participants

42 Session 3

La formation aux métiers du

management des PME culturelles

46 Session 4

Renforcer les capacités des opérateurs culturels

Préconisations

54 ATELIER 2

Lieux de création, lieux de production, lieux de diffusion





Content

9	FOREWORD
---	----------

11 INTRODUCTION

Context

Overall Goal

Specific Goals

Expected Results

Participants

Publication and online contributions

13 PROGRAMME

OPENING CEREMONY

Introductory Paper by

Professor Jean-Emmanuel PONDI

Address of the Ambassador of France to Cameroon

Address of the Minister of Arts and Culture,

Professor Narcisse Mouelle Kombi

29 BREAKOUT SESSION 1

Trades, training and professionnalization

General question

Goals

Questions for discussion

Wednesday, 27 April 2016

Participants

35 Session 1

Which training institutions? Which courses? Which contents?

37 Session 2

Training of technicians, current situation and needs

Thursday, 28 April 2016

Participants

43 Session 3

Training on cultural SMEs management trades

46 Session 4

Capacity development of cultural operators

Recommendations

55 BREAKOUT SESSION 2

Place of creation, place of production, place of dissemination



E-mail: coordo.fpae@yahoo.fr www.fpae-cameroun.org



Question générale

Objectifs

Mercredi 27 avril 2016

Participants

60 Session 1

Cartographie des lieux pour l'art et la culture

62 Session 2

Des infrastructures culturelles en quantité et de qualité Jeudi 28 avril 2016 **Participants**

66 Session 3

Comment faire vivre une entreprise culturelle?

70 Session 4

Consommation et nouveaux usages Préconisations

74 **ATELIER 3**

Marchés & ressources Question générale

Objectifs

Questions à débattre

Jeudi 28 avril 2016

Participants

80 Session 1

Les filières de l'art et de la culture

86 Session 2

Les marchés des industries culturelles tendances et perspectives vendredi 29 avril 2016 **Participants**

92 Session 3

Opportunités et priorités

94 Session 4

Quelles mesures incitatives? Quels financements? Préconisations

100 ATELIER 4

Le cadre juridique Question générale Objectifs Questions à débattre Jeudi 28 avril 2016





General Question

Goals

Questions for discussions

Wednesday, 27 April 2016

Participants

61 Session 1

Map of places of art and culture

63 Session 2

Quality and quantity cultural infrastructure

Thursday, 28 April 2016

Participants

67 Session 3

How to enable a cultural enterprise live?

71 Session 4

Consumption and new forms of use

Recommendations

75 BREAKOUT SESSION 3

Markets & resources

General question

Goals

Questions for discussion

Thursday, 28 April 2016

Participants

81 Session 1

Art and culture sectors

87 Session 2

Cultural industry markets: trends and prospects

Friday, 29 April 2016

Participants

93 Session 3

Opportunies and priorities

95 Session 4

Which incentives? Which financing?

Recommendations

101 BREAKOUT SESSION 4

Legal Framework

General question

Goals

Questions for discussion





Participants

106 Session 1

L'état des lieux des droits

108 Session 2

> Les insuffisances du cadre juridique vendredi 29 avril 2016

Participants

114 Session 3

Pour un statut des artistes et des professionnels de la culture ?

118 Session 4

> Des instruments juridiques au service d'une politique culturelle Préconisations

124 **CONTRIBUTIONS ECRITES**

126 **BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE**





Thursday, 28 April 201 **Participants** 107 Session 1 The current legal situation: existing laws in Cameroon and their enforcemen 109 Session 2 Legal framework limitations Friday, 29 April 2016 **Participants** 115 Session 3 Is there need for a status for artists and cultural professionals? 119 **Session 4** Legal tools for a cultural polic Recommendation 125 WRITTEN CONTRIBUTIONS 127 **INDICATIVE BIBLIOGRAPHY**





Avant-propos

Le présent rapport restitue les discussions au cours des trois journées de sessions, du 27 au 29 mai 2016, à l'Hôtel Mont Fébé, à Yaoundé. De l'avis de tous, les échanges ont été riches et denses, sans que certaines conversations ne soient confisquées par une parole docte. Et cela, notamment, en raison du dispositif adopté: chaque demi-journée était occupée par 2 ateliers qui se dérouleraient simultanément en 2 sessions de 1 heure 30 coupées par une pause-café de 30 mn. Les discutants disposeraient de 5 à 10 minutes pour faire un exposé de cadrage et chacun des autres participants pouvaient, à la suite, sous la conduite du modérateur, proposer des éléments complémentaires pour un échange de points de vue, avec le souci de dégager des pistes de solutions et des propositions.

Le dialogue a ainsi été renoué entre les acteurs de la culture et les institutionnels avec des contributions foisonnantes qui moins que de ressasser des regrets manifestaient la volonté d'aller de l'avant.

La Fondation Paul Ango Ela – FPAE avait la responsabilité de procéder au cadrage du contenu scientifique des Assises, de faciliter l'élaboration du programme des travaux, de prendre en charge la logistique, de suivre la conduite journalière des activités, de faire des synthèses des rapports des différents ateliers et de rédiger les recommandations finales.

Ces 2èmes Assises sur les entreprises et industries créatives au Cameroun organisées par le Ministère des Arts et de la Culture, dans le cadre du programme C2D-Culture permettront de formuler des propositions pour le développement du secteur des arts et de la culture au Cameroun notamment les conditions à réunir pour valoriser les organisations existantes et soutenir la création d'activité professionnelle pérenne dans le domaine de la création capable de prendre sa place sur la scène internationale.





Foreword

This report summarizes discussions during the 3-day session held from 27 to 29 May 2016 at Mont Febe Hotel, Yaounde. Participants were agreed that the discussions were enriching without any so-called high-learned persons monopolizing conversation. This was the result of the system adopted for the meeting: each half-day had 2 workshops organized simultaneously in 2 breakout sessions of 1hr 30mn punctuated by a 30mn coffee break. Discussants had 5-10 minutes to present their papers at the end of which the other participants, under the guidance of the moderator, could add vital comments for discussions aimed at making recommendations and providing solutions.

Dialogue was thus revived between stakeholders of culture and institutions, with abundant contributions that aimed at moving forward instead of expressing regrets.

The Fondation Paul Ango Ela – FPAE was in charge of charting the scientific content of the meeting, facilitating the preparation of the timetable for deliberations, cater for logistics, monitor daily conduct of activities, draw up summary reports of the different workshops, and draft the final recommendations.

The 2^{nd} Conference on Creative Enterprises and Industries in Cameroon organized by the Ministry of Arts and Culture as part of the C2D-Culture programme will help design proposals for the development of arts and culture in Cameroon, in particular, the conditions to be fulfilled to give value to existing organizations and support the establishment of a sustainable vocational activity in the area of creativity that will play its role properly on the international scene.





Introduction

Contexte

Ces Assises surviennent huit ans après la première rencontre [17 au 20 mars 2008] de Yaoundé. Elles vont donc contribuer à évaluer le chemin parcouru entre ces deux sessions.

La complexité du secteur et la diversité des acteurs exigent une étroite collaboration entre les organisations professionnelles, le secteur privé et le Ministère pour cerner l'ensemble des défis et leur opposer des solutions concertées.

Ainsi, conformément aux missions du Ministère des Arts et de la Culture et dans le cadre de la coopération avec la France, ces Assises doivent permettre de mettre en exergue l'apport et la contribution du secteur au PIB du pays.

Objectif général

Préparer l'élaboration et la mise en place d'une politique incitative en faveur des entreprises culturelles et des industries créatives au Cameroun, en rapport avec les pratiques et usages.

Objectifs spécifiques

- faire un diagnostic participatif des besoins en renforcement de capacités pour le développement de l'industrie et des entreprises culturelles au Cameroun;
- faire un état des besoins des IC en matière d'accès aux financements;
- s'inspirer des expériences d'autres pays de l'espace africain, pour capitaliser leurs acquis et favoriser l'éclosion des entreprises culturelles du Cameroun;
- adopter et mettre à disposition les termes de référence du projet d'accès aux financements en faveur des professionnels et entrepreneurs culturels du Cameroun;
- rassembler les contributions des différents intervenants dans un document reprenant les actes des Assises.

Résultat attendu

Les contributions des différents intervenants seront disponibles dans un document reprenant les actes des Assises ainsi qu'un état des lieux de l'industrie et des entreprises culturelles ou créatives du Cameroun afin d'adopter les termes de référence de la feuille de route du Ministère des Arts et de la Culture.

Participants

- 1. artistes:
- 2. entrepreneurs culturels;
- 3. représentants des organisations professionnelles ;
- 4. organismes de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins ;
- 5. cadres du Ministère des Arts et de la Culture, en charge des entreprises culturelles et des industries créatives;
- 6. représentants des partenaires.

Publication et mise en ligne des contributions

Les Actes des Assises et des travaux en ateliers comprenant les différentes contributions présentées à ces occasions seront édités en version numérique et seront également mis en ligne.





Introduction

Context

This Conference is organized 8 years after the first conference held in Yaounde from 17 to 20 March 2008. It will, therefore, assess progress made so far.

The complexity of the sector and the diversity of the stakeholders require close collaboration between professional organizations, the private sector, and the Ministry to properly address the inherent challenges and provide unanimous solutions thereto.

Thus, as per the missions of the Ministry of Arts and Culture and as part of cooperation with France, this Conference will highlight the support and contribution of the sector to the Gross Domestic Product of the country.

Overall Goal

The overall goal of the Conference is to prepare the designing and implementation of a policy that will attract cultural enterprises and creative industries in Cameroon as per practice and customs.

Specific Goals

The specific goals of the Conference include the following:

- conduct a community-driven diagnosis of needs in capacity enhancement for the development of cultural industries and enterprises in Cameroon;
- make an inventory of the needs of cultural industries on access to financing;
- draw inspiration from the experiences of other African countries in order to exploit their achievements and help boost cultural enterprises in Cameroon;
- adopt and disseminate the terms of reference of the project on access to financing by cultural professionals and entrepreneurs of Cameroon; and
- produce a document on the proceedings of the Conference.

Expected Results

Contributions by presenters and progress made so far by cultural or creative industries and enterprises in Cameroon will be contained in a document on the proceedings of the Conference so as to adopt the terms of reference of the road map of the Ministry of Arts and Culture.

Participants

- artists;
- cultural entrepreneurs;
- representatives from professional organizations;
- collective copyright and neighbouring rights management organizations;
- officials from the Ministry of Arts and Culture in charge of cultural enterprises and creative industries; and
- representatives of partners.

Publication and online contributions

Proceedings of the Conference and deliberations of breakout sessions containing the different contributions shall be transformed into type print and published online.





Programme

Mercredi 27 avril 2016

Accueil et enregistrement des participants
Accueil des personnalités et des invités
Cérémonie d'ouverture
Exposé introductif
Mot de Madame L'Ambassadrice de France
Mot de Monsieur le Ministre des Arts et de la Culture
Photo de groupes et pause-café
Début des travaux [présentation de la méthodologie]
Pause déjeuner
Atelier 1 : métiers, formation et professionnalisation
Session 1: Quelles institutions pour la formation? Quels cursus? Quels contenus?
Pause-café
Atelier 1 : métiers, formation et professionnalisation
Session 2 : La formation des techniciens : situation actuelle et besoins
Atelier 2 : lieux de création, lieux de production, lieux de diffusion
Session 1 : Cartographie des lieux pour l'art et la culture
Pause-café
Atelier 2 : lieux de création, lieux de production, lieux de diffusion
Session 2 : Des infrastructures culturelles en quantité et de la qualité
Fin de la journée

Jeudi 28 avril 2016

08:30	Accueil et enregistrement des participants
	Atelier 1 : métiers, formation et professionnalisation
09:00	Session 3 : La formation aux métiers du management des PME culturelles
	Pause-café
7//////////	Atelier 1 : métiers, formation et professionnalisation
//11:00	Session 4 : Renforcer les capacités des opérateurs culturels
777777	
7777777	Atelier 2 : lieux de création, lieux de production, lieux de diffusion
09:00	Session 3 : Comment faire vivre une entreprise culturelle?
7777777	Pause-café
777777	Atelier 2 : lieux de création, lieux de production, lieux de diffusion
//11:00//	Session 4: Consommation et nouveaux usages
7///////	
12:30	Pause déjeuner
	

Jeudi 28 avril 2016 – après-midi

///////////////////////////////////////	Atelier 3: l'économie
14:00	Session 1 : Les filières de l'art et de la culture
(7777777777	Pause-café





Programme

Wednesday, 27 April 2016

wednesddy, 27 April 2016	
8 am	Arrival and registration of participants
9 am	Arrival of personalities and guests
10 am	Opening ceremony
	Introductory paper
10 dili	Address of the Ambassador of France to Cameroon
	Address of the Minister of Arts and Culture
11 am	Group photograph and coffee break
11:30am	Start of deliberations [presentation of the methodology]
12:30pm	Lunch break
	Breakout session 1: trades, training, and professionalization
2 pm	Part 1: Which institutions for training? Which syllabus? What contents?
	Coffee break
	Breakout session 1: trades, training, and professionalization
4 pm	Part 2: Training of technicians: current situation and needs
	Breakout session 2: Place of creation, place of production, place of dissemination/broadcast
2 pm	Part 1: Map of areas for art and culture
	Coffee break
	Breakout session 2: Place of creation, place of production, place of disse-
	mination/broadcast
4 pm	Part 2: Quality and quantity of cultural infrastructure
5:30pm	End of Day I

Thursday, 28 April 2016

moraday, 20 April 2010	
8:30am	Arrival and registration of participants
\ <u>\\\\\\\</u>	
<u> </u>	Breakout session 1: trades, training, and professionalization
9 am	Part 3: Training in cultural SMEs management trades
/ <u> </u>	Coffee break
/ <u> </u>	Breakout session 1: trades, training, and professionalization
11 am	Part 4: Capacity development of cultural operators
///////////////////////////////////////	Breakout session 2: Place of creation, place of production, place of disse-
\ <u>\\\\\\</u>	mination/broadcast
9 am	Part 3: How to enable a cultural enterprise live?
	Coffee break
	Breakout session 2: Place of creation, place of production, place of disse-
/ <u>////////////</u>	mination/broadcast
11 am	Part 4 : Consumption and new forms of use
<u> </u>	
12:30pm	Lunch break
/ <u>////////////////////////////////////</u>	
<u>, </u>	Breakout session 3: Economy





Atelier 3: l'économie	
Session 2 : Les marchés des industries culturelles : tendances et perspectives	
Jeudi 28 avril 2016 – après-midi	
Atelier 4: le cadre juridique	
Session 1: L'état des lieux des droits	
Pause-café	
Atelier 4 : le cadre juridique	
Session 2 : Les insuffisances du cadre juridique : la protection des œuvres	
Fin de la journée	
Vendredi 28 avril 2016	
Accueil et enregistrement des participants	
Atelier 3: métiers, formation et professionnalisation	
Session 3 : Opportunités et priorités	
Pause-café	
Atelier 3: métiers, formation et professionnalisation	
Session 4: Quelles mesures incitatives? Quels financements?	
Atoliar Aula andra inridianta	
Atelier 4 : le cadre juridique Session 3 : Pour un statut des artistes et des professionnels de la culture ?	
Pause-café	
Atelier 4: le cadre juridique	
Session 4: Des instruments juridiques au service d'une politique culturelle	
30331011 4 . Des instruments jundiques du service à une politique cutorelle	
Pause déjeuner	
Séance plénière [présentation des rapports des 4 ateliers + discussion]	



17:00

Clôture et Cocktail



2 pm	Part 1: Art and culture disciplines
	Coffee break
	Breakout session 3: Economy
4 pm	Part 2: Cultural industry markets: trends and prospects
2 pm	Breakout session 4: Legal framework
	Part 1: Current situation of Rights
	Coffee break
4 pm	Breakout session 4: Legal framework
	Part 2: Shortcomings of the legal framework: protection of works
5:30pm	End of Day II

Friday, 29 April 2016

	111447, 27 7 (5111 2010
8 am	Arrival and registration of participants
	Breakout session 3: trades, training, and professionalization
9 am	Part 3: Opportunities and priorities
	Coffee break
	Breakout session 3: trades, training, and professionalization
11 am	Part 4: Which incentives? Which financing?
	Breakout session 4: Legal framework
9 am	Part 3: Status of artists and professionals of culture?
	Coffee break
	Breakout session 4: Legal framework
11 am	Part 4: Legal instruments for a cultural policy
12:30pm	Lunch break
2:30pm	Plenary [presentation of reports of the 4 breakout sessions + discussion]
5 pm	Closing and Cocktail





Cérémonie d'ouverture

Exposé introductif du Professeur Jean-Emmanuel PONDI

« BILAN ET ENJEUX D'UNE POLITIQUE CULTURELLE POUR LE CAMEROUN »

Pour circonscrire une définition du concept de politique culturelle, considérant à la fois dans une perspective globale et une contextualisation pour le Cameroun, nous pouvons nous référer à 3 documents :

- La politique culturelles en République Unie du Cameroun par J. C. Bahoken et E. Atangana, Paris, les Presse de l'UNESCO, 1975.
- L'identité culturelle du Cameroun, ouvrage publié par le Ministère de l'Information et de la Culture du Cameroun, octobre 1985, 519 pages
- Actes du colloque sur de la deuxième éditions de la semaine culturelle Camerounaise, tenue à Yaoundé du 13 au 20 mai 1985.

Ces textes développent les formes de la créativité dans les domaines des arts, de la science, des technologies mais aussi de la médecine et de la pharmacopée traditionnelles ou bien encore de l'économie. Eléments auxquels il convient d'ajouter l'idée d'une identité culturelle articulée autour de principes essentiels que sont l'enseignement des cultures africaine et camerounaise aux jeunes camerounais et la transmission à tous les Camerounais les valeurs de diversité positive, de tolérance et d'appréciation des traditions de chacun des groupes ethniques qui composent notre nation.

Esquisser un bilan de l'action du Gouvernement en matière de culture depuis la tenue de Premières Assises sur les industries créatives au Cameroun qui se sont déroulées du 17 au 20 mars 2008 à Yaoundé (IRIC) et à Douala (CCF) est un exercice difficile, d'une part en raison de l'absence d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées au cours de ces Assises et, d'autre part, en raison de la rareté des sources pour documenter une analyse comparative.

Sur ces bases, les enjeux d'une politique culturelle pour le Cameroun du 21ème siècle sont tout autant éducationnels, économiques qu'institutionnels. Si l'in considère qu'aujourd'hui 67,9 % des Camerounais sont alphabétisés (The African Economist, July 2013) et que nous sommes passés d'une population de 5 millions d'habitants en 1960 dont 20% des étaient scolarisés à une population de plus de 20 millions d'habitants en 2016 nous ne pouvons pas négliger ce que représentent désormais les industries culturelles capables de générer d'énormes revenus et de créer de très nombreux emplois, en particulier dans les milieux jeunes, frappés par le chômage. Nollywood (Nigeria) est un exemple saisissant avec plus de 1 million de personnes occupées, un chiffre d'affaires annuel de 360 milliards de FCFA et 50 films produits par semaine. Nous devons nous inspirer de ces modèles et amorcer un changement d'attitude face aux nouvelles opportunités qui se présentent. Et pour cela, quelques pistes sont à envisager, par exemple la création d'aires culturelles et touristiques partagées, la création de musées thématiques (pourquoi pas un musée des équipes sportives nationales du Cameroun ?) et l'animation permanente du projet culturel national grâce à des établissements dans chacune des 10 régions du Cameroun.

En conclusion, nous devons écouter Jean-Marc Ela:

«Dans un système social où le bureau semble réservé aux élites intellectuelles et les champs à une masse d'illettrés, l'enseignement doit d'abord viser à s'ouvrir sur la forêt et la savane; il faut qu'elles apprennent à lire le grand livre de la nature africaine et à initier les populations rurales à la culture à partir des problèmes de développement avec lesquels elles se débattent. Tout homme a droit à la culture qui est ce qui permet à l'homme de se retrouver lui-même. On ne saurait donc maintenir les milieux ruraux dans un état de désert culturel et intellectuel.»





Opening Ceremony

Introductory Paper by Professor Jean-Emmanuel PONDI

"BALANCE-SHEET AND CHALLENGES OF A CULTURAL POLICY FOR CAMEROON"

In order to come out with a definition of the concept of a cultural policy that will include both a global perspective and a Cameroon-related context, the following 3 documents should be consulted:

- La politique culturelle en République Unie du Cameroun by J. C. Bahoken et E. Atangana, Paris, les Presse de l'UNESCO, 1975;
- L'identité culturelle du Cameroun, published by the Ministry of Information and Culture of Cameroon, October 1985, 519 pages; and
- Actes du colloque sur de la deuxième édition de la semaine culturelle Camerounaise, organized in Yaounde from 13 to 20 May 1985.

These works develop forms of creativity in the area of arts, science, technologies, conventional medicine, traditional medicine, and economics. Besides, there is the idea of cultural identity based on the following essential principles: the teaching of African and Cameroon culture to young Cameroonians, and the transmission to all Cameroonians, values of positive diversity, tolerance, and appreciation of the traditions of each of the ethnic groups that make up our nation.

Drawing up a balance-sheet of Government action on culture since the holding of the 1st Conference on creative industries in Cameroon from 17 to 20 March 2008 in Yaounde (IRIC) and Douala (CCF) is a difficult exercise due to the lack of a mechanism to monitor the implementation of recommendations made at the said Conference, and the scarcity of resources to document a comparative analysis.

Thus, the challenges of a cultural policy for Cameroon in the 21st Century are educational, economic and institutional. Given that today, 67.9% of Cameroonians are literate (The African Economist, July 2013) and that our population has increased from 5,000,000 inhabitants in 1960, 20% of whom were literate, to more than 20,000,000 inhabitants in 2016, we cannot neglect henceforth, the relevance of cultural industries that can generate huge income and create many jobs especially for youths on the job market. Nollywood (Nigeria) is a striking example with more than 1,000,000 persons employed, a yearly turnover of CFAF360,000,000,000, and 50 films produced per week. We have to draw inspiration from such examples and change our attitude towards new opportunities. Some of the steps we need to take include establishment of shared cultural and tourist areas, opening of thematic museums (why not a museum for national sports teams of Cameroon?), and permanent coordination of the national cultural project through establishments in each of the 10 Regions of Cameroon.

In conclusion, we should listen to Jean-Marc Ela who says:

"In a social system where the office is reserved for the intellectual elite and the farm for the mass illiterate, education should target first, the forest and the Savana; they should learn to read the big book of African nature and initiate the rural population into culture from the development problems they are trying to address. Every man has the right to culture that enables him to know himself. Therefore, the rural area cannot live in a cultural and intellectual desert."





Mot du Représentant de Mme l'Ambassadrice de France

Monsieur le Ministre des Arts et de la Culture, Mesdames et Messieurs,

Les premières assises camerounaises des entreprises et des industries culturelles se sont tenues à Yaoundé et Douala en 2008 à l'initiative de l'Ambassade de France et en partenariat étroit avec le Ministère camerounais de la culture. Elles ont été une contribution importante au débat engagé par le gouvernement camerounais à propos de la place de la culture dans le développement économique du pays, la croissance et la réduction de la pauvreté.

Parmi les objectifs fixés lors de ces premières assises, il s'agissait de favoriser les échanges entre experts, opérateurs et entrepreneurs culturels des pays francophones, de susciter une mobilisation des institutions publiques camerounaises, des opérateurs culturels privés, des entreprises de création autour des enjeux économiques des industries culturelles, de mettre en évidence les réussites dans les pays francophones, en particulier africains, d'élaborer à la demande du ministère de la culture un mémorandum de propositions favorisant le développement des entreprises et des industries culturelles au Cameroun.

Dans sa synthèse de clôture des premières assises, Alain Sancerni, consultant international, expert auprès de l'UNESCO rappelait la légitimité des industries culturelles comme secteur de développement. Il faisait remarquer que « le retard des pays du sud en matière d'industrie et de développement culturel provenait moins de retards économiques ou technologiques, que de retards dans la prise de conscience par les bailleurs de fonds, du rôle de la culture dans le développement des sociétés ».

C'est dans cet esprit d'élaboration et de mise en place d'une politique incitative en faveur des entreprises culturelles et des Industries créatives au Cameroun qu'une convention a été passée entre le Ministère des Arts et de la Culture et la Fondation Paul AngoEla en vue d'organiser, avec le soutien de l'Ambassade de France au Cameroun, les deuxièmes assises à destination des entreprises culturelles et des industries créatives au Cameroun.

L'organisation de ces 2èmes assises s'inscrit dans le volet culturel du 2ème contrat de Désendettement et de Développement (C2D) mis en œuvre par l'Agence Française de Développement pour le compte de l'Etat français. Le C2D culture aura également permis la réalisation de quatre autres projets (bibliobus, galerie d'art contemporain, catalogue sur l'architecture coloniale à Yaoundé, shoot in Cameroon) dans la période 2011/2016.

Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs,

Ces nouvelles assises permettront de mettre en exergue l'apport et la contribution du secteur des arts et de la culture au Produit Intérieur Brut du pays. La culture est en effet un formidable vecteur de croissance générant des retombées économiques infiniment supérieures aux investissements mobilisés. Le monde de la culture et de la création peut s'affirmer comme un formidable vecteur économique. Ainsi, en France, les industries culturelles et créatives représentent 61 milliards d'euros et s'intercalent entre les télécommunications (66,2 milliards d'euros), la chimie (68,7 milliards d'euros) ou l'automobile (60,4 milliards d'euros). (Sources étude de 2011 du cabinet Ernst & Young « au cœur du rayonnement et de la compétitivité de la France »)

Poursuivant le chemin de la réflexion et soucieuses d'enrichir les 55 propositions du mémorandum initial, les 2èmes assises s'intéresseront aux métiers, à la formation et à la professionnalisation, aux lieux (création, diffusion, production), à l'économie de la culture et au cadre juridique.

Le riche panel d'intervenants des 2èmes assises en s'interrogeant et en échangeant à ces sujets contribuera à la définition des conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une politique culturelle pour les industries créatives et au rayonnement de la culture camerounaise sur la scène internationale.





Address of the Ambassador of France to Cameroon

The Minister of Arts and Culture, Ladies and Gentlemen,

The 1st Conference on cultural enterprises and industries in Cameroon was organized in 2008 in Yaounde and Douala at the initiative of the Embassy of France in Cameroon and in close partnership with the Ministry of Culture. Deliberations therein were relevant to discussions opened by the Government of Cameroon on the place of culture in the economic development of the country, growth and poverty reduction.

Some of the goals of the 1st Conference included the following: encourage discussions between cultural experts, operators, and entrepreneurs from French-speaking countries; mobilize Cameroon public institutions, private cultural operators, creative enterprises on the economic challenges of cultural industries; highlight the successes obtained in French-speaking countries especially in Africa; and draw up, at the request of the Ministry of Culture, a memorandum of proposals to encourage the development of cultural enterprises and industries in Cameroon.

In his report on the 1st Conference, Alain Sancerni, international consultant, expert with UNESCO, recalled the legitimacy of cultural industries as a development sector. He further held that "the lateness of countries of the South in the cultural industry and development stemmed more from lateness in the awareness of donors, and the role of culture in the development of communities than in economic or technological lateness."

It is within the framework of designing and implementing a policy attractive to cultural enterprises and creative industries in Cameroon that an agreement was signed between the Ministry of Arts and Culture and the Fondation Paul Ango Ela to organize, with the support of the Embassy of France to Cameroon, the 2nd Conference on cultural enterprises and creative industries in Cameroon.

The organization of the 2nd Conference falls under the cultural component of the 2nd Debt Relief and Development Contract (C2D) implemented by the Agence Française de Développement on behalf of France. The C2D-Culture will help execute 4 other projects (bibliobus, contemporary art gallery, catalogue on colonial architechture in Yaounde, and shoot in Cameroon) between 2011 and 2016.

Distinguished Minister, Ladies and Gentlemen,

This Conference will highlight the support and contribution of arts and culture to the Gross Domestic Product of the country. Indeed, culture is a relevant vector of growth that generates much higher economic spinoffs than pooled investment. The culture and creation industry may turn out to be a wonderful economic vector. In France, cultural and creative industries represent €61,000,000,000 and falls between the sectors of telecommunications (€66,200,000,000), chemistry (€68,700,000,000), and automobile (€60,400,000,000). (Source: Survey conducted in 2011 by Ernst & Young Firm "Inside the Radiance and Competitiveness of France").

In a bid to further reflect on and enrich the 55 recommendations of the initial memorandum, the 2^{nd} Conference will focus on trades, training, and professionalization, place of creation, production, and dissemination, the economy of culture, and the legal framework.

In the papers and deliberations on these aspects, the panel of diverse speakers will help lay down conditions for the implementation of a cultural policy for creative industries and boost Cameroon culture on the international scene.

The Service for Cultural Cooperation and Action at the Embassy of France is pleased with the





Le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France se réjouit de la tenue des 2èmes assises au moment où la culture est encore plus aujourd'hui l'avenir de tout un monde. Il appelle de ses vœux les plus sincères à la poursuite de la dynamique enclenchée au profit des acteurs culturels camerounais dont la créativité et la richesse sont une évidence, une réalité. Il remercie la fondation Paul Ango Ela et le Ministère des Arts et de la Culture pour la qualité et le sérieux de l'organisation des assises dont les préconisations amplifieront le mouvement existant. Je vous remercie de votre aimable attention./.

Discours prononcé par M. Stéphane Leclerc, Directeur délégué de l'Institut français du Cameroun





holding of this 2^{nd} Conference at a time when culture is today more than ever before, the future of the entire world.

The Service deeply wishes that this drive continue for Cameroon cultural stakeholders whose creativity and richness are obvious. The Service further thanks the Fondation Paul Ango Ela and the Ministry of Arts and Culture for the devotion and quality in the organization of this Conference, the recommendations of which will help push the existing movement forward.

I thank you for your kind attention.

Speech read by Mr. Stéphane Leclerc, Deputy Director of the 'Institut français' in Cameroon.



E-mail: coordo.fpae@yahoo.fr www.fpae-cameroun.org



Discours du Ministre des Arts et de la Culture, le Professeur Narcisse Mouelle Kombi

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement; Excellence Madame l'Ambassadrice de France au Cameroun; Monsieur le Président du Comité Technique Bilatéral (CTB); Madame la Coordinatrice du STADE-C2D; Mesdames et Messieurs les Artistes et opérateurs culturels; Distingués invités; Mesdames, Messieurs,

Il m'est particulièrement agréable de prendre la parole ce jour, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture des 2e Assises sur les industries culturelles, qui se tiennent dans le cadre de la mise en œuvre du Programme C2D-Culture.

Qu'il me soit d'emblée permis de saisir cette opportunité pour exprimer ma gratitude à l'endroit de toutes les parties-prenantes, qui ont contribué à faire avancer ce Programme : l'Ambassade de France au Cameroun, l'Agence Française de Développement, les Services de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France, la Caisse Autonome d'Amortissement, les ministères camerounais en charge des Finances et de l'Economie, le Comité Technique Bilatéral, le STADE-C2D.

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme C2D-Culture, le ministère en charge de la Culture a bénéficié d'une enveloppe de 524 millions de FCFA, issus des fonds de réserve de la convention d'affectation du pilotage C2D. Ce qui a conduit à la mise en place du Programme C2D-Culture, constitué de six projets, dont l'organisation des 2e Assises sur les industries culturelles.

Ces Assises répondent à la vision et à l'orientation stratégique du Gouvernement camerounais, en vue de développer l'économie culturelle, articulée autour de la promotion de la culture et du développement des industries culturelles. L'objectif final étant de mettre en place une véritable stratégie de développement des industries culturelles en vue de la création d'emplois et de richesses dans ce secteur encore sous-exploité. Il s'agit donc de s'assurer que la Culture contribue essentiellement au développement économique, avec un accent particulier sur le développement humain.

Comme vous pouvez le constater, cette rencontre, cadre parfaitement avec les ambitions nourries par le C2D d'assurer le développement intégral des citoyens camerounais par le biais de la culture. Ce qui correspond du reste, aux orientations que le Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA a prescrites au Gouvernement, lors du 3e Congrès du RDPC, à savoir que l'Etat continue de jouer son rôle pour contribuer à l'épanouissement des jeunes, qui constituent les cibles prioritaires des résultats de ces Assises.

Distingués invités;

Mesdames, Messieurs.

Les industries culturelles et créatives sont une réelle opportunité pour le développement du Cameroun et pour la création d'emplois. Il n'y a pas de raisons autres qu'un déficit de structuration, pour justifier les carences de nos industries culturelles. Ce déficit de structuration concerne tous les segments de la chaîne : la formation, le financement, le marché, la distribution, le cadre juridique, etc.

Alors que les industries culturelles pèsent par exemple 1,3 million d'emplois en France, ce qui représente plus du double des emplois liés à la production automobile et 8 fois ceux du secteur de la chimie, alors





Address of the Minister of Arts and Culture, Professor Narcisse Mouelle Kombi

Distinguished members of Government;
Your Excellency, the Ambassador of France to Cameroon;
The Chair of the Bilateral Technical Committee (BTC);
The Coordinator of STADE-C2D;
Distinguished Artists and cultural operators;
Distinguished Guests;
Ladies and Gentlemen.

I am highly honoured to address you this day at the opening ceremony of the 2nd Conference on cultural industries organized as part of the implementation of the C2D-Culture Programme.

I would like to use this opportunity to heartily acknowledge the following stakeholders who pushed forward this Programme: the Ambassador of France to Cameroon, the Agence Française de Développement, the Service for Cultural Cooperation and Action in the Embassy of France to Cameroon, the Sinking Fund, Cameroon Ministry of Finance, the Ministry of Economy, Planning and Regional Development, the Bilateral Technical Committee, and STADE-C2D.

Distinguished Guests,

Ladies and Gentlemen,

As part of the implementation of the C2D-Culture Programme, the Ministry of Arts and Culture was allocated the sum of CFAF524,000,000 from the reserve funds of the C2D allocation agreement, comprising 6 projects, of which the organization of the 2nd Conference on cultural industries.

The said Conference falls in line with the strategic vision and guidelines of Government and geared towards developing the cultural economy that focuses on promotion of culture and development of cultural industries. The ultimate goal is to design a real development strategy for cultural industries with a view to creating jobs and wealth in the sector that is still under-exploited. Furthermore, the goal is to oversee that culture contributes greatly to economic development, with special focus on human development.

Of course, this Conference ties in properly with the ambitions of the C2D that aims to oversee the full development of Cameroon citizens through culture. This further corresponds to the guidelines the Head of State, His Excellency Paul Biya prescribed to Government during the 3rd Ordinary Congress of the CPDM: the State will continue to play its role to contribute to the development of youths who constitute the priority targets of this Conference.

Distinguished Guests;

Ladies and Gentlemen.

Cultural and creative industries are a real opportunity for the development of Cameroon and creation of jobs. Lack of proper structuring accounts for the shortcomings observed in cultural industries... Such poor structuring concerns all segments of the chain: training, financing, market, distribution, the legal framework, etc.

Whereas cultural industries provide 1,300,000 jobs in France, representing twice the number of jobs created by automobile production and 8 times jobs created by the chemical sector; whereas cultural industries produce about USD2,500 billion in the world, with more than 4.2% of GDP in the European Union, about 29,500,000 jobs in the world, representing 1% of the global active population, why do we not have numerical data, and reliable statistics both in Cameroon and in most French-





que les industries culturelles pèsent environ 2500 milliards de dollars américains dans le monde, avec plus de 4,2% du PIB de l'Union Européenne, près de 29,5 millions d'emplois dans le monde, soit 1% de la population active mondiale, il y a lieu de se demander pourquoi nous ne disposons pas de données chiffrées, de statistiques crédibles aussi bien au Cameroun que dans la plupart des pays de l'espace francophone africain ? Pourquoi la part qui revient à nos pays dans ces échanges est si faible ?

Les industries culturelles et créatives sont des atouts considérables car, elles sont sources d'emplois, d'attractivité et génératrices de richesses. La diversité de notre création est notre richesse la plus importante et l'un des premiers instruments du rayonnement du Cameroun à travers le monde.

Avec une forte implantation, en avant-garde des usages et de l'économie numériques, créateurs d'emplois variés, nombreux et vecteurs d'une importante valeur économique, les secteurs culturels constituent une véritable chance pour l'avenir et le rayonnement des pays en développement, comme le nôtre.

C'est pourquoi, l'organisation des présentes Assises sur les industries culturelles, qui se tiennent huit ans après les précédentes, représente une réelle opportunité pour le Cameroun de disposer d'une stratégie cohérente destinée à favoriser l'éclosion d'une industrie culturelle dynamique et prospère. L'ambition de ces Assises est donc sans équivoque : il s'agira d'élaborer une véritable stratégie nationale de développement des industries culturelles, permettant à celles-ci de disposer de ressources nécessaires pour une meilleure fabrication et une meilleure diffusion des produits culturels de qualité, tout en conservant leur valeur symbolique.

Il s'agit en outre pour l'Etat, de disposer d'une stratégie cohérente, en rapport avec la ratification par le Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA, de la Charte de la Renaissance culturelle africaine, dont le but est de faire de la Culture, le socle sur lequel repose le développement des pays africains.

En effet, ces Assises sont d'autant plus importantes qu'elles s'inscrivent dans l'option actuelle que prend notre pays, conformément à la Convention 2005 de l'Unesco sur la protection et la promotion des expressions de la diversité culturelle, de favoriser la promotion et le développement des industries culturelles.

Bien plus, comme le souligne avec justesse le Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Paul BIYA, dans le discours sus-évoqué, le secteur de l'économie culturelle est un secteur porteur pour l'emploi des jeunes. Grâce à notre exceptionnelle diversité, le Cameroun est une « mine d'or touristique » et donc un excellent site d'investissement dans les divers domaines de la culture.

Il fut une époque où le terme même d'industrie culturelle n'était pas acceptable. Or, nous ne comptons plus aujourd'hui dans le monde, le nombre de rapports et d'études qui se sont succédés pour souligner le poids croissant des industries culturelles dans l'économie et l'emploi, leur fonction centrale de médiation et d'accès aux œuvres et aux produits culturels.

Je souhaite que ces Assises puissent être le lieu d'échanges et de réflexion prospective, d'analyses et d'études, de propositions, d'animation aussi, pour les actions transversales à mener en faveur des industries culturelles. C'est pourquoi, j'ai souhaité intégrer toutes les composantes de la vie culturelle nationale, par la présence des professionnels reconnus, des organismes professionnels, etc., qui sont nos interlocuteurs habituels et qui restent légitimes.

Cette approche participative, transversale et globale reste nécessaire, afin que de manière consensuelle, souple et efficace, le Gouvernement dispose d'un éclairage pertinent et stratégique dans le domaine des industries culturelles, qui prenne en compte les spécificités de chaque filière des industries culturelles.

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs,

Votre réflexion peut s'étendre à d'autres questions transversales, telle que le basculement des industries culturelles dans l'environnement numérique, qui a remis au premier plan l'importance de la normalisation, de la standardisation. On le voit bien avec les problèmes liés à l'écoute de la musique, à l'accès au livre ou aux arts visuels à travers de nouveaux canaux de diffusion comme Internet.

A ce titre, le numérique offre aujourd'hui de nombreuses possibilités d'augmenter les revenus des opérateurs, dans un contexte où des pertes sont enregistrées dans les secteurs de la musique, de la





speaking African countries? Why is the contribution of culture in our countries so small?

Cultural and creative industries are a significant asset, for they are a source of employment, attractiveness, and generation of wealth. Our cultural diversity is our most significant wealth and one of the first instruments that projects Cameroon worldwide.

With its strong coverage, at the forefront of uses and the digital economy, that create many and different jobs, and as vectors of significant economic value, cultural sectors consititute an open chance for the future and projection of developing countries like Cameroon.

That is why this Conference on cultural industries organized 8 years after the 1st Conference is a real opportunity for Cameroon to design a consistent strategy to help boost a dynamic and prosperous cultural industry. The goal of this Conference is, therefore, to draw up a genuine national cultural industries development strategy to help them acquire resources necessary for better production and dissemination of quality cultural products while preserving their symbolic value.

Besides, this Conference will avail the State with a consistent strategy in relation to the ratification by the Head of State, His Excellency Paul Biya, of the Charter for African Cultural Renaissance which aims to make culture the foundation for the development of African countries.

In fact, this Conference is all the more important as it falls in line with the current choice made by our country pursuant to the 2005 UNESCO Convention on the protection and promotion of the diversity of cultural expression, to help promote and develop cultural industries.

Furthermore, as rightly stressed by the Head of State, His Excellency Paul Biya in his address referred to above, the cultural economy sector is a promising sector for employment of youths. Thanks to our exceptional diversity, Cameroon is a "tourist gold mine" and as such, an excellent site for investment in the various areas of culture.

There was a time when the term cultural industry was unacceptable. Meanwhile, today, there are so many published reports and surveys highlighting the growing importance of cultural industries in the area of economy and employment, their key role in mediation, and their access to cultural works and products.

I hope this Conference will serve as a place for exchange and prospective thinking, analyses and surveys, recommendations, and coordination for cross-cutting actions to be taken for cultural industries. That is why I decided to include therein all components of national cultural life, with the attendance of seasoned professionals, professional organizations, etc., who are our usual speakers and who remain legitimate.

This participatory, cross-cutting and comprehensive approach remains relevant so that in a consensus, flexible and efficient manner, Government be availed with a relevant and strategic insight into the area of cultural industries, and considers the specificities of each sector of cultural industries.

Distinguished Guests,

Ladies and Gentlemen,

Your thinking can include other cross-cutting issues such as the changeover of cultural industries to the digital environment that has restored the relevance of standardization to the forefront. A striking example is the problem relating to music, access to books or visual arts through numerous broadcasting channels such as the Internet.

In this connection, the digital world, today, offers many opportunities to increase the income of operators in a context where losses are registered in the sectors of music, newspapers, the audiovisual, and books over sales of traditional mediums.

Unfortunately, in many forums on the economy, considerations of cultural challenges are less significant. Meanwhile, there are challenges that may bring together technical industries and cultural industries.

You will further discuss issues on research and territotial policies that are relevant in this sector. The challenge is not only to encourage production, edition, distribution of products of cultural industries, but also to oversee access to culture and knowledge through an ambitious cultural infrastructure.





presse, de l'audiovisuel et du livre sur les ventes des supports traditionnels.

Malheureusement, dans de nombreux forums liés à l'économie, la prise en compte des enjeux culturels n'est pas assez significative. Pourtant, il y a des enjeux qui peuvent rassembler industries techniques et industries culturelles.

Vous aurez aussi à évoquer les questions de la recherche et des politiques territoriales, qui sont en jeu dans ce domaine. Il ne s'agit pas seulement de favoriser la production, l'édition, la distribution des produits des industries culturelles, mais de favoriser l'accès à la culture et à la connaissance, par un réseau ambitieux d'infrastructures culturelles.

Je ne souhaite pas dresser un programme de travail, mais simplement ouvrir et stimuler vos réflexions sur certains des nouveaux enjeux que devront relever les industries culturelles.

Le champ de vos réflexions et propositions futures est donc très vaste : les outils d'intervention, de soutien, les régulations, les synergies gouvernementales, les financements, la création d'entreprises, les mesures incitatives, la diversité culturelle, les exportations, auxquels il faut ajouter la question de l'emploi et de la formation aussi bien des opérateurs que des publics. Je reste convaincu que vous aborderez l'ensemble de ces perspectives en toute liberté, dans un souci prospectif et stratégique.

Pour cela, deux pistes sont à votre disposition: la Convention sur la diversité culturelle adoptée à l'Assemblée générale de l'UNESCO le 20 octobre 2005 et la législation nationale. Il conviendrait d'examiner toutes les possibilités qu'offre cet environnement juridique, mais aussi de prendre en compte toutes les exigences qu'il intègre pour faire des industries culturelles, le fer de lance de l'innovation et du prestige camerounais. Je pense notamment aux instruments permettant d'agir en faveur d'un meilleur développement de ces industries.

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs,

Au-delà des enjeux de cette rencontre, je me réjouis de noter les avancées du Programme C2D-Culture, qui est l'un des tout derniers-nés des programmes bénéficiant de l'appui financier de la République Française, dans le cadre de la remise de la dette bilatérale de notre pays et auquel il reste en réalité peu de choses pour le clôturer. C'est pourquoi, je voudrais solliciter l'appui du STADE-C2D et du CTB, pour que le secteur de la Culture bénéficie d'une dotation beaucoup plus importante lors de la mise en œuvre du C2D de troisième génération. Une dotation à même de favoriser l'impulsion d'une industrie culturelle dynamique et créatrice d'emplois et de revenus, en anticipation des propositions qui découleront de ces Assises.

Avant de conclure mon propos, je voudrais ici, exprimer à nouveau ma gratitude et la reconnaissance du Gouvernement à la partie française, pour sa sollicitude et son accompagnement constants, qui nous ont permis d'avancer dans la mise en œuvre de ce programme.

A titre particulier, je voudrais remercier Son Excellence Madame l'Ambassadrice, pour son engagement personnel à favoriser la matérialisation de ce Programme et lui dire l'entière disponibilité de mon département ministériel à accentuer la coopération culturelle entre la France et le Cameroun.

Ma gratitude va également à l'endroit des ministres des Finances et de l'Economie, du Président et de l'ensemble des membres du CTB et de l'équipe du Stade-C2D, pour la pertinence des observations et le soutien apporté à ma Cellule de Coordination et de Suivi du Programme.

Ma gratitude va enfin à l'endroit des experts venus des pays amis ou de la diaspora, afin de contribuer à l'amélioration du cadre de développement de l'industrie culturelle au Cameroun.

Sur ce, je déclare ouvertes les 2e Assises sur les Industries Culturelles au Cameroun.

Vive la coopération franco-camerounaise;

Vive le Cameroun et son Illustre Chef, le Président Paul BIYA.

Je vous remercie de votre bienveillante attention. /-





I do not intend to draw up a work plan but simply to open and stimulate your thinking on some of the new challenges that cultural industries must address.

The scope of your thinking and future recommendations are extensive and will dwell on intervention and support tools, regulations, Government synergy, incentives, cultural diversity, export, employment and training of both operators and the public. I am convinced that you will freely address all these issues in a bid to come out with a strategic and long-term solution.

In order to help you do this, we propose the following 2 instruments: the Convention on cultural diversity adopted at the UNESCO General Assembly on 20 October 2005, and national laws. You need to examine all the opportunities these legal instruments offer, and also take into account all the requirements contained therein to make cultural industries the spearhead of Cameroon innovation and prestige. I am referring here especially to instruments that will help boost the development of these industries.

Distinguished Guests,

Ladies and Gentlemen,

In addition to the challenges of this Conference, I am pleased to acknowledge the strides made by the C2D-Culture Programme which is one of the recent programmes that benefited from the financial support of the Republic of France as part of the bilateral debt relief of our country and which will soon be over. That is why I wish to seek the support of STADE-C2D and BTC to enable the culture sector to benefit from significant allocation of funds during the implementation of the $3^{\rm rd}$ generation C2D. Such funds will help revamp a dynamic, job-creation, and income-generating cultural industry, in application of the recommendations that will result from this Conference.

Before I conclude my address, I would like, once more, to express my gratitude and the acknowledgement of Government to France for her constant concern and support that have enabled us to move forward in the implementation of the programme.

On a personal note, I wish to thank the Ambassador of France to Cameroon for her personal commitment in pushing forward the implementation of this Programme and I hereby inform her that the Ministry of Arts and Culture is always ready to deepen cultural cooperation between France and Cameroon.

I further acknowledge the Ministry of Finance and the Ministry of Economy, Planning and Regional Development, the Chair and members of the BTC, and the STADE-C2D team for their relevant remarks and support provided the Coordination and Monitoring Unit of the Programme in the Ministry of Arts and Culture.

Furthermore, I thank experts who have come from friendly countries or the Diaspora to help improve the development framework of the cultural industry in Cameroon.

On this note, I declare the 2nd Conference on Cultural Industries in Cameroon open.

Long live France-Cameroon cooperation;

Long live Cameroon and her illustrious Head of State, President Paul BIYA.

I thank you for your kind attention.





Atelier 1

Métiers, formation et professionnalisation

Session 1: Quelles institutions pour la formation? Quels cursus? Quels contenus

Session 2: La formation des techniciens: situation actuelle et besoins

Session 3: La formation aux métiers du management des PME culturelles

Session 4 : Renforcer les capacités des opérateurs culturels





Deliberations

Breakout session 1:

Trades, training and professionnalization

Session 1: Which institutions for training? Which courses? What contents

Session 2: Training of technicians: current situation and needs

Session 3: Training in cultural SMEs management trades

Session 4: Capacity development of cultural operators





Quels cursus pour l'acquisition des savoirs et des savoir-faire ?

Question générale Définir des formations pour l'acquisition de compétences spécifiques nécessaires pour la mise en œuvre de projets professionnels

Mieux organiser et distribuer l'offre de formation au Cameroun entre l'Université, les IBA, les écoles professionnelles privées et les autres modalités existantes.

Objectifs

Comment améliorer l'enseignement de l'art et de la culture de la maternelle au lycée ? Aujourd'hui au Cameroun, quelles sont les filières qui préparent aux métiers des arts et de la culture? Comment sont élaborés les programmes d'enseignement ?

Comment sont ajustés les formations et les débouchés?

Comment prendre en compte dans la formation les apprentissages dans les institutions non-universitaires ?

Comment améliorer la coopération entre les universités et les écoles professionnelles ? Comment améliorer la coopération entre les institutions de formations nationales et les institutions de formations étrangères?

Questions à débattre

Comment définir des filières de formation ?

Faut-il proposer un statut spécifique pour les enseignants et notamment établir des ponts entre la pratique et les enseignements académiques ?

Faut-il créer des diplômes ou des mécanismes d'équivalence pour ceux qui sont actifs depuis des années dans un certain nombre de métiers ?

Mercredi 27 avril 2016

Participants

Alain Cyr Pangop Spécialiste en Ingénierie culturelle

Jean-Pierre Bebe Opérateur culturel Adeline Mbenkum Opérateur culturel

Ngo Grace Ewang Délégué Régional MiNAC du Sud-Ouest

Jean Fabrice Ngbwa Producteur [House Music Baka]

Francois Nkeme Editeur
Ghislaine Mbarga Artiste
Louis Ulric Minkos MiNAC
Etienne Njimbon MiNEFOP

Gérard Nguele Producteur de cinéma [Tropic Films] **Din Henri Manga** Consultant en projets culturels

Ambroise Mbia IIT-UNESCO

Narcisse Wandji Directeur du festival « Mis Me Binga » [cinéma]





What courses for acquisition of knowledge and know-how? General

Design training for acquisition of specific skills necessary for the question

achievement of professional projects.

Properly organize and disseminate training offer in Cameroon between the University, IBA, private professional schools and other existing

requirements.

How do we improve the teaching of arts and culture from nursery to Goals high school? In Cameroon today, which sectors prepare students for

trades in arts and culture? How are teaching programmes designed?

How are training and opportunities adjusted?

How do we include in training, learning in non-university institutions?

How do we enhance cooperation between universities and professional Questions for schools? How do we consolidate cooperation between national

training institutions and foreign training institutions?

How do we define training sectors?

Should teachers have specific rules and regulations governing them, and in particular, bridges built between practice and academic

teaching?

Should certificates or equivalence mechanisms be established for those who have been active for years in a number of trades?

Wednesday, 27 April 2016

Participants

discussion

Akaba Mireille Cultural Operator

Dr Asheri Kilo Senior Technical Adviser - MINAC

Ayina René Director of Festi Bikutsi

Babéni Léontine Director of Association Irondel [graphic arts]

Bebe Jean-Pierre Cultural Operator Belick Koussoh Désirée Cultural Operator

Bendegue Robert 1st Assistant Inspector-MINAC

Beyeme Arsène IIT-UNESCO

Biyo Zachée Henri SME development office

Din Henri Manga Consultant in cultural projects

Essomba Gérard Actor - producer

Etoa Blaise Consultant in cultural projects





Zachée Henri Biyo Bureau de Mise à Niveau des PME

Arsène Beyeme IIT-UNESCO

Gérard Essomba Acteur - réalisateur Reims Guidimbe Opérateur culturel Delphin Néo Nana Opérateur culturel

René Ayina Directeur du Festi Bikutsi

Tume Fondzeyuf MiNAC - University of Bamenda

Gérard Essomba Acteur - réalisateur

Faison Hilarion Wirdzaka MiNAC

Pr Marcelin Vounda Editeur/Critique littéraire

Mme Léontine Babéni Directrice de l'Association Irondel [arts graphiques] Mme Elise Mballa Maire/Directrice du festival Aboki Ngoma [danse]

Francis Noukiatchom Réalisateur de télévision

Mme Evelyne Mpoudi Ngole MiNESEC

Michel Ndoh Consultant en projets culturels

Ornella Ngongang Comédienne Welimoun Azuttsem Comédienne Hervé Fopa Fogang Journaliste Martin Wamba MiNTOUL

Jean Lebogo Opérateur culturel

Dr Asheri Kilo Conseiller Technique N°1 - MiNAC Robert Bendegue Inspecteur numéro 2 - MiNAC

Participants [suite]

Blaise Etoa Consultant en projets culturels

Luc Yatchokeu Directeur du « Kolatier », le marché des musiques de Yaoundé

Saturnin Nkolgwesdjob CERDOTOLA Germain Loumpet Anthropologue

Nyam Ahola Djibring GICAM

Pr Tala Ibrahim Kashim Industries Professor and Researcher cultural studies and Creative

Charles Kamdem Directeur du CLAC - Mimboman

Dr Saliou Ndour Sociologue de la culture/Spécialiste des industries culturelles

Jacobin Yarro Tagoumthe Metteur en scène - comédien

Désirée Belick Koussoh Opérateur culturel Mireille Akaba Opérateur culturel

Edmond Mballa Elanga Point focal C2D Culture

Modérateur: Joseph Owona Ntsama/FPAE





Faison Hilarion Wirdzaka MINAC

Fopa Fogang Hervé Journalist

Guidimbe Reims Cultural Operator

Kamdem Charles Director of CLAC - Mimboman

Lebogo Jean Cultural Operator

Loumpet Germain Anthropologist

Mballa Elanga Edmond Focal Point C2D-Culture

Mballa Meka Elise Mayor/Director of Abok i Ngoma festival [dance]

Mbarga Ghislaine Artist

Mbenkum Adeline Cultural Operator

Mbia Ambroise IIT-UNESCO

Ngbwa Jean Fabrice Producer [House Music Baka]

Minkos Louis Ulric MINAC

Mpoudi Ngole Evelyne MINESEC

Nana Delphin Néo Cultural Operator

Ndoh Michel Consultant in cultural projects

Dr Ndour Saliou Cultural Sociologist/Specialist in cultural industries **Ngo Grace Ewang** Regional Delegate MINAC, South West Region

Ngongang Ornella Comedian

Nguele Gérard Film maker [Tropic Films]

Njimbon Etienne MiNEFOP **Nkeme Francois** Editor

Nkolgwesdjob Saturnin CERDOTOLA Noukiatchom Francis TV Producer Nyam Ahola Djibring GICAM

Participants [cont'd]

Pangop Alain Cyr Specialist in cultural engineering

Pr Tala Ibrahim Kashim Professor and Researcher cultural studies and Creative Industries

Tume Fondzeyuf MINAC - University of Bamenda

Pr Vounda Marcelin Editor/Literary critic

Wamba Martin MINTOUL

Wandji Narcisse Director of Mis Me Binga festival [cinema]

Welimoun Azuttsem Comedian

Yarro Tagoumthe Jacobin Stage Director - comedian

Yatchokeu Luc Director of Kolatier, music market, Yaounde

Moderator: Joseph Owona Ntsama/FPAE





Cadrages

14:00 - Session 1 : Quelles institutions pour la formation? Quels cursus? Quels contenus?

Discutant : Mme Elise MBALLA MEKA, Maire d'Akom II/Aboki Ngoma

Mme Elise Mballa Meka a entamé son propos en précisant que les métiers relevant des arts et de la culture sont divers. Spécialiste de la danse, elle s'est tenue à son domaine de prédilection, pour y souligner l'importance de la formation dans cette discipline, comme dans les autres. Elle a relevé deux formes de danses retrouvées au Cameroun. D'abord la danse patrimoniale apprise dans les villages et inculquée par des initiés aux apprenants, et la danse contemporaine pratiquée par sa compagnie Phoenix, à la faveur du Festival Abok i Ngoma. Biennale durant laquelle des ateliers, des workshops et des stages sont organisés notamment à l'Institut Français du Cameroun, participant ainsi de la formation des danseurs. Elle note cependant la difficile acceptation des professionnels des arts par les membres du corps enseignant des filières des universités et des institutions ouvertes pour cet apprentissage spécifique. C'est le cas dans les instituts de Nkongsamba et de Foumban, où un cursus sur la danse a été ouvert mais n'a jamais été appliqué. Si un problème de ressources humaines se pose, Mme Elise Mballa Meka certifie cependant que, la formation dans le secteur des arts existe bon gré mal gré, qu'elle se fasse sur le tas (festivals, stages, centres privés...) ou dans des structures créées par l'Etat.

Cette première session touche de manière spécifique les différents problèmes rencontrés en termes de formation dans les domaines culturels. Les défis sont identifiés. Il s'agit de déterminer les institutions susceptibles de dispenser lesdites formations, les programmes d'enseignements et les cursus à suivre, le profil des apprenants et des enseignants, les débouchés et le suivi après la formation.

Au-delà de tous ces canevas, les participants ont réfléchi aux méthodes visant à susciter des vocations à la base, à savoir dès la maternelle, le primaire et le secondaire, mais aussi à renforcer la collaboration entre les universités et les institutions professionnelles, mais aussi entre formations nationales et formations étrangères.

La formation des journalistes spécialistes de la culture et des critiques d'art a également été recommandée. Un constat clair a été posé et reconnu de tous : les métiers des arts sont divers, par conséquent les filières le sont aussi, et les universités qui proposent pour l'heure des formations se fixent sur des enseignements en grande majorité théoriques, pour des métiers demandant en réalité une formation tout aussi pratique. Force est également de constater que les professionnels des arts du spectacle sont boudés dans les universités.

Résumé des échanges

« Il serait important de formaliser le partenariat entre les instituts des arts et les différents organisateurs de festivals qui eux, possèdent le matériel adéquat à la formation pratique.»

Mme Elise MBALLA MEKA, Maire d'Akom II, PCA SOCILADRA





Scope

2 pm - Session 1: Which training institutions? Which courses? Which contents?

Discussant: Mrs. Elise MBALLA MEKA, Mayor of Akom II/Aboki Ngoma

Mrs. Elise Mballa Meka opened her presentation by clearly stating that many trades fall under arts and culture. As a dance specialist, she stressed the importance of trainig in the area of dancing as in other areas. She highlighted 2 forms of dance in Cameroon. First, the patrimonial dance practised in villages and taught learners by the initiated. Second, contemporary (modern) dance practised by her company Phoenix, for the Abok i Ngoma Festival, a two-yearly event during which workshops and training sessions are organized notably at the Institut Français du Cameroun, thereby helping train dancers. Nevertheless, she noted that professionals of arts are hardly accepted by lecturers in universities and institutions opened for the training of dancers. This can be observed in the insitutes in Nkongsamba and Foumban where a course on dancing is included in the curriculum but has never been taught. Although there is lack of human resources, training in the arts sector exists willy-nilly, be it on the job (festivals, refresher courses, private centres ...) or in State-opened structures.

This first session specifically addresses the different challenges identified on training in cultural areas. The idea is to determine the institutions that may provide such training, curriculum and courses, the profile of learners and teachers, opportunities and post-traing monitoring.

In addition to this outline, participants brainstormed on methods that may arouse vocations from the base; that is, from the nursery, primary and secondary school, and to consolidate collaboration between universities and professional institutions, and between national training and foreign training.

It was further recommended that journalists be trained as specialists of culture and art critics. The following obvious fact was raised and acknowledged by everyone: there are many trades in arts, so too are there many sectors, and universities that choose to train at the moment are focused mainly on theoretical teachings for trades that equally require practical training. It is obvious that professionals of performaing arts are ignored in universities.

This results in the issue of human resources, for it is diificult to find teachers who are professionals in these higher education institutes. Thus, students are deprived of adequate material and practical experience in their field.

Summary of discussions

"It would be relevant to formalize partnership between arts institutes and the different festival organizers who have adequate material for practical training."

Mrs. Elise MBALLA MEKA, Mayor of Akom II, SOCILADRA Board Chair

"Lectures given at universities are quite theoretical, be they at the Institute of Fine Arts, Foumban or University of Yaounde I. We need refresher courses organized in modules and formally recognized."

Michel NDOH NDOH

Cultural Expert, Curator of exhibition at the National Museum





« Les enseignements donnés dans les universités sont assez théoriques, que ce soit à l'Institut des Beaux-Arts de Foumban ou à l'Université de Yaoundé I. Il nous faut des formations continues, organisées en modules, et que celles-ci soient formellement reconnues.»

Michel NDOH NDOH

Expert culturel, Commissaire des Expositions au Musée national Ce qui vient poser un problème de ressources humaines, car il est très fastidieux de trouver des professionnels enseignant dans ces établissements du supérieur. Du coup, les étudiants sont privés de matériels adéquats et d'expérience pratique dans leur domaine.

Deux types de formation existante ont pourtant été concédés. Premièrement, celle dispensée à la faveur de festivals, d'événements à caractère culturel de grande envergure, comme Abok i Ngoma (danse), Ecrans Noirs (cinéma), Festival de la Caricature et de l'Humour de Yaoundé (Fescarhy), entre autres.

Deuxièmement, des formations créées par l'Etat dans les universités comme l'Université de Yaoundé I et les instituts des Beaux-Arts comme celui de Foumban et de Nkongsamba; mais aussi celle qui se fait au niveau des lycées (IFA de Mbalmayo). Depuis 2007, les arts sont rentrés dans les Enseignements secondaires, dans le cadre des Activités post et périscolaires (APPS). Déterminer les programmes d'enseignements s'est avéré complexe, du fait de la diversité des domaines de l'art.

16:00 - Session 2 : La formation des techniciens situation actuelle et besoins

Pour le Pr. Alain Cyr Pangop, le technicien culturel doit devenir quelqu'un qui doit vendre son art. Il doit vendre son talent. Il doit pouvoir évoluer de manière graduelle vers l'étape d'ingénierie culturelle. Pour cet objectif, il doit pouvoir maîtriser un certain nombre de paramètres, afin de pouvoir se positionner sur la scène internationale. Pour atteindre ces objectifs, il faut une certaine professionnalisation. La formation des formateurs est un soutien essentiel. Il faut également des départements qui forment essentiellement des personnes dans l'art. Il lui faut également prendre conscience qu'il doit améliorer la qualité de son produit pour être plus compétitif.

Discutant : Pr. Alain Cyr PANGOP, Spécialiste en ingénierie culturelle

Discutant: Jacobin YARRO, Metteur en scène - Comédien

Selon Jacobin Yarro, il y a 20 ans, le Cameroun comptait 76 compagnies de théâtre et aujourd'hui, il y en a à peine une quinzaine. Pour lui, le premier technicien du théâtre c'est le comédien. S'il est bien formé, il est capable de devenir une valeur marchande à forte plus-value.

La médiocrité des films est due aux mauvais acteurs. Lui qui depuis deux ans donnent des cours sur : « Formation, enjeu et direction de l'acteur » à l'Institut des Beaux-Arts de Foumban, en 20 heures réparties sur deux jours, sollicite une révision des horaires et une mise en contact direct des apprenants avec les compagnies de théâtre. Il préconise la création d'un conservatoire et même la résurrection du Théâtre National pour améliorer le jeu des acteurs.

Cadrages

« Parents et enseignants n'ont pas encore ouvert l'esprit de ceux qui viennent se former dans les différentes filières des arts.»

Alain Cyr PANGOP

Spécialiste en Ingénierie culturelle

« Il est surprenant de constater que les étudiants en Arts du spectacle ne sont pas au courant des festivals qui se passent dans leur domaine. Il faudrait donc une synergie entre les universités et les enseignements sur le terrain.»

Marcelin VOUNDA ETOA

Enseignant





Meanwhile, 2 types of existing training have been identified. First, training for festivals, large-scale cultural events like Abok I Ngoma (dance), Ecrans Noirs (cinema), Cartoon and Humour Festival of Yaounde (Fescarhy), among others.

Second, training designed by the State in universities like the University of Yaounde I and insititutes of fine arts like the ones in Foumban and Nkongsamba, as well as training conducted in high schools (IFA Mbalmayo). Since 2007, arts have been included in secondary education as part of after-school activities (APPS). It has become very difficult to select teaching courses because of the diversity of arts.

4 pm - Session 2: Training of technicians,

current situation and needs

Discussant: Pr. Alain Cyr PANGOP, Specialist in cultural engineering

According to Pr. Alain Cyr Pangop, the cultural technician should become a person who sells his art and his talent. He should gradually develop into a cultural engineer. However, to achieve this goal, he should be able to understand a number of perametres and display some professionalism so as to feature on the international scene. The training of trainers is an essential support. There is further need for departments that train mainly persons in arts. Such persons should also be aware that they should improve the quality of their product to be competitive.

Discussant: Jacobin YARRO, Stage Director - Comedian

According to Jacobin Yarro, 20 years ago, Cameroon had 76 theatre groups but today, there are just about 15. For him, the first theatre technician is the comedian. Where he is properly trained, he can become a market value at a higher added value.

The mediocrity of films is due to poor actors. This lecturer who has been teaching "Training, challenges and guiding the actor" at the Institute of Fine Arts, Foumban (20 hours of lectures in 2 days) appealed for his lecture hours to be modified, and direct contact between students and theatre groups. He recommended the opening of a conservatory and even the revival of the National Theatre to enhance the game of actors.

Scope

"Parents and teachers have not yet opened the minds of those wo come and train in the different fields of arts."

Alain Cyr PANGOP Specialist in cultural engineering

"It is surprising to observe that students in Performing Arts are not aware of festivals organized in their field of study. There is therefore a need for synergy between universities and field lessons."

Marcelin VOUNDA ETOA Lecturer





Résumé des échanges

« Nombre d'enseignants ont du mal à accepter que des personnes sans doctorat viennent enseigner à l'Université, ce qui induit qu'ils ont du mal à accepter cette autorisation à accorder un titre à des professionnels par le ministère, que l'on appelle l'Habilitation à dispenser les enseignements techniques et professionnels (HDTP). Il n'est pas exclu que dès l'année prochaine, on voit l'entrée des professionnels à l'Université.»

Mme MPOUNDI NGOLLE, Directeur du Développement de l'Enseignement

Supérieur au MINESEC

Discutant: Charles KAMDEM, Directeur du CLAC Yaoundé

D'après Charles Kamdem, le rôle du technicien de la culture n'est pas de gérer sa carrière, de promouvoir des festivals. C'est pourquoi, il faut maîtriser le rôle de chacun des acteurs dans le domaine de la diffusion des arts. Pour lui, il faut professionnaliser les enseignements notamment pour mettre à contribution des spécialistes qui animeraient des séminaires de manière permanente. Ce qui suppose une marge de manœuvres financière pour les CTD, afin qu'elles puissent supporter les coûts de l'organisation desdits séminaires.

La question centrale soulevée par l'ensemble des participants est de définir qui relève de cette catégorie : technicien culturel. Si les uns et les autres s'accordent pour considérer que toute personne qui exerce dans le domaine de la culture [l'acteur, du musicien, du réalisateur, du metteur en scène, du conservateur ...] peut légitimement revendiquer l'appartenance à cette catégorie, la distinction est difficile à opérer pour certaines attributions. L'artiste, le manager ou encore le producteur se confondent souvent et la définition de leurs rôles est visiblement un problème. Il a été arrêté que l'entreprenariat au plan professionnel comprend trois niveaux que sont l'exploitation, la production et la diffusion, essentiels pour un véritable technicien de la culture.

Les problèmes auxquels il est soumis ont clairement été identifiés. Il s'agit de la faible rentabilité du secteur car il est difficile d'évaluer la production artistique ; la précarité des conditions de travail ; l'accès limité aux financements et le manque de connaissance des moyens d'accès aux financements, malgré les coûts élevés de la production ; et le pouvoir d'achat limité du consommateur qui a pris l'habitude de bénéficier gratuitement du produit du technicien. La professionnalisation, par la formation des formateurs, l'amélioration de la qualité du produit de consommation, la création de départements dans les universités qui forment dans le management culturel, se sont imposés comme quelques débuts de solutions.





Summary of discussions

"A number of University Lecturers hardly accept that non- PhD holders teach in the University. That is why they hardly accept the authorization to teach there granted by the Ministry known as "Authorization to teach technical and professional courses" (HDTP). It will not be surprising to see professionals teach in universities from next academic year."

Mrs. MPOUNDI NGOLLE,
Director of Higher Education
Development
at MINESUP

Discussant: Charles KAMDEM, Director of CLAC, Yaounde

According to Charles Kamdem, the role of the cultural technician is not to manage his career or promote festivals. That is why it is important to properly understand the role of each stakeholder in the dissemination of art work. For him, it is necessary to professionalize teaching, especially to involve specialists who permanently coordinate seminars. This presupposes allocation of funds to councils to help them bear the cost of organizing such seminars with ease.

The main issue raised by participants is to determine who falls into this category of cultural technician. Although it is agreed that any person operating in this area of culture (actor, musician, producer, stage director, curator...) may legitimately claim to belong to this category, it is difficult to make any distinction. It is hard to draw a line between an artist, a manager or a producer and the definition of their roles is often a problem. It was agreed that professional entrepreneurship comprises exploitation, production and dissemination, the 3 essential levels for a real cultural technician.

The problems the cultural technician faces were identified and they include low profitability of the sector, for it is difficult to evaluate artistic production; the insecure working conditions; limited access to financing and lack of knowledge of the conditions of access to financing; and the low purchasing power of the consumer who has developed the habit of enjoying the product of the technician free of charge. Some solutions relating thereto include professionalization through training of trainers, improvement of the quality of the product for consumption, and opening of departments in universities to train cultural management.





Jeudi 28 avril 2016

Participants

Serge Maboma Musicien et promoteur culturel

Ngede Joyce Semge MiNAC

Ralain Nganmo Noundjio Opérateur culturel

Anne Françoise Bikoko Suivi indépendant du C2D

Pr Marie-Anne Ndongo Semengue Membre du Comité Scientifique du CERDOTOLA

F. Blanche Ambani Ombouda Délégué Régional MiNAC de l'Ouest

Raphaël Mouchangou Chargé de la programmation culturelle au Goethe-Institut Kamerun

Jean-Jacob Nyobe Cabinet du MiNAC

Armand Abanda Maye Délégué Régional MiNAC du Nord-Ouest

Fidelis Essama Essama Délégué Régional MiNAC du Littoral

Oumarou Mana Madi Directeur du Spectacle et des Industries Culturelles - MiNAC

Hans Mbong Directeur du Centre Culturel Camerounais

Wakeu Fogaina Metteur en scène - comédien

Eric Kwegoue Opérateur culturel

Rémi Atangana Abéga Directeur des Rencontres Audiovisuelles de Douala - RADO

Espera Donouvossi Project manager - Mokolo Project [Lagos]

Landry Mbassi Curateur indépendant/Directeur Artistique [Collectif Kamera]

Malet Ma Njami Mal Njam Directeur de l'espace Africrea à Yaoundé

Victor Imandi Producteur de musique

Abdoulaye Abdoul Oumaté OTHNI

Stéphane Leclerc Directeur de l'Institut Français à Yaoundé

Pascale Obolo Fondatrice du magazine Afrikaada [France]

Dr Mpabe Bidjongo MiNCOMMERCE

Hélène Faussart Artiste [Les Nubians]

Robert Bendegue Inspecteur numéro 2 - MiNAC

Dr Paulette Mvomo Ela Enseignante/Spécialiste du droit d'auteur

Logmo I Léonard De Semnjock Opérateur culturel

Stéphanie Dongmo Cinéma Numérique Ambulant

Etienne Tieudem Délégué Régional MiNAC de l'Adamaoua

Serge Pascal Oumarou Nguiaro Délégué Régional MiNAC du Centre

René Ayina Directeur du Festi Bikutsi

Lionel Manga Activiste culturel

Saidou MiNAC

Parfait Olinga Bingonga Délégué Régional MiNAC du Nord

Dr Jean-Eudes Biem CERDOTOLA

Lawal Teng'si Musicien et promoteur culturel

Michel Ndoh Consultant en projets culturels

Pierre André Edzoa Délégué Régional MiNAC de l'Extrême-Nord

Noel Ambara Délégué Régional MiNAC du Sud

Roland Bidias Délégué Régional MiNAC de l'Est

Modérateur: Joseph Owona Ntsama/FPAE







Participants

Dr Asheri Kilo Senior Technical Adviser - MINAC

Babéni Léontine Director of Association Irondel [graphic arts]

Bebe Jean-Pierre Cultural operator Bikokota Billong André Cultural operator Chi Elizabeth Angu Film producer **Djomo Yannick** Civil society Essomba Gérard Actor - producer

Etoa Blaise Consultant in cultural projects

Eya'a Yves Director of Cameroon Fashion Designers Centre

Faison Hilarion Wirdzaka MINAC

Loumou Désiré Member of the Cameroon Bar Association

Loumpet Germain Anthropologist

Dr Madiba Georges MINAC

Malet Ma Njami Mal Njam Director of espace Africrea, Yaounde

Mballa Meka Elise Mayor/Director of Abok i Ngoma festival [dance]

Mbuyamba Lupwishi Observatory of cultural folklore in Africa

Minkos Louis Ulric MINAC Mintunu François-Gérard MINAC **Nkeme François** Editor

Nana Delphin Néo Cultural operator

Dr Ndour Saliou Cultural Sociologist/Specialist of cultural industries

Ngalle Edimo Christophe Screenwriter of cartoons

Ngo Grace Ewang Regional Delegate MINAC, South West Region

Ngom Esther Adviser on intellectual property

Poupie Henri MINAC

Pr Tala Ibrahim Kashim
Professor and Researcher in cultural studies and Creative Industries

Tume Fondzeyuf MINAC - University of Bamenda

Pr Vounda Marcelin Editor/Literary critic

Waa Nkeng Musi filmmaker – CEO Mic Pictures

Wakeu Fogaing Compagnie Feugham

Wamba Martin MINTOUL

Moderator: Joseph Owona Ntsama/FPAE





Cadrages

09:00 - Session 3 : La formation aux métiers du management des PME culturelles

Discutant : Wakeu FOGAING, Metteur en scène - comédien

Pour Wakeu Fogaing, on n'identifie pas correctement les besoins des entreprises culturelles. Tout le monde parle de la culture comme un spécialiste. Pour une structure culturelle, il faut un administrateur. Il n'y a pas d'école pour former les administrateurs des structures culturelles. Il faut reconnaître la nature du produit culturel pour savoir où intervenir. Il serait intéressant d'établir une différence entre l'artistique et le culturel. Le premier vient nourrir le deuxième selon Wakeu Fogaing. Il est important que les promoteurs s'imprègnent du vocabulaire culturel et de l'histoire de l'art pour mieux gérer les structures.

Discutant : Yves EYA'A, Directeur du Centre des Créateurs de Mode du Cameroun

Il y a énormément de créateurs de mode, mais les structures ne sont pas professionnalisées. Les créateurs de mode ne savent pas trop comment se positionner: sont-ils créateurs? Artistes? Entrepreneurs? Depuis 7 ans, le Forum des métiers de la mode et du design permet à des acteurs du secteur de la mode de démontrer leur savoir-faire. Les créateurs de mode profitent de cette occasion pour présenter un projet de structuration de leurs entreprises. La démarche économique est essentielle car beaucoup de créateurs ne savent pas faire la démarche pour demander un emprunt, encore moins la démarche d'industrialisation: comment je vends? À qui je vends? Le CCMC les encourage à faire des créations qui sont portables et qui permettent à leur entreprise de vivre.

Discutant : Dr Saliou NDOUR, Sociologue de la culture/Spécialiste des industries culturelles

Dr Saliou Ndour a questionné la formation aux métiers du management des PME culturelles. Il a parlé de sa propre expérience en tant que Coordonnateur du Master Option des industries culturelles de l'Université Cheikh Anta-Diop de Dakar, en partenariat avec l'Université d'Alexandrie. Pour le Dr Ndour, il n'y a pas spécifiquement de formation en management. Alors pour leur prototype de Master, ils se sont focalisés sur le format proposé par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), ce qui leur a permis d'élaborer des cours sur le management. L'expérience a duré quatre ans. Cette formation était dispensée ainsi qu'il suit : cours magistraux, travaux dirigés (TD) et stages d'imprégnation en entreprises.





Scope

9 am - Session 3: Training on cultural SMEs management trades

Discussant: Wakeu FOGAING, Stage Director - Comedian

According to Wakeu Fogaing, the needs of cultural enterprises are not properly identified. Everyone talks about culture as if they are specialists on the issue. A cultural structure needs an administrator. But there is no school that trains administrators of cultural structures. One needs to recognize the type of cultural product to know where to come in. It would be interesting to establish a difference between art and culture. According to Wakeu Fogaing, the first sustains the second. It is important that promoters understand the cultural vocabulary and history of art to better manage structures.

Discussant: Yves EYA'A, Director of Cameroon Fashion Designers Centre

There are so many fashion designers but the structures are not professionalized. Fashion designers do not even know their position. Are they designers, artists or Entrepreneurs? Since 7 years ago, the Fashion and Design Trades Forum enables fashion stakeholders to express their know-how. Fashion designers use the forum to present a project to lay down the structure of their enterprises. The economic process is relevant because most designers do not know how to apply for a loan or delve into industrialization (how do I sell and to who do I sell?). The CCMC encourages them to design portable products that will help their enterprises survive.

Discussant: Dr. Saliou NDOUR, Cultural Sociologist/Specialist of cultural industries

Dr. Saliou Ndour questioned the training on cultural SMEs management trades. He discussed his personal experience as Coordinator of the Masters programme with major in cultural industries at the Cheikh Anta Diop University (University of Dakar) in partnership with *Université d'Alexandrie*. For Dr. Ndour, there is no special training in management. Thus, for those at the Master's level, they focused on the model proposed by the West African Economic and Monetary Union (UEMOA), which enabled them to design courses in management. The experience lasted for 4 years. The training comprised the following: main courses, tutorials, and field training in enterprises.





Ils ont en prévision des formations à la carte qui n'ont pas encore débuté. Celles-ci sont destinées aux acteurs culturels qui n'ont pas eu de baccalauréat, et qui sont dans le besoin de formation en entrepreneuriat. Il a clarifié le terme : « PME culturelle ».

Dr Ndour s'est basé sur le document d'Afriland First Bank du 23 mars 2015, intitulé « Le défi du financement des PME », pour ressortir la définition officielle de PME/PMI au Cameroun, découlant de la loi N°2010/001 du 13 avril 2010 portant promotion des Petites et Moyennes Entreprises (PME). Selon ces critères, rentrent dans la catégorie PME, les entreprises ayant un effectif permanent entre 21 et 100 individus et dont le chiffre d'affaires annuel hors taxe est supérieur à 100 millions et n'excède pas un milliard de FCFA.

Selon le Dr Ndour, il est difficile de retrouver les entreprises culturelles dans cette définition. Le management culturel tel qu'il l'entend associe deux volets que sont l'entreprise comme entité et la production du service à caractère artistique. Ce service doit être de qualité, précise-t-il. Car créer une entreprise culturelle comporte des risques que sont le caractère aléatoire de la production artistique, mais aussi l'incertitude (le produit artistique sera-t-il apprécié ou non ?) qui caractérise le milieu culturel. Il faut donc beaucoup de courage et de passion aux entrepreneurs culturels.

Discutant : Léontine BABENI, Directrice de l'Association Irondel [arts graphiques]

Désignée pour édifier les participants sur la gestion d'une entreprise culturelle, Léontine Babeni a reconnu qu'il n'est pas évident de gérer un festival qui se cache derrière une structure. Pour elle, au Cameroun, parler d'entreprise culturelle, c'est utiliser un bien grand mot. Elle explique que, derrière un festival, il y a en général une association. C'est le cas du Festival de la Caricature et de l'Humour de Yaoundé (Fescarhy), qu'elle dirige sur la base de l'association Irondel. Depuis 17 ans, elle essaye de gérer cette association comme une entreprise avec l'apport des jeunes artistes camerounais et étrangers. Autour, elle a créé d'autres projets comme « Babel Art » qui fait dans la prestation des services en ce qui concerne l'art graphique et l'événementiel. Pour elle, gérer une entreprise culturelle demande d'avoir des notions en management, par conséquent ceci exige des notions dans la gestion de la ressource humaine, de la comptabilité, de la production et du marketing. De quoi planifier, projeter et réaliser son projet d'entreprise culturelle.

Résumé des échanges

« Les artistes vont de séminaire en séminaire, sans qu'au final on constate le bénéfice concret de ces formations.»

Marcelin VOUNDA ETOA

Enseignant

Parlant toujours de son expérience, elle a mentionné l'aboutissement de ses travaux avec les jeunes dans le domaine spécifique de la production du dessin. De cette collaboration, est née le « Crayon de D'jino », une autre initiative, qui, pendant plus de 10 ans, a utilisé 25 personnes par an, travaillant neuf mois sur 12 dans l'accompagnement des jeunes en technique du dessin dans cinq régions sur 10 au Cameroun.

Beaucoup d'entre eux ont présenté et réussi le concours d'entrée à l'Institut des Beaux-Arts de Foumban. Et, pour conclure, Léontine Babeni a signalé l'importance du numérique, d'Internet et des réseaux sociaux pour le développement de la culture, en tant qu'entreprise rentable.





Summary of discussions

"Artists attend a lot of seminars without any

concret benefits."

Marcelin VOUNDA ETOA

Lecturer

"Focus should be on the training of cultural journalists and art critics. It is not an aspect to be overlooked if we want a new beginning. We cannot practice culture

by overlooking criticism."

Parfait TABAPSI

Cultural Journalist - MOSAïQUE

They envision taylor-made training which is still to start. Such training is for cultural actors who are not holders of the GCE A/L or *Baccalauréat* and who need training in entrepreneurship. He dupped it "Cultural SME".

Dr. Ndour based his presentation on an Afriland First Bank document of 23 March 2015 entitled "SME Financing Challenges", to come out with an official definition of SME/SMI in Cameroon, resulting from Law No. 2010/1 of 13 April 2010 on promotion of Small- and Medium-sized Enterprises (SME). As per the criteria, enterprises with a permanent staff of between 21 and 100 persons and an annual turnover, excluding taxes, higher than CFAF100,000,000 but not exceeding CFAF1,000,000,000 fall under SMEs.

According to Dr. Ndour, it is difficult to find cultural enterprises in that definition. Cultural management as he understands it comprises the following two levels: the enterprise as an entity and production of artistic services. He stressed that the service should be of quality, for the establishment of a cultural enterprise comprises risks that include the randomness of artistic production and uncertainty (will the artistic production be accepted or not?) that characterize the cultural environment. Therefore, cultural entrepreneurs need a lot of courage and passion.

Discussant: Léontine BABENI, Director of Association Irondel [graphic arts]

Léontine Babeni was designated to present a paper on the management of cultural enterprises. She acknowledged that it is not easy to manage a festival under a structure. For her, in Cameroon, cultural enterprise is a high-sounding expression. She explained that behind a festival, there is generally an association. This is the case with the Cartoon and Humour Festival of Yaounde (Fescarhy) which she heads under Association Irondel. For 17 years now, she has been trying to manage the association like an enterprise with the support of young Cameroon and foreign artists. She has established other projects around it such as "Babel Art" that provides services on graphic arts and events. According to her, managing a cultural enterprise requires having notions in management. This therefore requires notions in the management of human resources, accounting, production, and marketing. It further requires planning, estimating and achieving the cultural enterprise project.

Still on her experience, she mentioned the outcome of her works with youths in the specific are of cartoon production. This collaboration produced the "Crayon de D'jino", another initiative which, for more than 10 years, employed 25 persons annually who worked 9 months on 12 in guiding youths in drawing techniques in 5 of the 10 Regions in Cameroon.





« Il faut insister sur la formation des journalistes culturels et critiques d'art. Ce n'est pas un aspect à négliger si on veut repartir du bon pied. On ne peut pas faire de culture en faisant l'impasse

sur la critique.»

Parfait TABAPSI

Journaliste culturel -MOSAïQUE

Cadrages

Producteur, manager, administrateur, communicateur, diffuseur... Les rôles diffèrent dans les Petites et moyennes entreprises culturelles, même s'ils ne sont pas toujours compris par les acteurs du secteur de l'art. Beaucoup confondent management et prestation. En effet, les participants à cette session se sont accordés sur le fait qu'il est bien trop exagéré de parler d' « entreprises culturelles » au Cameroun. La majeure partie du temps, ce sont des associations qui sont formées par des professionnels, dans le but de promouvoir des festivals et autres événements culturels de grandes envergures.

Pourquoi sont-ils donc aussi réticents à fonder des entreprises culturelles ? Pour de nombreuses raisons, comme par exemple le caractère éphémère et aléatoire de la production artistique, mais aussi l'incertitude qui caractérise le milieu culturel.

Ils sont arrivés à la conclusion selon laquelle, l'entreprise culturelle comporte énormément de risques. La culture vend un produit immatériel, ce qui renforce le risque d'ouvrir une entreprise culturelle.

La rentabilité dans une entreprise culturelle est impossible sans la créativité, le talent. Il faut donc suffisamment de passion pour ouvrir une entreprise culturelle, qui demande de la planification, un projet viable et ensuite une réalisation basée sur des éléments solides (marketing, communication, gestion...). Mais il faut également des personnes capables d'innover, de monter la structure, de créer. Oui, une entreprise culturelle est capable d'exister, et même de pérenniser ses acquis, au prix de nombreux sacrifices, et d'une formation solide en management des artistes et promoteurs culturels.

11:00 - Session 4 : Renforcer les capacités des

opérateurs culturels

Discutant : Zachée H. BIYO, Bureau de Mise à Niveau des entreprises

Le Bureau de mise à niveau s'occupe de mettre sur pied des entreprises de transformation, mais il se penche également sur le volet culturel, qui est l'une des priorités de ce Bureau. Comme l'a certifié l'intervenant, le Bureau travaille de manière progressive sur l'implication des entrepreneurs culturels. Il doit offrir des formations aux acteurs concernés par la mise à niveau, portant sur des questions organisationnelles, financières ou encore de gestion.

Les industries culturelles ne sont pas encore concernées par ce processus, mais l'Agence de promotion des PME pourrait bien intéresser les acteurs du secteur culturel, car elle a récemment signé un partenariat avec une entreprise canadienne pour former les entreprises au management.

Discutant : Malet Ma NJAMI MAL NJAM, Directeur de l'espace AFRICREA à Yaoundé

Les opérateurs culturels n'ont pas tous les mêmes ambitions. Certains gèrent des objectifs patrimoniaux, d'autres s'organisent parce qu'ils aiment la culture, l'art et ne trouvent pas la nécessité de s'établir de manière structurée. Ils s'organisent donc comme ils peuvent, pas toujours en faisant du profit. Les communautés par exemple ont de plus en plus de festivals, pour promouvoir à leur façon la culture.





Scope

Many of the said youths sat for and passed the entrance examination into the Institute of Fine Arts, Foumban. In conclusion, Léontine Babeni highlighted the importance of digital technology, the Internet, and social networks to develop culture as a profitable enterprise.

There are different roles in SMEs such as producer, manager, administrator, communicator, broadcaster ... although stakeholders in the art sector do not often understand the difference. A number of them mix up management and delivery. In fact, participants in this session agreed that it was too early to talk of "cultural enterprises" in Cameroon. Most often, they are associations formed by professionals to promote festivals and other large-scale cultural events.

Why are they therefore reluctant to establish cultural enterprises? The following reasons are responsible: the ephemeral nature and randomness of artistic production, and uncertainty that characterize the cultural environment.

Participants concluded that the cultural enterprise entails so many risks. Culture sells an immaterial product and that is why the risk of opening a cultural enterprise is higher.

It is impossible to make profit in a cultural enterprise without creativity and talent. One therefore needs a lot of passion to open a cultural enterprise which requires planning, a reliable project and an achievement based on solid elements such as marketing, communication, management, etc. One equally needs people who are innovative, who can set up the structure, and create. Of course, a cultural enterprise that can survive and sustain its achievement out of huge efforts, and solid training in management of artists and cultural promoters.

Summary of discussions

"It does not suffice to create,

but it is fundamental to disseminate."

Pr. Paul NKWUI

Lecturer

11am - Session 4: Capacity development of cultural operators

Discussant: Zachée H. BIYO, Office for Enterprise Development

The Office for Enterprise Development is in charge of establishing processing enterprises, and focusing on the cultural aspect which is one of its priorities. As clearly stated by the discussant, the Office works gradually towards invoving cultural entrepreneurs. It should offer the stakeholders concerned, training through refresher courses on organization, finance and management.

Cultural enterprises are not yet involved in this process but the SME Promotion Agency may interest satakeholders in the cultural sector, for it recently signed a partnership agreement with a Canadian enterprise to train enterprises in management.

Discussant: Malet Ma NJAMI MAL NJAM, Director of espace AFRICREA, Yaounde

Cultural operators do not have the same ambition. Some manage heritage goals, while others form groups because they love culture and art and do not see why they should establish in a structured manner. They come together in groups as they can but not necessarily for profit-making. Communities, for example, organize festivals to promote their culture in their own way.





A côté de ces initiatives lancées par des communautés, il y a des associations et des entreprises. Chacune de ces entités a un rôle à jouer, même si le lien est le même : le développement culturel. Pour Malet Ma Njami, la culture peut s'insérer dans les circuits de la société de consommation, mais il faut un certain nombre de signes pour distinguer l'entrepreneur culturel, en priorité : le statut juridique.

Résumé des échanges

" It is not sufficient to create,

but it is fundamental to disseminate.»

Pr Paul NKWUI

Enseignant

Renforcer les capacités des opérateurs culturels passe par une implication plus grande des acteurs du secteur, pour ce qui est de la qualité du produit culturel. En gros, l'entrepreneur culturel doit rendre son produit compétitif afin que son initiative survive en tant qu'entreprise. Il a été constaté que de nombreux promoteurs culturels frappent à la porte du Bureau de mise à niveau des entreprises, mais rebroussent chemin quand ils sont face aux réalités : avoir au minimum un chiffre d'affaires de 50 millions de Francs et deux ans d'existence. Problématique donc, car les entreprises au Cameroun, qu'elles soient culturelles ou non, sont pour la plupart essentiellement familiales, et après deux à trois ans, sont loin d'être compétitives.

Les participants ont noté tout de même qu'ils existent des organismes susceptibles de prêter main forte aux entreprises culturelles, à l'instar de l'Agence de promotion des petites et moyennes entreprises qui a récemment signé une convention avec une université canadienne pour la formation des promoteurs de PME. Il a été observé que les opérateurs culturels ne sont pas tous organisés en entreprises car n'ont pas les mêmes objectifs. Beaucoup le font sans visées pécuniaires, pourtant la culture comme produit est capable de s'insérer dans les circuits de la société de consommation. Les participants de l'atelier ont alors convenu qu'il est possible d'engager de l'argent dans la culture, pour en faire un marché dynamique. Il est également tout à fait possible de reconnaître ses professionnels comme entrepreneurs culturels.

Préconisations

Education artistique et culturelle

Objectif: Assurer le plein développement de l'éducation et de la formation aux arts et à la culture

- Assurer l'éducation artistique et culturelle, de l'enfance à l'âge adulte, à travers des programmes adaptés dans les écoles, les collèges, les lycées et les universités.
- Introduire dans les institutions éducatives des opportunités pour que les élèves soient dès le plus jeune âge en contact avec les différentes formes d'expressions artistiques.
- Introduire dans les enseignements de base des modules pour encourager la créativité, le goût pour les arts et la culture.
- Prolonger les enseignements de base par des cursus de formation spécifiques pour produire des artistes et des artisans, dans toutes les sphères et disciplines de l'art et de la culture.
- Créer des conservatoires et des centres de ressources pour aider et soutenir le développement de nos talents dans toutes disciplines artistiques et créatives.





Cultural operators do not have the same ambition. Some manage heritage goals, while others form groups because they love culture and art and do not see why they should establish in a structured manner. They come together in groups as they can but not necessarily for profit-making. Communities, for example, organize festivals to promote their culture in their own way.

In addition to these initiatives launched by communities, there are also associations and enterprises. Each of them has a role to play although the purpose is the same: cultural development. According to Malet Ma Njami, culture may crop into the channels of consumption companies but there is need for a legal status to distinguish a cultural entrepreneur in priority.

Capacity development of cultural operators requires deep involvement of satkeholders of the sector as per the quality of the cultural product. On the whole, the cultural entrepreneur should make his product competitive for his enterprise to survive. It was observed that many cultural promoters knock at the door of the Office for Enterprise Development but make a u-turn when faced with the following realities: possess a turnover of at least CFAF50,000,000 and 2 years of existence. This becomes a problem because Cameroon enterprises, be they cultural or not, are mostly family businesses, and after 2 – 3 years of existence, can no longer be competitive.

Nevertheless, participants noted that there are organizations that can help boost cultural enterprises such as the SME Promotion Agency which recently signed an agreement with a Canadian University to train SME promoters. It was further observed that all cultural operators are not organized in enterprises because they do not have the same goals.

Many of the operators do not carry out these activities for profitmaking. Meanwhile, culture as a product can be inserted into channels of consumption companies. Thus, participants were agreed that it is possible to invest money in culture to render it a dynamic market. It is equally possible to acknowledge such professionals as cultural entrepreneurs.

Recommendations

Art and cultural Education

Goal: Oversee the full development of education and training in arts and culture

- oversee the artistic and cultural education from childhood to adulthood through school and university programmes;
- bring in opportunities in educational institutions to help pupils from their young age, get in





- Développer des programmes de formations aux différents métiers qui participent du fonctionnement des entreprises artistiques et créatives : gestion, administration, communication et recherche de financement [fund raising].
- Développer des programmes de formation des formateurs et des éducateurs, du niveau scolaire jusqu'au niveau universitaire.
- Développer des programmes de formation continue à l'éducation artistique auprès des entreprises et des Collectivités Territoriales Décentralisées, notamment, afin de former les responsables de ces structures pour les rendre aptes à dialoguer avec les artistes et les travailleurs culturels.
- Mettre en place dans les institutions publiques ou privées des programmes de formations ouverts aux agents publics, ainsi qu'aux décideurs, gestionnaires et administrateurs de structures susceptibles de collaborer avec les entreprises culturelles.
- Poursuivre l'éducation artistique et culturelle par l'éducation publique, les ateliers de travail, les formations, les rencontres publiques, les publications et les médias à l'intention du grand public.
- Confirmer les compétences existantes grâce à des équivalences validées par des certificats ou des diplômes.
- Assurer le développement des compétences, à la fois par les institutions de formation dédiées et par les stages et l'apprentissage.

Education et formation aux industries culturelles et créatives

Objectif: Assurer le développement et l'exécution des programmes d'éducation et de formation pour les métiers des industries culturelles et créatives.

- Introduire dans les enseignements officiels, à l'école, au collège, au lycée et à l'université, des programmes qui en mettent l'accent sur la contribution de l'industrie culturelle et créative dans aux objectifs de développement et de création de richesse du pays.
- Proposer des cursus de formation pour les entrepreneurs, les gestionnaires et les travailleurs créatifs, pour créer et conduire des entreprises créatives et culturelles
- Proposer des cursus de formation à l'amélioration de la productivité et de la qualité des biens et services créatifs et culturels, pour renforcer les capacités des entrepreneurs culturels.
- Instaurer des programmes de formation sur tous les aspects de la chaîne de valeurs des industries culturelles et créatives : la création, la production, la distribution, la présentation, la commercialisation et la formation de l'opinion publique [journaliste culturel/critique d'art].
- Créer des établissements de formation pour promouvoir le professionnalisme dans toutes les activités et métiers liés à la production et à la création : techniciens et des personnes responsables de la conception, de l'exécution et de la gestion des projets culturels.

Exemple: directeur technique du spectacle vivant

https://www.insa-lyon.fr/fr/mastere-directeur-technique-spectacle





contact with the different forms of artistic expression;

- introduce modules in basic education to encourage creativity, passion for arts and culture;
- include in basic education, specific training courses to produce artists and craftsmen in all spheres and disciplines of arts and culture;
- set up conservatories and resource centres to help and support development of our talents in all art and creative disciplines;
- develop training programmes in different trades that help in the running of art and creative enterprises: management, administration, communication and fundraising;
- develop training programmes for trainers and educators from school level to university level;
- develop refresher courses in art education for enterprises and Regional and Local Authorities, especially to train officials of these structures to discuss with artists and cultural workers:
- include training programmes in public and private institutions for public agents, decision-makers, managers and administrators of structures that can collaborate with cultural enterprises;
- continue art and cultural education through public education, workshops, training, public meetings, publications and the media for the public;
- consolidate existing skills through equivalences validated by certificates and diplomas; and
- oversee the development of skills by both devoted training institutions and by internship and training.

Education and training for cultural and creative industries

Goal: Oversee the development and enforcement of education and training programmes for trades in cultural and creative industries.

- include in school and university syllabuses, programmes that focuses on the contribution of cultural and creative industries to the goals of development and creation of wealth of the country;
- recommend training courses for entrepreneurs, managers, and creative workers in order to open and manage cultural and creative enterprises;
- recommend training courses for the improvement of productivity and quality of cultural and creative goods and services so as to develop the capacities of cultural entrepreneurs;
- include training programmes in all aspects of the value chain of cultural and creative industries: establishment, production, distribution, presentation, marketing, and training of public opinion [cultural journalist/art critic]; and
- open training schools to promote professionalism in all activities and trades relating to production and creation: technicians and persons in charge of designing, execution, and management of cultural projects.

Example: Technical Director of a live show

https://www.insa-lyon.fr/fr/mastere-directeur-technique-spectacle





Diplôme de niveau BAC+5, ouvert aux étudiants issus de la formation initiale et aux professionnels dans le cadre de la formation continue. Cette formation est proposée en collaboration avec deux écoles d'enseignement supérieur Lyonnaises : l'ENSATT et l'INSA de Lyon.

Ce mastère a pour objectif de former en un an des «Directeurs Techniques du spectacle vivant ,, capables de répondre techniquement aux exigences artistiques, de gérer des équipes, de superviser la maintenance des matériels et bâtiments et d'assurer en toutes circonstances la sécurité des personnes. C'est une formation originale qui mélange les cultures technique et artistique, en croisant les compétences issue d'une école d'ingénieur (l'INSA) et celle de l'ENSATT qui prépare aux métiers du théâtre.

- Créer des établissements de formation et proposer des cursus pour former aux métiers de la commercialisation de biens et services culturels.
- Proposer des cursus pour fournir compétences et formation aux structures existantes qui assurent l'entretien des équipements des PME culturelles et fournissent des services étendus aux industries culturelles et créatives.
- Proposer des schémas de formation adaptés à l'intention des candidats aux métiers spécifiques de gestionnaires et d'administrateurs de l'art, de créateurs et de gestionnaires des entreprises créatives et autres organisations commerciales culturelles et créatives.

Pour améliorer la capacité des institutions culturelles, des ministères, des services et des entrepreneurs culturels, il conviendrait de :

- Créer un fonds pour la mobilité afin de faciliter la circulation des artistes, des concepteurs et des gestionnaires de travaux, biens et services culturels.
- Dresser un répertoire des opportunités de formation pour les acteurs, entrepreneurs, gestionnaires et administrateurs du secteur du patrimoine et de l'industrie culturelle.





Certificate equivalent to GCE A/L+5 years of higher education studies, open to students with initial training and to professionals under refresher courses. Such training is recommended in collaboration with 2 higher education schools in Lyon, France: ENSATT and INSA, Lyon.

The goal of this Master's programme is to train in 1 year, "Technical Directors of Live Show" who can meet technical art requirements, manage teams, supervize maintenance of material and buildings, and oversee the security of persons in all circumstances. It is an original training which brings together technical and art cultures, by cross-cutting skills acquired from a school of engineering (INSA) and from INSATT that trains for trades in theatre arts.

- open training schools and recommend courses in trades on marketing of cultural goods and services:
- recommend courses to provide skills and training to existing structures that oversee maintenance of equipment of cultural SMEs and provide services to cultural and creative industries; and
- recommend training patterns for candidates for specific trades of managers and administrators of art, creators and managers of creative industries and other cultural and creative commercial organizations.

In order to develop the capacity of cultural institutions, ministries, cultural services and entrepreneurs, it will be necessary to:

- establish a mobility fund to ease movement of artists, designers and managers of cultural works, goods and services; and
- make an inventory of training opportunities for actors, entrepreneurs, managers, and administrators of the heritage sector and the cultural industry.



E-mail: coordo.fpae@yahoo.fr www.fpae-cameroun.org



Atelier 2

Lieux de création, lieux de production, lieux de diffusion

Session 1 : Cartographie des lieux pour l'art et la culture

Session 2 : Des infrastructures culturelles en quantité et de qualité

Session 3: Comment faire vivre une entreprise culturelle?

Session 4: Consommation et nouveaux usages





Breakout session 2:

Place of creation, place of production, place of dissemination

Session 1: Map of places for art and culture

Session 2: Cultural infrastructure in quality and quantity

Session 3: How to build the livelihood of an enterprise

Session 4: Consumption and new uses





Question générale

Comment créer et faire vivre une entreprise culturelle ?

Réunir les conditions pour valoriser les organisations existantes dans le domaine de la culture et soutenir la création de nouveaux espaces pour imaginer, produire et diffuser

Mieux connaître et faire connaître les lieux pour les rendre accessibles et améliorer leur fréquentation

Accompagner une démarche de structuration

Objectifs

Intégrer la révolution numérique en Afrique et la consommation des médias locaux comme vecteurs de diffusion pour la culture camerounaise

Comment faire une cartographie exhaustive des lieux [création, des lieux de production, des lieux de diffusion, ...] ?

Faut-il créer un label qui permettrait de distinguer les espaces dédiés à la culture en fonction de leur niveau d'équipement, par exemple ? Comment développer une politique d'accès pour tous les publics ? Quels sont les avantages – inconvénients – recommandations si on veut passer du statut d'association au statut de PME ?

Que faut-il faire pour rendre les PME culturelles éligibles aux formations du Bureau de Mise à Niveau des PME ?

Quelles sont les formes d'appui à apporter aux entreprises culturelles ? Faut-il mettre en place un Bureau d'Appui aux Entreprises Culturelles ? Si oui, quelle structure et quel statut juridique lui donner ? Comment le faire fonctionner ? Comment le financer ?

Questions à débattre

Comment systématiser la contribution des CTD au fonctionnement des entreprises culturelles ?

Pour la construction des équipements faut-il créer un Etablissement Public pour la Maîtrise des Ouvrages Culturels ? Si oui, comment le faire fonctionner ? Comment le financer ?

Comment optimiser le rôle des médias dans la diffusion de programmes à contenus culturels ?

Mercredi 27 avril 2016

Participants

Serge Maboma Musicien et promoteur culturel

Ngede Joyce Semge MiNAC

Ralain Nganmo Noundjio Opérateur culturel

Anne Françoise Bikoko Suivi indépendant du C2D

Pr Marie-Anne Ndongo

Semenque Membre du Comité Scientifique du CERDOTOLA

F. Blanche Ambani Ombouda Délégué Régional MiNAC de l'Ouest





General Question

How can one establish and oversee the survival of a cultural industry?

Fulfil the conditions that will give value to existing organizations in the area of culture, and support the establishment of new areas for imagination, production and dissemination;

Properly know and make others know the places, make them accessible and increase visits thereto;

Support the structuring process;

Goals

Streamline digital revolution in Africa and local media consumption as dissemination vectors of Cameroon culture.

How can one draw a comprehensive map of places [places of creation, places of production, and places of dissemination ...]?

Should one create a label that will help distinguish areas dedicated to culture as per their level of equipment, for example?

How can an access policy for the entire public be designed?

What are the advantages, disadvantages, and recommendations for a changeover from association to SME?

Which conditions should be fulfilled for cultural SMEs to be eligible for training provided by the Office for SME Development?

What forms of assistance should be given to cultural enterprises?

Should an Assistance Office be set up for Cultural Enterprises? If yes, what structure and legal status shall it have? How will it be run? How will it be financed?

Questions for discussions

How do we systematize the contribution of RLAs to the functioning of cultural enterprises?

As per the construction of equipment, should a Public Establishment be set up to manage Cultural Works? If yes, how will it be run? How will it be financed?

How do we increase the role of the media in broadcasting cultural programmes?

Wednesday, 27 April 2016

Participants

Abanda Maye Regional Delegate MINAC, North West Region

Ambara Noel Regional Delegate MINAC, South Region

Atangana Abéga Rémi Director of Rencontres Audiovisuelles, Douala - RADO

Ayina René Director of Festi Bikutsi

Bendegue Robert 1st Assistant Inspector - MINAC

Bidias Roland Regional Delegate MINAC, East Region





Chargé de la programmation culturelle au Goethe-Institut Raphaël Mouchangou

Kamerun

Jean-Jacob Nyobe Cabinet du MiNAC

Armand Abanda Maye Délégué Régional MiNAC du Nord-Ouest Fidelis Essama Essama Délégué Régional MiNAC du Littoral

Oumarou Mana Madi Directeur du Spectacle et des Industries Culturelles - MiNAC

Hans Mbong Directeur du Centre Culturel Camerounais

Wakeu Fogaing Metteur en scène - comédien

Eric Kwegoue Opérateur culturel

Rémi Atangana Abéga Directeur des Rencontres Audiovisuelles de Douala - RADO

Espera Donouvossi Project manager - Mokolo Project [Lagos]

Landry Mbassi Curateur indépendant/Directeur Artistique [Collectif Kamera]

Malet Ma Njami Mal Njam Directeur de l'espace Africrea à Yaoundé

Victor Imandi Producteur de musique

Abdoulaye Abdoul Oumaté OTHNI

Stéphane Leclerc Directeur de l'Institut Français à Yaoundé Pascale Obolo Fondatrice du magazine Afrikaada [France]

Dr Mpabe Bidjongo MiNCOMMERCE **Hélène Faussart** Artiste [Les Nubians]

Robert Bendegue Inspecteur numéro 2 - MiNAC

Dr Paulette Mvomo Ela Enseignante/Spécialiste du droit d'auteur

Logmo I Léonard De Semnjock Opérateur culturel

Stéphanie Dongmo Cinéma Numérique Ambulant

Etienne Tieudem Délégué Régional MiNAC de l'Adamaoua

Serge Pascal Oumarou Nguiaro Délégué Régional MiNAC du Centre

René Ayina Directeur du Festi Bikutsi

Lionel Manga Activiste culturel

Saidou MiNAC

Parfait Olinga Bingonga Délégué Régional MiNAC du Nord

Dr Jean-Eudes Biem CERDOTOLA

Lawal Teng'si Musicien et promoteur culturel

Participants [suite]

Michel Ndoh Consultant en projets culturels

Pierre André Edzoa Délégué Régional MiNAC de l'Extrême-Nord

Noel Ambara Délégué Régional MiNAC du Sud Roland Bidias Délégué Régional MiNAC de l'Est

Modérateur: Dr Antoine Guillaume Makani/CERDOTOLA





Dr Biem Jean-Eudes CERDOTOLA

Bikoko Anne Françoise C2D Independent Monitor Dongmo Stéphanie Mobile Digital Cinema

Donouvossi Espera Project manager - Mokolo Project [Lagos] Edzoa Pierre André Regional Delegate MINAC, Far North Region Essama Essama Fidelis Regional Delegate MINAC, Littoral Region

Faussart Hélène Artist [Les Nubians] Imandi Victor Music Producer Kwegoue Eric Cultural operator

Lawal Teng'si Musician and cultural promoter **Leclerc Stéphane** Director of Institut Français, Yaounde

Logmo I Léonard De Semnjock Cultural operator

Malet Ma Njami Mal Njam Director of espace Africrea, Yaounde

Manga Lionel Cultural activist

Mana Madi Oumarou Director of Events and Cultural Industries - MINAC

Maboma Serge Musician and cultural promoter

Mbassi Landry Independent Curator/Art Director [Collectif Kamera]

Mbong Hans Director of Cameroon Cultural Centre

Mouchangou Raphaël

Official in charge of cultural planning, Goethe-Institut

Kamerun

Dr Mpabe Bidjongo MINCOMMERCE

Dr. Mvomo Ela Paulette Lecturer/Specialist in copyright

Ndoh Michel Consultant in cultural projects

Pr Ndongo Semengue Marie-Anne Member of Scientific Committee of CERDOTOLA

Nganmo Noundjio Ralain Cultural operator

Ngede Joyce Semge MINAC

Nguiaro Serge Pascal Oumarou Regional Delegate MINAC, Centre Region

Nyobe Jean-Jacob Cabinet of MINAC

Obolo Pascale Founder of Afrikaada Newspaper [France] Olinga Bingonga Parfait Regional Delegate MINAC, North Region

Participants [cont'd]

Ombouda Ambani F. Blanche Regional Delegate MINAC, West Region

Oumaté Abdoulaye Abdoul OTHNI Saidou MINAC

Tieudem Etienne Regional Delegate MINAC, Adamawa Region

Wakeu Fogaing Stage Director - Comedian

Moderator: Dr. Antoine Guillaume Makani/CERDOTOLA





14:00 - Session 1 : Cartographie des lieux pour l'art et la culture

Discutant: Lionel MANGA, Activiste culturel

En élaborant un cadre critique pour un inventaire «raisonnés » des lieux [de création de production et de diffusion] de la culture, Lionel Manga nous propose le contexte d'un sursaut qui aurait pris son élan en 1998, à l'Institut Goethe, avec l'atelier sur l'économie de la culture sous l'empire de la musique [Manu Dibango, Richard Bona & Co] avec 'avènement des arts visuels grâce aux initiatives de Doual'art, de la galerie MAM ou bien encore des espaces et/ou propositions comme Keuko, BCA, le Carré des Artistes ou l'IFA, à Mbalmayo ... du réveil littéraire – à l'évocation d'une lignée qui va de Mongo Beti à Patrice Nganang et Imbolo Dibue – à la transition du 7ème art avec Jean-Pierre Bekolo, lauréat de la Fondation Prince Klaus, jusqu'l'offensive Bolloré et son concept Olympia, Lionel Manga interroge tout à la fois la mutation bleu-blanc-rouge qui, du CCF à l'IFC, a su toujours maintenir un outil d'influence, les initiatives privées au travers des parcours et des motivations des promoteurs [mais quelle espérance de vie en régime d'amateurisme?] et le ... désert de l'offre publique.

Pour les créateurs, il ne reste guère le choix, entre invisibilité et débrouillardise, qu'à espérer qu'un généreux mécène ne croise leur chemin. Mais le désintérêt patent de l'élite extravertie et la lancinante question de la place laissée aux « indocilités » en société pasteurisée [si l'on en juge par le seuil de tolérance à l'irrévérence/l'impertinence dans une formation sociétale cadrée par l'autoritarisme et le conservatisme] rendent urgentes de nouvelles dispositions, lois, normes et typologies transversales.

Discutant : Oumarou MANA MADI, Directeur du Spectacle et des Industries Culturelles – MiNAC

Il faut d'abord définir la méthodologie de travail et ce qu'il faut entendre par lieux de culture. Les stades sont-ils des lieux de production ? Si les festivals sont des lieux d'expression de la culture, comment s'adapter à ces lieux culturels ? Une consultation avec un peu de recul des documents disparates qui existe çà et là permet de relever que des initiatives tant publiques que privées, des initiatives communautaires ou tout simplement émanant des organismes et institutions existent dans la quasi-totalité des domaines de création, de production et de diffusion de l'art et de la culture Toutefois, la répartition spatiale de ces lieux et espaces reste inégale sur l'étendue du territoire national.

Résumé des échanges

Il en ressort que les activités culturelles reposent sur des équipements de qualité. Cependant, existe-t-il un plan de développement des infrastructures ? Les participants déplorent dans l'ensemble l'absence des infrastructures de qualité. Des échanges, il apparaît que les installations et équipements ne répondent pas toujours aux besoins de créer, produire, d'échanger et de diffuser. Au total, la nécessité des infrastructures de qualité interpelle tous les acteurs culturels et l'Etat en particulier. Une véritable politique culturelle doit intégrer la question de la formation des personnels des lieux culturels.

En amont, la formation du personnel doit occuper une place de choix. La survie de ces lieux culturels, de l'avis de plusieurs opérateurs culturels, passe aussi par leur mise en réseau.

Cadrages

« Il faut davantage des lieux culturels pour éclore un rêve. Aujourd'hui, il n'y a plus d'orchestres scolaires, des espaces d'émulation. La diffusion du produit culturel est problématique au Cameroun. De nos jours, nous jouons dans des cabarets et recrutons dans les Eglises.»

Serge MABOMA

Musicien - MACASE





2 pm - Session 1: Map of places of art and culture

Discussant: Lionel MANGA, Cultural Activist

By drawing up a critical framework for a "reasoned" inventory of places of [creation, production, and dissemination] of culture, Lionel Manga recalls a wake-up call that started in 1998 at Goethe Institute with a workshop on the economy of culture under music [Manu Dibango, Richard Bona, & Co] with the advent of visual arts through the initiatives of Doual'art, MAM Galery, or areas and/or proposals like Keuko, BCA, Le Carré des Artistes or IFA at Mbalmayo ... of literary awakening – to talking about a relationship that stretches from Mongo Beti to Patrice Naganana and Imbolo Dibue – to a shift to cinema with Jean-Pierre Bekolo, winner of the Fondation Prince Klaus award including the initiative of Bolloré and his Olympia concept. He then questions both the French changeover which, from the CCF to IFC, always skilfully maintained influence under private initiatives through pathways and incentives by promoters [but what outcome was expected under amateurism?] and the ... lack of public offer.

For promoters, the only way out, between invisibility and make-do, is to hope that a generous sponsor does not cross their path. The obvious lack of interest of the extrovert elite and the nagging issue of the place reserved for "resistance" in a sterile society [if we go by the tolerance threshold of disrespect/insolence in a society governed by authoritarianism and conservatism] require that new provisions, laws, standards, and cross-cutting classification be laid down urgently.

Discussant: Oumarou MANA MADI, Director of Events and Cultural Industries- MINAC

First, we need to define the working methodology and the meaning of places of culture. Are stadia places of production? If festivals are places to express culture, how can we adapt to these cultural places? A levelheaded consultation of inconsistent documents here and there makes it possible to note that both public and private initiatives, community initiatives, and initiatives from organizations and institutions exist in almost all areas of creation, production, and dissemination of art and culture. Nevertheless, there is an unequal area distribution of these places nationwide.

discussions

From the foregoing, cultural activites require quality equipment. However, is there an infrastructure development plan? All participants deplore the lack of quality infrastructure. The discussions revealed that there is no proper equipment that meets the needs of creation, production, exchange and dissemination. On the whole, the need for quality infrastructure affects all actors in general and the State in particular. An effective cultural policy should streamline training of staff of cultural places.

Upstream, staff training should be given priority. In the opinion of a number of cultural operators, the sustainability of cultural places depends also on their networking.

Summary of

Scope

"We need more

cultural places to hatch a dream.

Today, there are

no more school

bands, and spaces for entertainment.

The dissemination

is a problem

in Cameroon.

in churches."

Serge MABOMA

Musician - MACASE

of cultural products

Nowadays, we play in

nightclubs and recruit





Cadrages

16:00 - Session 2 : Des infrastructures culturelles en quantité et de qualité

Discutant: Théophile EYANGO, Inspecteur général - MiNAC

Il existe un plan de développement des infrastructures en cours au Minac. Depuis le 2 octobre 2015, le Minac a comme objectif de rendre visible ses créations. Un embryon de travail a déjà été fait. Mais je dois immédiatement dire qu'il y a le problème du statut juridique des structures qui se créent au quotidien. Il y a des bureaux administratifs, des salles de spectacles qui permettent aux artistes de s'exprimer dans les grandes villes, notamment à Douala et à Yaoundé. Des plans architecturaux sont en train d'être terminés actuellement. Il y a des problèmes de site à résoudre. Je crois qu'il faut compléter le décret de 2012 qui ne statue pas vraiment sur les lieux de création. Ensuite, il faut chercher des financements; le budget d'investissement public ne peut pas supporter tout cet investissement. Nous allons mettre sur pied une plateforme pour collaborer avec le Minepat, les partenaires bilatéraux et quelques partenaires multilatéraux (La Bad). Il s'agit de combiner de nos jours des financements.

Discutant : Luc YATCHOUKEU, Directeur du marché des Musiques d'Afrique « Le Kolatier »

L'enjeu est de savoir si les différents lieux culturels ramènent à l'économie de la culture. Les artistes et acteurs privés font des efforts qui ne produisent pas grand-chose. Les espaces culturels doivent générer ou booster l'économie. Ces lieux culturels ne sont pas toujours conventionnels. Ils ont besoin d'appui en formation et en équipement.

Résumé des échanges

« Il faut d'abord définir le projet des lieux culturels. Ensuite, relier la création d'un lieu culturel avec un projet.»

Stéphane LECLERC

Directeur de l'Institut Français au Cameroun

« Une politique culturelle doit absolument intégrer la construction des infrastructures, la formation des architectes en bâtiments. L'accompagnement du Minac n'est pas toujours financier. L'administration doit faciliter l'accès à certains services, lieux d'expression. Je fais le théâtre depuis 1984 mais il n'y a pas de salle de théâtre au Cameroun.»

WAKEU FOGAING

Metteur en scène – Comédien [Cie FEUGHAM] Ces Assises surviennent huit ans après la première rencontre [17 au 20 mars 2008] de Yaoundé. Elles vont donc contribuer à évaluer le chemin parcouru entre ces deux sessions.

La complexité du secteur et la diversité des acteurs exigent une étroite collaboration entre les organisations professionnelles, le secteur privé et le Ministère pour cerner l'ensemble des défis et leur opposer des solutions concertées.

Ainsi, conformément aux missions du Ministère des Arts et de la Culture et dans le cadre de la coopération avec la France, ces Assises doivent permettre de mettre en exergue l'apport et la contribution du secteur au PIB du pays.



62



Scope

4 pm - Session 2: Quality and quantity cultural infrastructure

Discussant: Théophile EYANGO, Senior Inspector - MINAC

There is a development plan for ongoing infrastructure at MINAC. Since 2 October 2015, the goal of MINAC is to boost creation. Some embryonic work has already been done. However, I must immediately note that there is still the problem of legal status of structures set up daily. There is the issue of administrative offices, concert halls that help artists perform in big towns like Douala and Yaounde. Architectural plans will be completed soon. Site problems are to be addressed. There is need to supplement the Decree of 2012 that does not clearly provide for places of creation. Besides, financing should be sought since the public investment budget cannot meet such investment. We will set up a platform for collaboration with MINEPAT, bilateral partners, and some multilateral partners (AfDB). Nowadays, the target is to pool financing.

Discussant: Luc YATCHOUKEU, Director of marché des Musiques d'Afrique "Le Kolatier"

The challenge is to know whether the different cultural places refer back to the economy of culture. Private artists and actors make an effort that yields very little profit. Cultural areas should generate or boost the economy. Such cultural places are not often conventional. They need support in training and equipment.

Summary of discussions

"First, we need to define the cultural place project. Second, link up a cultural place to a project. »

Stéphane LECLERCDirector of *Institut Français* in Cameroon

This Conference comes 8 years after the 1st Conference held in Yaounde from 17 to 20 March 2008. It will therefore assess progress made between the 2 Conferences.

The complexity of the sector and the diversity of the actors require close collaboration between professional organizations, the private sector, and the Ministry to address all the challenges and propose concerted solutions.

Thus, as per the missions of the Ministry of Arts and Culture and as part of cooperation with France, this Conference should highlight the support and contribution of the sector to the Gross Domestic Product of the country.

"A cultural policy should absolutely streamline the construction of infrastructure, and training of building architects. MINAC does not always provide financial support. The administration should ease access to some services, and performing areas. I have been practising theatre arts since 1984 but there is no theatre hall in Cameroon."

WAKEU FOGAING

Stage Director – Comedian [Cie FEUGHAM]





Jeudi 28 avril 2016

Participants

Nadia Nkwaya Consultante en projets culturels

Espera Donouvossi Project manager - Mokolo Project [Lagos]

Parfait Tapabsi Journaliste culturel/critique d'art [Mosaïques]

Logmo I Léonard de Semnjock Opérateur culturel

F. Blanche Ambani Ombouda Délégué Régional MiNAC de l'Ouest

Roland Bidias Délégué Régional MiNAC de l'Est

Parfait Olinga Bingonga Délégué Régional MiNAC du Nord

Serge Pascal Oumarou Nguiaro Délégué Régional MiNAC du Centre

Jacobin Yarro Tagoumthe Metteur en scène - comédien

Pascale Obolo Fondatrice du magazine Afrikaada [France]

Abdoulaye Abdoul Oumaté OTHNI

Lawal Teng'si Musicien et promoteur culturel

Hans Mbong Directeur du Centre Culturel Camerounais

Alain Tchakounte Directeur de la rédaction du magazine Show [Douala] Chargé de la programmation culturelle au Goethe-Institut

Raphaël Mouchangou Kamerun

Serge Maboma Musicien et promoteur culturel

Ngede Joyce Semge MiNAC

Etienne Tieudem Délégué Régional MiNAC de l'Adamaoua **Jean-Claude Awono** Directeur du Centre culturel Francis Bebey

Alex Wandji Opérateur culturel

Antoine Marcel Onana Ngono Opérateur culturel

Pierre André Edzoa Délégué Régional MiNAC de l'Extrême-Nord **Chembifon Dibue Muna** Past Public Relation Officer S. T. Muna Fondation

Rémi Atangana Abéga Directeur des Rencontres Audiovisuelles de Douala - RADO

Lionel Manga Activiste culturel

Modérateur: Dr Antoine Guillaume Makani/CERDOTOLA







Participants

Atangana Abéga Rémi Director of Rencontres Audiovisuelles - RADO Awono Jean-Claude Director of the Francis Bebey Cultural Centre

Bidias Roland Regional Delegate MINAC, East Region Donouvossi Espera Project manager - Mokolo Project [Lagos]

Chembifon Dibue Muna Former Public Relations Officer S. T. Muna Foundation

Edzoa Pierre André Regional Delegate MINAC, Far-North Region

Lawal Teng'si Musician and cultural promoter

Logmo I Léonard De Semnjock Cultural operator

Manga Lionel Cultural activist

Maboma Serge Musician and cultural promoter

Mbong Hans Director of Cameroon Cultural Centre

Mouchangou Raphaël Coordinator of cultural programming at the Goethe-Institute

Kamerun Ngede Joyce Semge MINAC

Nguiaro Serge Pascal Oumarou Regional Delegate MINAC, Centre Region

Nkwaya Nadia Researcher in creative economy

Obolo Pascale Founder of Afrikaada Magazine (France) Olinga Bingonga Parfait Regional Delegate MINAC, North Region Ombouda Ambani F. Blanche Regional Delegate MINAC, West Region

Oumaté Abdoulaye Abdoul OTHNI Onana Ngono Marcel Antoine COREVO

> Tabapsi Parfait Mosaïques/CAMAC Tchakounte Alain SHOW Magazine

Tieudem Etienne Regional Delegate MINAC, Adamawa Region

Wandji Alex Cultural operator

Yarro Tagoumthe Jacobin Stage Director and actor

Moderator: Dr. Antoine Guillaume Makani/CERDOTOLA





Cadrages

« Les communes ont un rôle central à jouer. Il faut organiser des séminaires de sensibilisation, de formation et d'information des collectivités territoriales décentralisées. Normalement, ce sont les mairies qui doivent porter les demandes des artistes

vers le Feicom.»

Armand ABANDA MAYE Délégué régional de la culture du Nord-Ouest

09:00 - Session 3 : Comment faire vivre une entreprise culturelle ?

Discutant : Jean-Claude AWONO, Directeur du Centre culturel Francis Bebey à Yaoundé

La question fondamentale est celle de l'existence des ressources à même d'assurer la viabilité des entreprises culturelles. Le constat qui s'est dégagé est qu'il y a actuellement peu d'entreprises viables. Plusieurs conditions sont fondamentales pour faire vivre une entreprise culturelle. Il faut mettre en place une structure culturelle qui soit en relation avec notre mémoire. Elle peut revêtir plusieurs formes cette mémoire: historique, culturelle, littéraire, institutionnelle, etc. Lorsque que nous avons créé le Centre culturel Francis Bebey aujourd'hui fermée, c'est cette idée qui nous a motivés. Il s'agit d'une connexion avec notre être intime. Il est aussi important que la dimension spatiale soit prise en compte. L'entreprise culturelle répond à un besoin spécifique, elle appartient à un milieu avec des besoins sociologiques spécifiques. Ce que nous voulons dire partant de l'expérience du Centre culturel Francis Bebey, c'est qu'il faut procéder à une répartition culturelle des entreprises culturelles dans nos régions et villes. A Yaoundé par exemple, tous les centres culturels sont focalisés vers le centre administratif. Il faudrait également aller vers des périphéries car le Centre est occupé par des entreprises étrangères. Ce qui est dangereux. Autre chose, les éléments classiques de gestion d'une entreprise doivent être respectés. Toutefois, je dois dire qu'il ne s'agit pas d'une gestion où des bénéfices sont automatiques et attendus. L'entreprise culturelle a besoin d'un militantisme. Elle vient porter une idée.

Discutant : Remi ATANGANA ABEGA, Directeur des Rencontres Audiovisuelles de Douala

Les opérateurs économiques ne portent pas les œuvres des artistes. On note très souvent une dualité entre les entreprises culturelles et les administrations qui jouent pourtant le rôle de régulateur. Ce qui engendre un problème avec la défense des intérêts des artistes. Aujourd'hui, il faut renforcer les capacités opérationnelles, techniques et culturelles. Le compte spécial d'affectation qui n'est pas suffisamment utilisé doit apporter des cautions de garantie auprès des banques. S'agissant des modalités qui conditionnent la fonctionnalité d'un paysage culturel d'une manière générale; il faut savoir qu'il y a trois conditions essentielles à remplir pour qu'un paysage culturel puisse fonctionner normalement, à savoir :

1-Il faut des pouvoirs publics volontaires et agissants pour légiférer, réglementer, réguler et soutenir les actions culturelles.

2-Il faut des organisations professionnelles fortes et engagées pour orienter les actions, animer l'espace culturel et défendre les intérêts culturels.





Scope

"Councils have a pivotal role to play. There is need for awareness-raising, training and information seminars for Regional and Local Authorities (RLA). Normally, requests made by artist should be brought

before FEICOM by Mayors."

Armand ABANDA MAYE, Regional Delegate for Culture, North West Region

9 am - Session 3: How to enable a cultural enterprise live?

Discussant: Jean-Claude AWONO, Director of the Francis Bebey cultural Centre (Yaounde)

The key issue is to know whether there are available resources that can ensure the viability of cultural enterprises. The discussions clearly showed that currently, there are few viable enterprises. Many key conditions need to be fulfilled to keep a cultural enterprise operating. So, a cultural structure consistent with our memory needs to be developed. This memory can take several forms: historical, cultural, literary, institutional, etc. The now closed Centre Culturel Francis Bebey was created on the basis of this idea. It is a link with our inner-self. The space dimension also needs to be considered. A cultural enterprise meets a specific need; it belongs to an environment with specific sociological needs. The point is that, based on the Centre Culturel Francis Bebey experience, cultural enterprises should be distributed in our regions and cities. In Yaounde for instance, all cultural centres are based in the administrative area. There is also a need to move out to the suburbs as the city centre is full of foreign companies. This is dangerous. Besides, standard elements of business management should be respected. Nevertheless, I must say that it is not management that yields automatic and expected benefits. The cultural enterprise needs full active involvement, which embodies an idea.

Discussant: Remi ATANGANA ABEGA, Director of Rencontres Audiovisuelles. Dougla

Businessmen do not include the works of artists in their business. Very often, there is duplicity between cultural enterprises and administrations that act as regulator. This raises the problem of defending the interests of artists. Today, it is important to develop operational, technical and cultural capacities. The special appropriations account, which is not fully used, has to provide sureties to banks. In order to ensure the proper functioning of a cultural environment on the whole, the following 3 essential conditions must be fulfilled:

1-Voluntary government authorities should legislate, regulate and support cultural actions;

2-Strong and committed professional organisations are also needed to guide actions, enliven cultural space and defend cultural interests.



E-mail: coordo.fpae@yahoo.fr www.fpae-cameroun.org



« À quoi sert le fameux compte d'affectation spécial ? Ce compte devrait aussi se préoccuper des infrastructures. Il faut un organisme indépendant pour la mise en place d'un réseau des lieux

d'expression culturels.»
Un participant

Résumé des échanges

Et, troisième condition: il faut des opérateurs culturels et des artistes pour développer les projets et créer des œuvres. Devant une si bonne clarification des choses, on pourrait dire qu'il nous est facile de pouvoir répondre efficacement aux préoccupations des organisateurs dans le cadre des présentes assises, que non, car, de nombreux pesanteurs subsistent dans l'esprit, le rôle et le fonctionnement des trois entités que nous venons de citer. Les problèmes que les trois entités (les pouvoirs publics, les organisations professionnelles et les opérateurs culturels et artistes) rencontrent au quotidien illustrent cette idée.

Comme toute idée d'entreprise, il s'agit de répondre à un besoin réel qui se pose, et comme nous parlons d'entreprise culturelle, il s'agit d'identifier un besoin et, ou un vide à combler dans le secteur culturel et dans un lieu donné. La création d'une entreprise culturelle va donc répondre à une demande d'une activité culturelle donnée. Il faudrait nécessairement établir pour cette entreprise un modèle économique, en ce sens qu'il faudrait que les besoins matériels de cette entreprise soient couverts par des recettes dont les ressources peuvent être parfaitement ciblées, de manière à satisfaire les aspects de rentabilité culturelle et de rentabilité économique.

Enfin, les entreprises culturelles étant par essence déficitaire du point de vue de la rentabilité économique, définir les sources de subventions susceptibles de combler les déficits inhérents au fonctionnement d'une entreprise de type culturel.

En guise de conclusion, nous pouvons dire qu'il est plus facile de créer une entreprise culturelle que de la faire vivre. Car, de nombreux pesanteurs subsistent encore dans notre environnement pour parvenir à donner le minimum de sécurité que nous venons de décliner.

Il faut préciser que ceci n'est pas seulement dû aux défaillances administratives de l'environnement juridique et institutionnel, mais davantage aux artistes et aux hommes de culture qui sont les premiers responsables de la décadence du peu qui existe déjà, suivi bien entendu des agents publics qui constituent un goulot d'étranglement inextricable et inamovible auquel la souveraineté de notre culture et les artistes doivent fermement faire face, afin que survivent nos entreprises culturelles, et que la culture demeure pour notre peuple ce qu'il avait avant, et ce qui pourrait lui rester quand il aurait tout perdu.

1. La question fondamentale est celle de l'existence des ressources à même d'assurer la viabilité des entreprises culturelles. Le constat qui s'est dégagé est qu'il y a actuellement peu d'entreprises viables. Les participants ont surtout insisté sur l'absence d'organisations professionnelles capables de défendre les intérêts des promoteurs culturels. Autre chose, la structuration des entreprises culturelles et leur autonomisation est confrontée aux moyens financiers assez réduits. Bien plus, l'absence d'un label entreprise et d'un régime spécial comme on a l'expérience dans le domaine des mines hypothèque toute émergence culturelle. Comme conséquence, les entreprises culturelles ne sont pas sources de rentabilité. Au total, tous s'accordent à penser qu'il faut au préalable régler la question juridique, fiscale et commerciale.





"Why do we need the so-called special appropriations account? This account should also care about infrastructure. We need an independent body to establish a network of places for cultural

expression."

A participant

Summary of discussions

3- Cultural operators and artists are needed to develop projects and create works. Now that issues are clarified, we may efficiently address the concerns of organisers within the framework of this Conference. But, this is not the case, because there are still a number of hitches in the minds of people, about the status and work of the three organisations referred to above. The problems the three entities (public authorities, professional organisations and cultural operators and artists) face on a daily basis illustrate this idea.

Like any business idea, the issue is to meet a real need, and since we are talking about a cultural enterprise, this means identifying a need and/or a vacuum to be filled in the cultural sector and in a specific location. The establishment of a cultural enterprise will meet the needs of a given cultural activity. Therefore, it is important to establish an economic model for this enterprise, such that its material needs be covered by income, the resources of which can be carefully targeted to meet cultural and economic cost-effectiveness. Besides, since cultural enterprises fundamentally do not make profit, it would be proper to identify the sources of subvention that may cover the deficits inherent in their functioning. In conclusion, we can say that it is easier to establish a cultural enterprise than to run it.

It must be emphasised that this is not due simply to administrative shortcomings of the legal and institutional environment, but especially to artists and cultural leaders who bear the primary responsibility for the decline of the cultural fragments that already exist, and of course, public agents who constitute hopeless and unshakeable bottlenecks which hamper the sovereignty of our culture and artists, and which must be addressed in order to sustain our cultural enterprises, and ensure that culture remains what it was before for our people, and what will remain after everything else is lost.

The key issue is to know whether there are available resources that can ensure the viability of cultural enterprises. The discussions clearly showed that currently, there are few viable enterprises. Participants stressed on the lack of professional organisations capable of defending the interests of cultural promoters. In addition, the structure and empowerment of cultural enterprises are hampered by limited financial resources. Moreover, the lack of an enterprise label and a special regime, as it is the case in the mining sector for instance, jeopardises any cultural emergence. Accordingly, cultural enterprises do not make profit. Overall, participants were agreed that legal, fiscal and commercial issues must be addressed beforehand.





Cadrages

Résumé des échanges

« Il existe plus de 100.000 plateformes de diffusion de films africains. L'œuvre devient accessible à travers le numérique. Le produit culturel doit être à la portée de tout le monde. Il faut se servir du numérique pour créer des espaces sur les réseaux sociaux.»

Espera DONOUVOSSI Concepteur de la plateforme Mokolo

11:00 - Session 4 : Consommation et nouveaux usages

Discutant: Pascale OBOLO, Directrice de la revue AFRIKAADA Le numérique offre de nouvelles perspectives. Il peut permettre de créer des galeries virtuelles. Il s'agit de considérer le virtuel comme une alternative pour booster l'économie. La critique est nécessaire pour les entrepreneurs culturels. Des accords avec les opérateurs de téléphonie mobile doivent être crées pour assurer le rayonnement de la culture. L'enjeu de nos jours consiste à maîtriser l'information et à la mettre en ligne. Il faut donc occuper l'espace. J'ai toujours pensé que la législation doit de nos jours s'adapter au numérique. A ce titre, les réseaux sociaux doivent aujourd'hui permettre de traverser les frontières. Ainsi, il faut mettre en place, une plateforme entre tous les acteurs de la culture qui consomment le numérique. Les artistes eux-mêmes doivent être numériques. Un phone avec webmaster est nécessaire, il est important d'offrir de nouveaux outils en ligne ou en réseau ; la formation des critiques est aussi indispensable. Une politique de contrôle des ventes est de mise en ligne, des mécanismes de contrôle doivent être mis sur pied entre les différentes plateformes.

Discutant: Chembifon MUNA, Ex-ARTERIAL NETWORK

La politique culturelle en Afrique et au Cameroun en particulier ne peut pas se passer des musées. Dans le cadre des musées d'arts africains, il s'agit de numériser les pièces existantes, d'intégrer les standards nationaux et internationaux. S'agissant de la musique, les opérateurs culturels peuvent mettre leur vidéo sur You-Tube. C'est ce que nous avons fait avec les artistes comme Sidney Jovi. La nouvelle plateforme numérique ne saurait cependant pas se passer du contexte culturel. Les réseaux sociaux permettent de traverser les frontières. Aux acteurs de la culture de faire du numérique une opportunité.

L'importance des outils numériques est acquise non seulement dans la production de la culture et de la musique mais aussi de leur promotion. Des débats, il en ressort qu'en cette ère ultra technologique, les contenus culturels de continent africain doivent avoir des perspectives plus larges. L'avènement de l'internet « ouvrent de nouveaux espoirs » et apparaît comme le catalyseur devant impulser la médiatisation de la culture. Il a été question de montrer que les produits culturels sont désormais à la portée de tout le monde. Dans ce sens, il est ressorti qu'il est urgent de mettre en ligne une cartographie culturelle. Sous ce rapport, l'existence d'une cartographie numérique permettrait de rendre les œuvres culturelles accessibles. Les artistes doivent dans ce sens devenir eux-mêmes des êtres numériques.





11am - Session 4: Consumption and new forms of use

Scope

Summary of discussions

"There are more than 100,000 African films distribution platforms. Works are made available digitally. The cultural product should be accessible to all. Digital technology must be used to create spaces on social networks."

Espera DONOUVOSSI Designer of the Mokolo platform

Discussant: Pascale OBOLO, Director of the AFRIKAADA journal

The digital offers new perspectives. It can help to create virtual galleries. This entails addressing the virtual as an alternative to boost the economy. Criticism is a requirement for cultural entrepreneurs. Agreements with mobile telephone operators should be signed to oversee the radiance of culture. Today, the key challenge is to control information and then put it online. Thus, opportunities should be seized. I always thought that legislation nowadays must adapt to digital technology. In this respect, social networks should help cross the borders. Therefore, we need to establish a platform between all cultural stakeholders using digital technology. Artists themselves must be up-to-date. We need a telephone with webmaster; it is important to offer new on-line or networking tools; training of critics is also vital. A policy that controls sales is published on-line, control mechanisms should be established between different platforms.

Discussant: Chembifon MUNA, Ex-ARTERIAL NETWORK

Cultural policy in Africa in general, and in Cameroon in particular needs museums. Within the framework of African art museums, it is a question of digitalising existing works, integrating national and international standards. Concerning music, cultural operators can download their videos on Youtube. That is exactly what we did with artists, such as Sidney and Jovi. The new digital platform, however, cannot work without the cultural context. Social networks allow us to move across borders, cultural stakeholders to transform digital technology into an opportunity.

It is important to acquire digital tools not only for the production of culture and music but also for their promotion. Deliberations showed that in this ultra-technological era, African cultural contents must have a broader perspective. The emergence of the Internet "raises new hopes" and seems to be the catalyst fostering the media coverage given to culture. Reference has been made to show how cultural products are now available to everyone. In this vein, deliberations highlighted a pressing need to bring cultural mapping online. In this context, the existence of a digital mapping will make cultural works available. Artists should become, in this sense, themselves digital.





Préconisations

Infrastructures pour le secteur culturel

Objectif: Assurer la mise à disposition d'infrastructures pour aider l'exécution de cette politique.

- Faire une cartographie exhaustive des lieux [de création, de production, de diffusion, ...] avec l'aide des autorités locales et des organisations culturelles notamment pour développer un plan de coordination afin de mieux connaître et faire connaître ces lieux pour les rendre accessibles et améliorer leur fréquentation.
- Augmenter l'offre en espaces de création, de production et de diffusion donc identifier, construire, fournir et maintenir des installations et des infrastructures pour toutes les expressions culturelles et artistiques sous la forme de galeries, de lieux d'exposition, d'expression musicale, de répétitions et de représentations. Et éventuellement créer un Etablissement Public pour la Maîtrise des Ouvrages Culturels.
- Systématiser la contribution des CTD Collectivités Territoriales Décentralisées pour la construction, l'équipement et la maintenance des infrastructures culturelles.
- Apporter une assistance technique aux infrastructures du secteur culturel avec mise à disposition du matériel et des moyens techniques pour soutenir la production et la diffusion des produits culturels.
- Mettre en place un programme de rénovation/réhabilitation des vieux équipements ainsi qu'un programme de requalification des industrielles pour y installer des bâtiments à usage culturel.

Structures pour le secteur culturel

Objectif: Accompagner une démarche de structuration des entreprises et industries culturelles et créatives.

- Proposer des mécanismes de financement pour des projets-pilotes dans ces équipements.
- Investir dans les dispositifs d'accompagnement [pépinières] des entreprises culturelles et éventuellement mettre en place un Bureau d'Appui aux Entreprises Culturelles.
- Systématiser la contribution des CTD Collectivités Territoriales Décentralisées au fonctionnement des entreprises culturelles.
- Créer un label qui permettrait de distinguer les espaces dédiés à la culture en fonction de leur niveau d'équipement, par exemple





Recommendations

Infrastructure for the cultural sector

Goal: Provide infrastructure to help implement this policy

- draw a full map of places [for creation, production, dissemination...] with the support of local authorities and cultural organisations, so as to develop a coordination plan for better knowledge and promotion of these places, and increase access and visits thereto.
- Increase supply of creation, production and dissemination spaces, so as to identify, build, provide and maintain facilities and infrastructure for all cultural and artistic expressions in galleries, exhibition sites, musical expressions, rehearsal and performances. Eventually, open a public institution for ownership of cultural projects.
- Systematise contribution of RLAs to build, equip and maintain cultural infrastructure.
- Provide technical assistance to cultural infrastructure with access to equipment and technical means to support the production and distribution of cultural products.
- Implement a renovation/rehabilitation programme for old equipment as well as a programme restoring industrial wasteland in order to erect cultural buildings.

Structures for the cultural sector

Goal: Support the structuring of cultural and creative enterprises and industries.

- Recommend financing mechanisms for pilot projects in the provisions.
- Invest in a support system [nurseries] for cultural enterprises and possibly set up a Cultural Enterprise Support Office.
- Systematise contribution of RLAs to run cultural enterprises.
- Create a label which makes it possible to distinguish areas dedicated to culture depending on their level of equipment, for instance.



E-mail: coordo.fpae@yahoo.fr www.fpae-cameroun.org



Atelier 3 Marchés & ressources

Session 1 : Les filières de l'art et de la culture

Session 2: Les marchés des industries culturelles: tendances et perspectives

Session 3 : Opportunités et priorités

Session 4: Quelles mesures incitatives? Quels financements?





Breakout session 3: Markets & resources

Session 1: Art and culture sectors

Session 2: Cultural industry markets: trends and prospects

Session 3: Opportunities and priorities

Session 4: Which incentives? Which financing?





Question générale

Comment développer une activité professionnelle pérenne dans le domaine de la création capable de prendre sa place sur la scène

internationale?

Faire de la culture un facteur de progrès économique en permettant aux acteurs culturels de pouvoir vivre décemment de leurs activités

Identifier les filières d'avenir et les opportunités de développement Mettre en place les instruments de financement répondant efficacement aux besoins de créer/produire, d'échanger et de diffuser, de distribuer et de commercialiser les produits culturels

Objectifs

Renforcer les capacités de création et de production des entreprises culturelles camerounaises, en vue de l'amélioration de la qualité

des produits culturels et créatifs

Comment prendre en compte la contribution importante des festivals à l'économie locale en soulignant la nécessité d'un soutien de ces festivals grâce à des partenariats public-privé?

Questions à débattre

Faut-il suggérer la mise en place d'un fonds d'investissement pour

la culture?

Faut-il suggérer la mise en place de mécanismes de soutien à la création ? Si oui, lesquels ?

Comment définir des critères de qualité ?

Comment créer des réseaux de PME culturelles ?

Comment favoriser le partenariat Nord-Sud ainsi que le partenariat Sud-Sud pour valoriser les productions ?

Jeudi 28 avril 2016

Participants

Chi Elizabeth Angu Film producer

Gérard Essomba Acteur - réalisateur

Jacobin Yarro Tagoumthe Metteur en scène - comédien

Pr Paul Nkwui Enseignant

Delphin Néo Nana Opérateur culturel

Bassek Ba Khobio Promoteur du festival de cinéma « Les Ecrans Noirs »

Blaise Nkotto Dimi MINPMEESA

Idrissou Alioum Enseignant - Université de Yaoundé I

Jean-Pierre Bebe Opérateur culturel Lionel Manga Activiste culturel

Alain Cyr Pangop Spécialiste en Ingénierie culturelle

Frédéric Djomga Metteur en scène





How can we develop a sustainable professional activity in the area General of creation that can stand out on the international scene?

question By using culture as a factor for economic progress, cultural stakeholders

must be able to make a decent living from their activities. Identify future avenues and development opportunities.

Introduce financing instruments that effectively address the needs to create/produce exchange and disseminate, distribute and market

cultural products.

To build creative and productive capacities of Cameroon cultural Goals

enterprises for improving the quality of cultural and creative products.

How can we consider the important contribution made by festivals to local economy while stressing the need for support to those festivals

through public-private partnerships?

Which specific investment mechanism for culture should we recommend? Should we recommend a creation-support mechanism? If yes, name

them?

Questions for How can we define quality criteria?

How can we create networks of cultural SMEs? discussion

How can we encourage the North-South and South-South partnerships

to provide added value to productions?

Thursday, 28 April 2016

Participants

Bassek Ba Kobhio Promoter of «Les Ecrans Noirs" cinema festival

Bebe Jean-Pierre Cultural operator Chi Elizabeth Angu Film producer Din Henri Manga Cultural operator Djomga Frédéric Stage Director

Edjegue Thierry Journalist [Ariane Tv] Essomba Gérard Actor - film director

Eya'a Yves Director of the Fashion Designing Centre of Cameroun

Lawal Teng'si Musician and cultural promoter

Logmo I Léonard De Semnjock Cultural operator

Malet Ma Njami Mal Njam Director of Africrea, Yaounde

Manga Lionel Cultural activist

Mballa Meka Elise Mayor/ Director of Abok i Ngoma Festival [dance]

Mbia Ambroise ITT

Mbong Hans Director of Cameroon Cultural Centre

Nkotto Dimi Blaise MINPMEESA Nana Delphin Néo Cultural operator

Ndoh Michel Cultural project Consultant

Ngamele Fleury FIIA





Ngo Grace Ewang Délégué Régional MiNAC du Sud-Ouest

Pr Tala Ibrahim Kashim Professor and Researcher cultural studies and Creative Industries

Michel Ndoh Consultant en projets culturels

Florian Nguimbis Chargé de la programmation culturelle [IFC, Yaoundé]

Luc Yatchokeu Directeur du « Kolatier », le marché des musiques de Yaoundé

Logmo I Léonard De Semnjock Opérateur culturel

Lawal Teng'si Musicien et promoteur culturel

Yves Eya'a Directeur du Centre des Créateurs de Mode du Cameroun

Mme Elise Mballa Maire/Directrice du festival Aboki Ngoma [danse]

Thierry Edjegue Journaliste [Ariane Tv]

Malet Ma Njami Mal Njam Directeur de l'espace Africrea à Yaoundé

Hans Mbong Directeur du Centre Culturel Camerounais

Narcisse Wandji Directeur du festival « Mis Me Binga » [cinéma]

Nyam Ahola Djibring GICAM

Fleury Ngamele FIIA

Parfait Olinga Bingonga Délégué Régional MiNAC du Nord

Ambroise Mbia ITT

Din Henri Manga Opérateur culturel

Marcel Amoko Directeur Général de Kalak Fm [Yaoundé]

Robert Nkouamou Imprimeur [Colorix, Yaoundé]

Modérateur: Dr Asheri Kilo/MiNAC





Ngo Grace Ewang Regional Delegate MINAC, South West Region

Nguimbis Florian Coordinator of cultural programming [IFC, Yaounde]

Nyam Ahola Djibring GICAM

Olinga Bingonga Parfait Regional Delegate MINAC, North Region

Pangop Alain Cyr Cultural engineering Specialist

Professor and Researcher in cultural studies and Creative

Industries

Wandji Narcisse Director of "Mis Me Binga" Festival [cinema]

Yarro Tagoumthe Jacobin Stage Director and Actor

Yatchokeu Luc Director of "Kolatier", the Yaounde market of music

Moderator: Dr Asheri Kilo/MiNAC



E-mail: coordo.fpae@yahoo.fr www.fpae-cameroun.org



Résumé des échanges

« Il est important de créer un business culturel. Ce que nous avons mis en place avec Collywood, à Buea, depuis 2008, pour l'industrie cinématographique.»

WAA NKENG MUSI

Cinéaste – Ceo Mic Pictures

« Malheureusement, dans plusieurs pays africains, nous avons davantage pensé à la production, en oubliant la diffusion et la distribution.

Le produit seul ne fait pas une industrie.»

Pr Annette ANGOUA NGUEA

Directrice de l'IBA de Nkongsamba

We cannot produce and also do market. We don't have marketers in Cameroon. Lack of Finances also the barrier. That is why we cannot be compared with Nigeria. We don't have equipments. It's a taboo for a productor or a director to enter in a ministry and shoot for movie. »

Une participante

14:00 - Session 1 : Les filières de l'art et de la culture

Quelles sont les réalités des marchés des différents produits culturels ? Livre, musique, cinéma, art visuels, spectacle vivant ... comment s'organise la diffusion de nos produits ? Faut-il organiser des partenariats par la mise en place de programme de diffusion à grande échelles ? Comment intégrer les partenaires internationaux dans l'amélioration des productions des établissements culturels camerounais en privilégiant une approche régionale plutôt que nationale, pour permettre l'émergence d'artistes de niveau international ? Blaise Etoa [Orange/Bent Conseils], le premier discutant de cette session a lancé le débat. Les produits culturels, en effet, véhiculent des idées, des valeurs morales. Au Cameroun, on peut structurer le secteur de l'art en 4 secteurs : les Arts de la scène, l'Edition musicale, le Cinéma [à la fois l'audiovisuel et le numérique], le Livre et la presse écrite, les Arts plastiques et l'artisanat d'art.

L'industrie de l'art, entendue comme un système qui comprend la formation, la production, la promotion et la distribution. L'une des composantes ne saurait aller sans l'autre. Toutes forment un tout qu'on doit prendre en compte pour établir une véritable politique culturelle.

Il faut noter que les participants à cette session ont déploré l'absence des décideurs, notamment des parlementaires, à ces assises. Car, sans la prise de conscience de ces derniers, l'industrie de l'art connaitra difficilement son essor.

Par ailleurs, le panel s'est accordé pour estimer que les artistes doivent privilégier le modèle association, le réseautage ou lobbying pour espérer aller à la conquête du monde. Evoluer en solo n'est pas assez porteur.





Summary of discussions

"It is important to create a cultural business. Exactly what we set up for the film industry, since 2008, in Buea, with Collywood."

WAA NKENG MUSI Filmmaker – Ceo Mic Pictures

"Unfortunately, in a number of African countries, we focused more on production, forgetting dissemination and distribution.

Product alone cannot constitute an industry."

Pr. Annette ANGOUA NGUEADirector of IBA Nkongsamba

"We cannot produce and market. We don't have marketers in Cameroon. Lack of Finance also constitutes a barrier. That is why we cannot be compared with Nigeria. We don't have equipment. It's a taboo for a producer or a director to enter in a ministry and shoot a film."

A participant

2 pm - Session 1 : Art and culture sectors

What are the market realities of cultural products? Book, music, cinema, visual arts, performing arts... how is the dissemination of our cultural assets organised? Should we organise partnerships through implementation of large scale dissemination programmes? How can we integrate international partnership in enhancing the production of Cameroon cultural institutions by favouring a regional approach rather than a national approach, to enable the emergence of artists at the international level? Blaise Etoa [Orange/Bent Conseils], the first speaker of this session initiated discussions. Cultural products, indeed, convey ideas and moral values. In Cameroon, the arts sector can be structured into 4 subsectors: performing arts, music publishing, cinema [both audiovisual and digital], book and print media, fine arts and craftwork.

Arts industry refers to a system including training, production, promotion and distribution. There cannot be one component without the others. They form a whole that we must take into account to establish a real cultural policy.

It should be noted that participants at this session deplored the absence of decision-makers, notably parliamentarians, at this meeting, for if they are not aware of the situation, the arts industry will hardly grow.

Furthermore, the panel agreed that artists should give priority to association, networking or lobbying model to have a chance to conquer the world. Acting alone is not sufficiently promising.



E-mail: coordo.fpae@yahoo.fr www.fpae-cameroun.org



Résumé des échanges

« Lorsqu'on évoque consommation et nouveaux usages, on pense immédiatement à Internet. Avec Internet, il y a en effet une nouvelle forme de médiation culturelle. Cette forme permet à l'artiste d'aller directement vers le public et lui proposer son produit. Toutefois, avec Internet, il est difficile de protéger les produits culturels mis en ligne. De fait, il se pose un problème de propriété intellectuelle. Ce qui peut tuer la créativité. Au Sénégal, le secteur culturel est en crise à cause d'Internet.» Pr Saliou NDOUR Enseignant Université de Saint-Louis [Sénégal]

Sur le continent africain, cependant, le débat porte moins sur les arguments de compétition économique et de libre-echange mais se focalisent plus sur l'argument de la diversité culturelle, concept clé découlant de la problématique de l'exception culturelle. En outre, l'accent sera mis en Afrique sur le potentiel de la culture à participer au développement des économies des pays émergents. Il est primordial pour nos Etats de faire des choix qui seront la base des politiques culturelles.

Les discussions, au cours de cette session, ont permis d'élaborer un corpus de recommandations. Les experts, en effet, pensent qu'il est important de se positionner en fonction de nos ressources : il faut prendre appui sur expertise/une expérience réussie qui sera le moteur d'un projet. Ce qui suppose identifier et soutenir des marchés existants [physiques et virtuels] comme par exemple le marché des Musiques d'Afrique « Le Kolatier » [qui est déjà à sa 8ème édition] mais surtout accompagner ces évènements pour que l'impact économique/d'accès au marché soit intégré au projet. Ainsi, cette année, au MASA, une étude a été lancée à l'initiative de l'UE pour voir ce que ces opportunités au-delà de la dimension sociale et artistique ont comme impact en termes d'économie ou de commerce des biens et services culturels.

Par ailleurs il faut soutenir la « mobilité » des artistes locaux afin qu'ils participent à ses grands rendez-vous – biennales, foires internationales... – sur tous les continents, pour rompre avec notre incapacité à participer au marché mondial. Au niveau des politiques culturelles, ensuite, il convient de bien différencier la dimension patrimoniale de la dimension marchande. En proposant notamment des politiques qui encouragent la création et la créativité avec la production d'une offre connectée avec à la réalité sociale. Enfin les promoteurs doivent accorder une importance au développement du marché local.

Vendredi 29 avril 2016

Participants

Michel Ndoh Consultant en projets culturels

Chembifon Dibue Muna Past Public Relation Officer S. T. Muna Fondation

Blaise Nkotto Dimi MINPMEESA

Christophe Ngalle Edimo Scénariste de BD

Gérard Nguele Producteur de cinéma [Tropic Films]

Jules Mvondo Opérateur culturel
A. Flore Yote Ebelle Opérateur culturel
Gérard Essomba Acteur - réalisateur

Germain Loumpet Anthropologue

Mme Evelyne Mpoudi Ngole MiNESEC

Pr Annette Angoua Nguea Enseignante - Directrice IBA de Nkongsamba





Summary of discussions

"In recalling consumption and new uses, the Internet immediately comes to mind. With the Internet, indeed there is a new form of cultural mediation. This form enables artist to move directly towards the audience to whom he proposes his product. However, it is not easy to protect cultural products uploaded on the Internet. The reason is that it raises intellectual property issue. This could kill creativity. In Senegal, the cultural sector is in crisis due to the Internet."

Pr Saliou NDOUR Lecturer University of Saint-Louis [Senegal] Nevertheless, on the African continent, the debate is less about arguments of economic competition and free trade, but it focus more on cultural diversity. A key concept arising from the issue of cultural exception. Moreover, In Africa, the emphasis will be put on the potential of culture to participate in developping economies of emerging countries. It is essential for our States to make choices which will be the basis of cultural policies.

Recommendations were made at this Conference. In fact, experts think that it is important to position ourselves based on our resources: building on an expertise/successful experience which will be the driving force of a project. It is thus important to identify and sustain existing markets [physical and virtual] such as the African music Markets "Le Kolatier" [already in its 8th edition] but especially support these events to effectively integrate the economic impact/market access to the project. Consequently, this year, at the MASA, a study has been launched at the initiative of the EU to see what impact these opportunities, in addition to the social and artistic dimension, have in terms of economy or trade of cultural goods and services.

We also need to support local artist "mobility" for taking part in important events - that is international biennials, fairs... - on all continents, for breaking through our inability to participate in the global market. At the cultural policy level, then the heritage dimension must be differentiated from the market dimension. In particular, by proposing policies those encourage creation and creativity through the production of an offer connected with social reality. Furthermore, promoters must pay particular attention to the development of the local market.

Friday, 29 April 2016

Participants

Alioum Idrissou Lecturer - University of Yaounde I

Pr Angoua Ngue Annette Lecturer - Director of IBA Nkongsamba

Dr Asheri Kilo Senior Technical Adviser - MINAC

Bikoko Anne Françoise Independent follow-up of C2D

Babéni Léontine Director of Association Irondel [graphic arts]

Chembifon Dibue Muna Former Public Relations Officer S. T. Muna Fondation

Deffo Jérémie Laurent «Boulevard des Arts" Cultural Centre

Djomo Yannick Civil Society

Edjegue Thierry Journalist [Ariane Tv] **Essomba Gérard** Actor - film director

Eyene Christine Curator

Imandi Victor Music producer

Loumou Désiré Member of the Cameroun bar association

Loumpet Germain Anthropologist





Pascale Obolo Fondatrice du magazine Afrikaada [France]

Lionel Manga Activiste culturel

Esther Ngom Conseiller en propriété intellectuelle

Mme Léontine Babéni Directrice de l'Association Irondel [arts graphiques]

Victor Imandi Producteur de musique

Jérémie Laurent Deffo Opérateur culturel

Yannik Djomo Opérateur culturel

Joseph Owona Ntsama FPAE/Mosaïques

Dr Mpabe Bidjongo MiNCOMMERCE

Alain Cyr Pangop Spécialiste en Ingénierie culturelle

Christine Eyéné Curatrice

Alain Tchakounte Directeur de la rédaction du magazine Show [Douala]

Delphin Néo Nana Opérateur culturel

Dr Asheri Kilo Conseiller Technique N°1 - MiNAC

Désiré Loumou Avocat

Ornella Ngongang Comédienne

Ambroise Mbia ITT

Anne Françoise Bikoko Suivi indépendant du C2D

Thierry Edjegue Journaliste [Ariane Tv]

Martin Wamba MiNTOUL

Luc Yatchokeu Directeur du « Kolatier », le marché des musiques de Yaoundé

Modérateur: Dr Asheri Kilo/MiNAC





Manga Lionel Cultural activist

Mbia Ambroise ITT

Dr Mpabe Bidjongo MINCOMMERCE

Dr Mpoudi Ngole Evelyne MINESEC

Mvondo Jules Cabinet WINWORLD

Nkotto Dimi Blaise MINPMEESA

Nana Delphin Néo Cultural operator

Ndoh Michel Cultural project Consultant **Ngalle Edimo Christophe** Script writer of comic strips

Ngom Esther Consultancy in intellectual property

Ngongang Ornella Actress

Nguele Gérard Film producer [Tropic Films]

Obolo Pascale Founder of the Afrikaada Magazine (France)

Owona Ntsama Joseph FPAE/Mosaïques

Pangop Alain Cyr Cultural engineering Specialist

Professor and Researcher in cultural studies and Creative

Pr Tala Ibrahim Kashim Industries

Tchakounte Alain SHOW Magazine

Wamba Martin MINTOUL

Yatchokeu Luc Director of "Kolatier", the Yaounde market of music

Yote Ebelle A.-Flore Cabinet WINWORLD

Moderator: Dr Asheri Kilo/MiNAC





Cadrage

16:00 - Session 2 : Les marchés des industries culturelles tendances et perspectives

Discutant : Nadia NKWAYA, Chercheure en économie créative

Le marché est le lieu, formel ou virtuel, où sont échangés les biens et services, notamment culturels. Par extension, on qualifiera de marché l'ensemble des consommateurs réels ou potentiels de biens et services culturels. Ces marchés sont différenciés par leur dimension [locale, nationale, régionale, internationale ...] leur nature ou leur typologie [physique ou virtuelle/numérique] ou bien encore selon les disciplines. Par extension on peut aussi compter les foires et les festivals mais également les résidences d'artistes, les ouvrages, les magazines spécialisés ... Le travail de structuration des marches doit prendre en compte les différents aspects en tenant compte ceux qui sont économiquement plus pertinent.

Si l'on se focalise sur le marché international des biens et services culturels africains nous constatons, un, que les conditions de récoltes statistiques ne permettent souvent pas de se faire une réelle idée des flux financiers locaux mais qu'au niveau international [même s'il y a des tendances et des chiffres qui se dessinent – le plus récent rapport de l'UNESCO sur les flux liés aux biens et services culturels montrant que l'Afrique sub-saharienne ne represente que 0,3% des echanges]et, deux, que la première bataille au niveau des marchés des biens et services culturels se situe au niveau international.

Au début des années 1990, les négociations sur la libération des échanges commerciaux internationaux dans le cadre du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) et de l'OMC donnent lieu à débat houleux sur la culture en tant que marchandise. Les négociations du cycle de l'Urugway qui débutent en 1986, portent sur l'extension de la liberalisation des échanges (réservée jusque là au commerce des marchandises) au commerce des services (GATS), lesquels incluent les biens immateriels, notamment les produit culturels.

Dès 1993, les Etats-Unis, soutenus par le Japon demandent que les films et programmes audiovisuels figurent dans la liste des produits soumis à 100% aux normes du libre-échange et donc que tous les pays abandonnent les systèmes de quotas [directives privilégiant les productions nationales].

Mais les pays européens, avec la France en tête de file, s'opposent farouchement à la pure marchandisation des biens et services culturels. Et le Parlement europeen adopte en 1993 une résolution de ralliement de ce principe de « l'exception culturelle». Suivant un principe : les biens et les services culturels sont des facteurs de production qui obéissent à une logique marchande mais on ne peut faire abstraction du fait qu'ils ont une dimension particulière en ce qu'ils transmettent et construisent des messages et des valeurs qui peuvent reproduire ou faire évoluer les identités culturelles et contribuer à la cohésion sociale.





Scope

4 pm – Session 2: Cultural industry markets: trends and prospects

Discussant: Nadia NKWAYA, Researcher in creative economy

The market is the formal or virtual place where goods and services are exchanged, in particular cultural ones. By extension, a market will be defined as all real or potential consumers of cultural goods and services. These markets are differentiated by their [local, national, regional, international...] dimension, nature and [physical or virtual/digital] typology or according to their disciplines. Thus, fairs and festivals, residencies for artists, books, specialised journals can also be considered... a market structuring process needs to take into account different aspects with special attention to the most economically relevant.

If we focus on the international market of African cultural goods and services, we acknowledge, first, that conditions under which statistics were collected do not often make it possible to get a real picture of local financial flow. But, at the international level [even if there are emerging trends and figures - the most recent UNESCO report on flows related to cultural goods and services showed that sub-Saharan Africa represents only 0.3% of trade]. And second, the first battle at the level of marketing cultural goods and services is at the international level.

In the early 1990s, negotiations on the release of international trade under the GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) and the WTO gave rise to a heated debate on culture as a commodity. Uruguay Round discussions initiated in 1986, dealt with the expansion of exchange released (reserved at that time for the marketing of goods) for the marketing of services (GATS), which include intangible goods, notably cultural products.

From 1993, United States, supported by Japan, asked that films and audiovisual programmes be included in the list of products subjected to 100% free trade standards and therefore that all countries move away from quota systems [guidelines favouring national productions].

However, European countries, led by France strongly opposed the pure commodification of cultural goods and services. And the European Parliament adopted in 1993, a resolution to rally this principle of "cultural exception". According to a principle: cultural goods and services are factors of production based on a a market principle, but we cannot ignore the fact that they have a particular dimension insofar as they convey and construct messages and values which can reproduce or develop cultural identity and contribute to social cohesion.





Résumé des échanaes

Sur le continent africain, cependant, le débat porte moins sur les arguments de compétition économique et de libre-echange mais se focalise plus sur l'argument de la diversité culturelle, concept clé découlant de la problématique de l'exception culturelle. En outre, l'accent sera mis en Afrique sur le potentiel de la culture à participer au développement des économies des pays émergents. Il est primordial pour nos Etats de faire des choix qui seront la base des politiques culturelles.

« Lorsqu'on évoque consommation et nouveaux usages, on pense immédiatement à Internet. Avec Internet, il y a en effet une nouvelle forme de médiation culturelle. Cette forme permet à l'artiste d'aller directement vers le public et lui proposer son produit. Toutefois, avec Internet, il est difficile de protéger les produits culturels mis en ligne. De fait, il se pose un problème de propriété intellectuelle.

Ce qui peut tuer la créativité. Au Sénégal, le secteur culturel est en crise à cause d'Internet.»

Pr Saliou NDOUR Enseignant Université de Saint-Louis [Sénégal]

Les discussions, au cours de cette session, ont permis d'élaborer un corpus de recommandations. Les experts, en effet, pensent qu'il est important de se positionner en fonction de nos ressources : il faut prendre appui sur une expertise/une expérience réussie qui sera le moteur d'un projet. Ce qui suppose identifier et soutenir des marchés existants [physiques et virtuels] comme par exemple le marché des Musiques d'Afrique « Le Kolatier » (qui est déjà à sa 8ème édition] mais surtout accompagner ces évènements pour que l'impact économique/d'accès au marché soit intégré au projet. Ainsi, cette année, au MASA, une étude a été lancée à l'initiative de l'UE pour voir ce que ces opportunités au-delà de la dimension sociale et artistique ont comme impact en termes d'économie ou de commerce des biens et services culturels.

Par ailleurs il faut soutenir la « mobilité » des artistes locaux afin qu'ils participent à ses grands rendez-vous – biennales, foires internationales... - sur tous les continents, pour rompre avec notre incapacité à participer au marché mondial. Au niveau des politiques culturelles, ensuite, il convient de bien différencier la dimension patrimoniale de la dimension marchande. En proposant notamment des politiques qui encouragent la création et la créativité avec la production d'une offre connectée avec à la réalité sociale. Enfin les promoteurs doivent accorder une importance au développement du marché local.





Summary of discussions

Nevertheless, on the African continent, the debate is less about arguments of economic competition and free trade, but it focus more on cultural diversity. A key concept arising from the issue of cultural exception. Moreover, In Africa, the emphasis will be put on the potential of culture to participate in developping economies of emerging countries. It is essential for our States to make choices which will be the basis of cultural policies.

"In recalling consumption and new uses, the Internet immediately comes to mind. With the Internet, indeed there is a new form of cultural mediation. This form enables artist to move directly towards the audience to whom he proposes his product. However, it is not easy to protect cultural products uploaded on the Internet. The reason is that it raises intellectual property issue. This could kill creativity. In Senegal, the cultural sector is in crisis due to the Internet."

Recommendations were made at this Conference. In fact, experts think that it is important to position ourselves based on our resources: building on an expertise/successful experience which will be the driving force of a project. It is thus important to identify and sustain existing markets [physical and virtual] such as the African music Markets "Le Kolatier" [already in its 8th edition] but especially support these events to effectively integrate the economic impact/market access to the project. Consequently, this year, at the MASA, a study has been launched at the initiative of the EU to see what impact these opportunities, in addition to the social and artistic dimension, have in terms of economy or trade of cultural goods and services.

Pr Saliou NDOUR

Lecturer

University of Saint-Louis

[Senegal]

We also need to support local artist "mobility" for taking part in important events - that is international biennials, fairs... - on all continents, for breaking through our inability to participate in the global market. At the cultural policy level, then the heritage dimension must be differentiated from the market dimension. In particular, by proposing policies those encourage creation and creativity through the production of an offer connected with social reality. Furthermore, promoters must pay particular attention to the development of the local market.





Vendredi 29 avril 2016

Participants

Alioum Idrissou Enseignant - Université de Yaoundé I

Pr Angoua Ngue Annette Enseignante - Directrice IBA de Nkongsamba

Dr Asheri Kilo Conseiller Technique N°1 - MiNAC

Bikoko Anne Françoise Suivi indépendant du C2D

Babéni Léontine Directrice de l'Association Irondel [arts graphiques] **Chembifon Dibue Muna** Past Public Relation Officer S. T. Muna Fondation

Deffo Jérémie Laurent Centre culturel « Boulevard des Arts »

Djomo Yannick Société civile

Edjegue Thierry Journaliste [Ariane Tv] **Essomba Gérard** Acteur - réalisateur

Eyene Christine Curator

Imandi Victor Producteur de musique

Loumou Désiré Avocat au Barreau du Cameroun

Loumpet Germain Anthropologue

Manga Lionel Activiste culturel

Mbia Ambroise ITT

Dr Mpabe Bidjongo MiNCOMMERCE

Dr Mpoudi Ngole Evelyne MiNESEC

Mvondo Jules Cabinet WINWORLD

Nkotto Dimi Blaise MiNPMEESA

Nana Delphin Néo Opérateur culturel

Ndoh Michel Consultant en projets culturels

Ngalle Edimo Christophe Scénariste de bandes dessinées

Ngom Esther Conseil en propriété intellectuelle

Ngongang Ornella Comédienne

Nguele Gérard Producteur de cinéma [Tropic Films]

Obolo Pascale Fondatrice du magazine Afrikaada [France]

Owona Ntsama Joseph FPAE/Mosaïques

Pangop Alain Cyr Spécialiste en Ingénierie culturelle

Pr Tala Ibrahim Kashim Professor and Researcher cultural studies and Creative Industries

Tchakounte Alain Magazine SHOW

Wamba Martin MiNTOUL

Yatchokeu Luc Directeur du « Kolatier », le marché des musiques de Yaoundé

Yote Ebelle A.-Flore Cabinet WINWORLD

Modérateur: Dr Asheri Kilo/MiNAC





Participants

Alioum Idrissou Lecturer - University of Yaounde I

Pr Angoua Ngue Annette Lecturer - Director of IBA Nkongsamba

Dr Asheri Kilo Senior Technical Adviser - MINAC

Bikoko Anne Françoise Independent follow-up of C2D

Babéni Léontine Director of Association Irondel [graphic arts]

Chembifon Dibue Muna Former Public Relations Officer S. T. Muna Fondation

Deffo Jérémie Laurent «Boulevard des Arts" Cultural Centre

Djomo Yannick Civil Society

Edjegue Thierry Journalist [Ariane Tv] Essomba Gérard Actor - film director

Evene Christine Curator

Imandi Victor Music producer

Loumou Désiré Member of the Cameroun bar association

Loumpet Germain Anthropologist Manga Lionel Cultural activist

Mbia Ambroise ITT

Dr Mpabe Bidjongo MINCOMMERCE

Dr Mpoudi Ngole Evelyne MINESEC

Mvondo Jules Cabinet WINWORLD

Nkotto Dimi Blaise MINPMEESA

Nana Delphin Néo Cultural operator

Ndoh Michel Cultural project Consultant **Ngalle Edimo Christophe** Script writer of comic strips

Ngom Esther Consultancy in intellectual property

Ngongang Ornella Actress

Nguele Gérard Film producer [Tropic Films]

Obolo Pascale Founder of the Afrikaada Magazine (France)

Owona Ntsama Joseph FPAE/Mosaïques

Pangop Alain Cyr Cultural engineering Specialist

Pr Tala Ibrahim Kashim Professor and Researcher in cultural studies and Creative Industries

Tchakounte Alain SHOW Magazine

Wamba Martin MINTOUL

Yatchokeu Luc Director of "Kolatier", the Yaounde market of music

Yote Ebelle A.-Flore Cabinet WINWORLD

Moderator: Dr Asheri Kilo/MiNAC





Résumé des échanges

« Dans le DSCE, ni l'éducation, ni la culture ne sont considérées comme des piliers de l'émergence.» Mme MPOUDI NGOLE MiNESEC

« Le dessin d'animation est une filière à exploiter dans un pays où 60% de la population a moins de 25 ans. C'est un secteur d'avenir. Il faut relancer dans nos écoles, cette matière appelée le dessin. Il faut penser à une pépinière pour cette filière porteuse.» Lionel MANGA

Activiste culturel

 « Au Cameroun, l'artiste a tendance à se disperser.»
 Stéphane LECLERC
 Directeur de l'IFC à Yaoundé

09:00 - Session 3 : Opportunités et priorités

Discutant: Pr TALA Ibrahim KASHIM, Researcher cultural studies and Creative Industries – University of Buea

Le Cameroun connait à la fois une grande diversité en matière de disciplines artistiques et une pluralité appréciable d'évènements culturels qui, désormais, drainent des foules. A Foumban (Nguon), Kribi, Douala (Ngondo) etc. Cependant, le secteur de la culture ne participe pas pleinement au développement économique du pays. Il faut savoir/pouvoir mieux exploiter ces opportunités en terme de marché. Par exemple, en proposant, en marge des activités traditionnellement liées à un festival, des concerts ou des projections de films, pour occuper le public. Relever ce challenge n'est pas une chose simple car nos festivals se déroulent aujourd'hui comme ils ont commencé il y a des dizaines d'années. Ne laissant que très peu d'espace à l'innovation.

Les échanges ont principalement tourné autour de l'aspect idéologique de la politique culturelle. Pour déterminer les priorités, tout particulièrement. Il faudrait associer les sciences humaines aux arts visuels pour apporter des réponses adéquates à l'éducation des populations. Et utiliser pour cela les ressources que sont le roman [La saison de l'ombre de Léonora Miano, par exemple], le cinéma, la bande dessinée, la musique [les chants portent aussi la dimension mémorielle] etc.

Par ailleurs le tourisme culturel offre un gisement d'opportunités. Que le Cameroun peut exploiter à condition d'inventorier les sites de mémoire, de les aménager et d'aménager les voies d'accès, de former et sensibiliser les promoteurs touristiques ... la mémoire esclavagiste de la traite négrière doit être rapportée dans des musées





Summary of discussions

"In the GESP, neither education nor culture is treated as the linchpins of emergence."

Mrs. MPOUDI NGOLE MINESEC

"Cartoons represent an avenue to tap in a country with 60% of the population under the age of 25. It is a promising sector. Drawing must get back in our school curriculum. We should think of an incubator for this promising sector."

Lionel MANGA Cultural activist

"In Cameroon, the artist tends to follow many gods."

Stéphane LECLERC Director of IFC, Yaounde

09:00 - Session 3 : Opportunies and priorities

Dicussant: Pr TALA Ibrahim KASHIM, Researcher in cultural studies and Creative Industries – University of Buea

Cameroon great diversity in artistic disciplines and cultural events which now attract large crowds. In Foumban, for example, there is the Nguon, and in Kribi, and Douala, the Ngondo, etc. However, the cultural sector does not fully participate in the economic development of the country. There is a need to make good use of these market opportunities. An example would be the offering of concerts or film projection, on the sidelines of traditional activities, to entertain the public. This challenge is not easy to address since our festivals are organized today as they used to be organized decades ago with no room for innovation.

Discussions focused mainly on the ideological aspect of the cultural policy, especially to determine priorities. Social sciences should be associated to visual arts to provide appropriate responses to education of the people. In order to achieve this, we can use resources such as novels [for example, La saison de l'ombre by Leonora Miano], cinema, cartoon series, music [songs also revive the memory], etc.

Besides, cultural tourism offers a pool of opportunities that Cameroon can exploit if it takes stock of memorials, manage them and develop access roads thereto, train and raise awareness of tourism promoters ... the slave trade memorial should be found in museums.



E-mail: coordo.fpae@yahoo.fr www.fpae-cameroun.org



Cadrages

«I don't know what magic you expect the Ministry to continue to do with only 4 Billion. Those 4 Billion are to run every cultural aspects of our culture. It has only one billion to promote artists and their work. For this one billion, the Ministry receives every year over 10.000 requests. »

Dr Asheri KILO

Conseiller Technique N°1 MiNAC

« La stratégie doit être multisectorielle. Par exemple, pour se rendre à Bimbia, il faut des routes, des infrastructures etc. On a assez de créativité en termes de jeux vidéo. Bolloré a racheté un groupe nigérian pour faire des jeux vidéo. Il faut penser à des produits dérivés des évènements et structures culturels. C'est ce que font les autres. En Corée, il y a des musées sur à peu près tout.»

Esther NGOM

Conseil en propriété intellectuelle

11:00 - Session 4: Quelles mesures incitatives?

Quels financements?

Discutant : Pr Annette ANGOUA NGUEA, Chercheur – Directrice de l'IBA de Nkongsamba

Les fonds peuvent être trouvés dans le cadre de certains accords multilatéraux. Le premier et le plus important d'entre eux est relatif aux accords qui lient l'UE aux pays de la zone ACP (Zone Afrique-Caraïbes-Pacifique). Des ressources peuvent être mobilisées sur le plan sous-régional, afin de soutenir la naissance d'Industries culturelles et créatives. Toutefois, audelà du financement, il est indéniable que la qualité des produits est essentielle.

Discutant: Robert BENDENGUE, Administrateur culturel

La loi n°2003/013 du 22 décembre 2003 est venue renforcer le dispositif fiscal en vigueur en matière de mécénat et de parrainage. Car, selon le code général des impôts du Cameroun, les libéralités, les dons et subventions ne constituent pas des charges déductibles du résultat fiscal définitif.

Discutant : Blaise ETOA, Ingénieur culturel

La notion de financement privé de la culture fait référence, principalement, aux différents moyens employés par les entreprises privées pour apporter leur soutien aux organismes culturels, notamment par le biais du mécénat (dons) et des commandites d'organismes, d'événements ou d'œuvres, soit une contribution, sous forme d'argent ou de services, en échange de contrepartie de nature publicitaire, en vue de réaliser un revenu.

Préconisations

Renforcement des industries culturelles et créatives camerounaises

Objectif: Faire du développement des industries culturelles et créatives un moyen de favoriser la création d'emplois, la génération de revenus et la réduction de la pauvreté

- Fournir un soutien au travail créatif et faciliter les initiatives des entrepreneurs culturels camerounais.
- Développer les compétences du secteur public et privé en fournissant informations, expériences et expertises.
- Adopter des mesures incitatives pour favoriser le transfert des technologies appropriées aux industries culturelles et créatives.





Scope
"I don't know what magic you expect the Ministry to continue to do with only 4 Billion. Those 4 Billion are to run every cultural aspect of our culture. It has only one billion to promote artists and their work. For this one billion, the Ministry receives every year over 10.000 requests."

Dr. Asheri KILO

Technical Adviser

MINAC

"The strategy must be multi sectoral. Roads and infrastructures, etc, for example, are needed to get to Bimbia. We have enough creativity in terms of video games. Bolloré bought a Nigerian group to make video games. Think of products derived from cultural events and institutions. That is what others do. In Korea, there are museums on almost everything."

Esther NGOM

Intellectual property adviser

11am - Session 4: Which incentives? Which financing?

Discussant: Pr. Annette ANGOUA NGUEA, Researcher-Manager of IBA, Nkongsamba

Financing could be obtained from some multilateral agreements, in particular, agreements that bind the EU to the African, Caribbean, and Pacific Goup of States (ACP). Ressources could be mobilised at the subregional level, in order to support the establishment of cultural and creative industries. However, in addition to financing, it is obvious that the product be of good quality.

Discussant: Robert BENDENGUE, Cultural Administrator

Law No. 2003/13 of 22 December 2003 has come to strengthen the tax system in force in terms of patronage and sponsorship. As per the General Tax Code, acts of liberality, gifts, and subsidies shall not represent deductible expenses from final taxable results.

Discussant: Blaise ETOA, cultural Engineer

The concept of private financing of culture refers mainly to the different means used by private companies to support cultural organisations mainly through sponsorship (gifts) and organisations with sponsorship, events or works, or a contribution in the form of money or services in exchange for advertising in order to generate income.

Recommendations

Strengthening Cameroon cultural and creative industries

Goal: Develop cultural and creative industries to create jobs, generate income, and reduce poverty.

- Support creative work and facilitate initiatives of Cameroon cultural entrepreneurs.
- Develop skills of the public and private sector by providing information, experiences and expertise.
- Adopt incentives to promote the transfer of technologies adapted to cultural and creative industries.
- Encourage relationships between public and private enterprises and that of cultural and creative industries.





- Encourager les relations entre les entreprises publiques et privées et les entreprises culturelles et créatives.
- Développer un système de commerce équitable qui encourage et soutienne chaque secteur de la créativité, les opérateurs, les producteurs et les distributeurs.
- Adopter des droits de douane et des exemptions de taxes qui favorisent la teneur et la croissance des industries culturelles et créatives.
- Développer des primes à l'exportation sur les produits et services pour les industries culturelles et créatives, autant que sur la commercialisation et la promotion.

Développement des publics et des marchés

Objectif: Améliorer l'accès des publics aux produits et aux services créatifs camerounais.

- Adopter des mesures destinées à faciliter l'accès aux activités, biens et services culturels camerounais.
- Etudier et adopter des mesures juridiques et institutionnelles visant à soutenir l'organisation de l'économie culturelle et créative, y compris la circulation des produits, des artistes et des créateurs, la taxation, les méthodes de paiement, les restrictions de visa et de permis de travail.
- Identifier des débouchés commerciaux et fournir des informations récentes sur les opportunités de marché à un niveau national, régional et international.
- Créer un label « Fabriqué au Cameroun » pour les produits et services des industries culturelles et créatives.
- Soutenir les industries culturelles pour augmenter les capacités de production et améliorer la qualité, tout en préservant l'originalité esthétique des produits.
- Renforcer les actions promotionnelles pour faire de la publicité pour les valeurs des créateurs et des actifs culturels camerounais.
- Soutenir les actions qui font de l'utilisation des technologies de l'information et de l'informatique un moyen pour intensifier la production et la distribution de biens culturels camerounais sur le marché mondial.
- Mettre en place un programme pour la gestion du patrimoine culturel immatériel.
- Mettre toutes les informations existantes sur des sites Internet
- Développer le commerce électronique tout en veillant à défendre et protéger les droits.





- Develop a system of fair trade that encourages and supports each creativity sector, operators, producers and distributors.
- Adopt customs duties and tax exemptions for the survival and growth of cultural and creative industries.
- Develop incentives for export products and services for cultural and creative industries, and for marketing and promotion.

Public and Markets Development

Goal: Improve access of the public to Cameroon creative products and services.

- Adopt measures geared towards facilitating access to Cameroon cultural activities, goods and services.
- Establish and expand the presence of "cultural mediators" whose role of interface between the public and institutions will help facilitate projects and improve participation in cultural and artistic actions.
- Identify commercial openings and provide current information on market opportunities at the national, regional and international level.
- Create a "Made in Cameroon" label for products and services of cultural and creative industries.
- Support cultural industries to increase production capacities and improve on quality while preserving the aesthetic originality of products.
- Strengthen promotional actions to advertise values of creators and Cameroon cultural assets.
- Support actions that make the use of information technologies and computing a means to increase production and distribution of Cameroon cultural heritage on the world market.
- Set up a programme for the management of intangible cultural heritage.
- Put all existing information on websites
- Develop e-commerce and guarantee protection of rights.





Subventionnement et financement

Objectif: Soutenir les artistes avec des subventions et des financements appropriés.

- Mettre en place un mécanisme inspiré Fonds de Garantie des ICC (FGIC) créé en Afrique de l'Ouest par l'OIF et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC).
- Communiquer autour du compte d'affectation spécial et des critères pour en bénéficier
- Réduire taxes et impôts pour encourager et inciter les entreprises à faire du mécénat.
- Mettre en place un dispositif complet de subventions ou d'aides financières directes [aides sélectives, aides structurelles, ...] ainsi que des prix et des récompenses.
- Développer des instruments fiscaux directs.
- Mettre en œuvre des mécanismes de financement alternatifs notamment l'accès aux fonds des autres ministères et d'autres administrations, régionales ou locales.





Subsidies and financing

Goal: Support artists with subsidies and appropriate financing

- Set up a mechanism inspired from the ICC (FGIC) Guarantee Fund established in West Africa by OIF (International Organisation of La Francophonie) and the ECOWAS Bank for Investment and Development (EBID).
- Communicate on the special allocation account and the criteria for benefiting therefrom.
- Reduce taxes and charges to promote and encourage enterprises to conduct sponsorship.
- Set up a full system of subsidies or direct finanial aid (selective aid, structural aid...) as well as awards and compensation.
- Develop direct tax instruments.
- Set up mechanisms for alternative financing, notably access to funds from other Ministries and other regional or local administrations.





Atelier 4 Le cadre juridique

Session 1: L'état des lieux des droits

Session 2: Les insuffisances du cadre juridique: la protection des œuvres Session 3: Pour un statut des artistes et des professionnels de la culture ?

Session 4: Des instruments juridiques au service d'une politique culturelle





Breakout session 4: Legal Framework

Session 1: Current situation

Session 2: Shortcomings of the legal framework: protection of works

Session 3: Status for artists and cultural professionals?

Session 4: Legal instruments for a cultural policy





Question générale

Comment garantir l'attractivité de l'environnement des affaires culturelles et offrir des facilités par les textes tout en accordant une place à la protection des droits des artistes et à la sécurisation des œuvres?

Assurer une cohérence entre les options politiques [Directives de l'UA, de la CEEAC, actions du niveau central et des collectivités décentralisées] et les stratégies des opérateurs afin de favoriser la croissance et le développement des industries culturelles et

créatives au Cameroun.

Objectifs

Activer les dispositifs qui existent mais restent inexploités en matière de mécénat et pour augmenter la contribution des CTD au développement des activités culturelles

Quel cadre juridique faut-il élaborer pour permettre à des formules de type « Partenariat Public-Privé» de financer la construction des équipements culturels?

Questions à débattre

Faut-il mettre en place un service d'assistance juridique pour les

artistes et pour les opérateurs culturels au MiNAC?

Que faut-il faire pour instaurer des formules de type Label ou Appellation géographique, pour protéger notamment les œuvres

et les sites remarquables ?

Jeudi 28 avril 2016

Participants

Dr Christophe Seuna Enseignant

Robert Bendegue Inspecteur numéro 2 - MiNAC

Verlain Kuete Opérateur culturel

Mme Léontine Babéni Directrice de l'Association Hirondel [arts graphiques]

F. Blanche Ambani Ombouda Délégué Régional MiNAC de l'Ouest

Pr Joseph Fometeu Enseignant - Université de Ngaoundéré

Roland Bidias Délégué Régional MiNAC de l'Est

Armand Abanda Maye Délégué Régional MiNAC du Nord-Ouest Pierre André Edzoa Délégué Régional MiNAC de l'Extrême-Nord

Wakeu Fogaing Metteur en scène - comédien

Victor Imandi Producteur de musique

Pr Marie-Anne Ndongo Semengue Membre du Comité Scientifique du CERDOTOLA

Francois Nkeme Editeur

Christophe Ngalle Edimo Scénariste de BD

Hon. Abdou Koulagna Député

Esther Ngom Conseiller en propriété intellectuelle Noel Ambara Délégué Régional MiNAC du Sud

Abdoulaye Abdoul Oumaté OTHNI





General question

How to guarantee the attractiveness of cultural affairs environment and offer facilities through texts while considering the protection of the rights of artists and security

of works?

Ensure coherence between political options (Directives of the AU, ECCAS, and actions of the centralised and decentralised governments) and strategies of operators in order to promote growth and development of cultural and creative industries in Cameroon.

Goals

Implement provisions in force that are unexploited in terms of patronage and, increase the contributions of RLAs in the development of cultural activities.

Which legal framework needs to be developed to allow a "public/private partnership" to finance the construction of cultural equipment?

Should we set up a legal aid service for artists and cultural operators in MINAC?

Questions for discussion

What must be done to establish a label or a geographical appellation formula to protect works and outstanding sites?

Thursday, 28 April 2016

Participants

Abanda Maye North-West Regional delegate MiNAC, North West Region

Ambara Noel Regional Delegate MINAC, South Region

Atangana Abéga Rémi Director of Rencontres Audiovisuelles, Douala-RADO

Dr Atangana Balla Pascal MINMIDT

Babéni Léontine Director of Association Irondel [graphic arts]

Bendegue Robert 1st Assitant Inspector - MiNAC

Bidias Roland Regional Delegate MINAC, East Region

Chembifon Dibue Muna Past Public Relation Officer S. T. Muna Fondation

Dao Sanon Solange OAPI

Edjegue Thierry Journalist [Ariane Tv]

Fometeu Joseph Lecturer- University of Ngaoundere

Imandi Victor Music producer

Hon. Koulagna Abdou Member of Parliament

Kuete Verlain MEGA MEDIA

Lawal Teng'si Musician and cultural promoter

Mballa Elanga Edmond C2D culture Focal point

Dr Ndongo Côme-Didier Attaché/Prime Minister's Office

Pr Ndongo Semengue Marie-Anne Member of the Scientific committee of CERDOTOLA





Pascale Obolo Fondatrice du magazine Afrikaada [France]

Lawal Teng'si Musicien et promoteur culturel

Rémi Atangana Abéga Directeur des Rencontres Audiovisuelles de Douala -

RADO

Etienne Tieudem Délégué Régional MiNAC de l'Adamaoua

Pr Marcelin Vounda Editeur et critique littéraire

Solange Dao Sanon OAPI

Saidou MiNAC

Dr Pascal Atangana Balla Conseiller Technique - MINMINDT **Côme Didier Ndongo** Attaché / Services du Premier Ministre

Edmond Mballa Elanga Point focal C2D Culture

Chembifon Dibue Muna Past Public Relation Officer S. T. Muna Fondation

Thierry Edjegue Journaliste [Ariane Tv]

Modérateur: Dr Mathias Eric Owona Nguini/FPAE





Ngalle Edimo Christophe Cartoon writer

Ngom Esther Intellectual property adviser

Nkeme François Editor

Obolo Pascale Founder of Afrikaada Newspaper [France]

Ombouda Ambani F. Blanche Regional Delegate MINAC, West Region

Oumaté Abdoulaye Abdoul OTHNI

Saidou MINAC

Tieudem Etienne Regional Delegate MINAC, Adamawa Region

Pr Vounda Marcelin Editor/Literary critics

Moderator: Dr Mathias Eric Owona Nguini/FPAE





Cadrages

« Il est possible de sanctionner avec l'arsenal juridique actuel. Il est possible d'identifier des sites de piraterie avec le concours d'interpole. De même, on peut faire un constat d'huissier sur un site. Les acteurs du secteur culturel ne maîtrisent pas la loi. »

Esther NGOM

Conseil en propriété intellectuelle

« Il y a trop de confusion dans la loi portant sur les droits d'auteurs. Les comédiens touchent les droits d'auteurs ; la législation internationale des droits d'auteurs ne leur reconnaît pas cela. Ils sont des interprètes. »

WAKEU FOGAING

Metteur en scène – Comédien [Cie FEUGHAM]

« L'arsenal juridique actuel souffre des mécanismes d'application. »

Remi ATANGANA ABEGA

Directeur des Rencontres Audiovisuelles de Douala - RADO 14:00 - Session 1 : L'état des lieux des droits : l'arsenal juridique existant au Cameroun et son application

Discutant : Dr Paulette MVOMO ELA, Spécialiste du droit d'auteur - Université de Yaoundé II

Il existe une loi sur la publicité; il y a la possibilité pour les régies publicitaires de respecter la propriété intellectuelle. Le problème est celui de l'adaptation du droit d'auteur notamment de la loi du 19 décembre 2000 relative aux droits d'auteurs et droits voisins à l'évolution du temps. La révolution numérique n'a pas été prise en compte. Le droit protège-t-il en cas de piraterie ? Sur le plan international, des réflexions ont été faites. Avant, nous étions dans l'analogique mais de nos jours, il n'est pas possible de faire sans le numérique. Les divers constats d'infractions sur internet montrent que les droits des artistes ne sont pas protégés. Il faudrait l'intervention de tout l'appareil étatique voire de la communauté mondiale.





"It is possible to apply sanctions with the current laws. It is possible to identify piracy sites with the help of Interpol. It is also possible for a Bailiff to write a report based on findings from a website. Stakeholders of the cultural sector do not master the law"

Esther NGOM Intellectual Property Adviser

"There is too much confusion in the law on copyright. Actors receive copyrights; the international copyright law does not recognise this right. They are performing artists."

WAKEU FOGAING

Stage Director-Comedian [Cie FEUGHAM]

"The current law does not have an application mechanism."

Remi ATANGANA ABEGA

Director of Rencontres Audiovisuelles, **Douala -RADO**

2 pm - Session 1: The current legal situation: existing laws in Cameroon and their enforcement

Discussant: Dr. Paulette MVOMO ELA, Copyright specialist - University of Yaounde II, Soa

There is a law on advertisement; It is possible for Advertising companies to respect intellectual property. The problem is that the copyright law, notably the law of 19 December 2000 on copyrights and neighbouring rights does not evolve with time. Digital revolution was not considered. Does the law protect in case of piracy? Reflexions were made at the international level. Before, we were in the analog system but now, we cannot do without the digital system. The various offences on the Internet show that the rights of artists are not respected. The State and even the world community should intervene.





Cadrages

« Le problème ne peut se résoudre que de manière globale. L'arsenal juridique actuel connaît des manques criards au regard des mécanismes d'application. Il est difficile d'empêcher qu'une musique soit copiée une fois qu'elle est en ligne.» Robert BENDENGUE MiNAC

« Malheureusement, dans plusieurs pays africains, nous avons davantage pensé à la production, en oubliant la diffusion et la distribution. Le produit seul ne fait pas une industrie..»

Pr Annette ANGOUA NGUEA Directrice de l'IBA de Nkongsamba

« We cannot produce and also do market. We don't have marketers in Cameroon. Lack of Finances also the barrier. That is why we cannot be compared with Nigeria. We don't have equipments. It's a taboo for a productor or a director to enter in a ministry and shoot for movie.»

Une participante

16:00 - Session 2 : Les insuffisances du cadre juridique

Discutant: Dr Christophe SEUNA, Services du Premier Ministre

La loi a des problèmes d'application sur plusieurs points. Les magistrats qui sont au cœur du processus reconnaissent cela. Les dispositions sur la protection de saisie des œuvres, de contrefaçon. Le magistrat n'arrive pas à déterminer la procédure à appliquer. La loi n'a pas listé de manière claire la distinction entre droit d'auteur et droit voisin. Dans la pratique, les titulaires des droits d'auteurs n'ont pas des moyens pour exercer leurs droits. Le problème qui se pose est celui des sanctions qui ont une finalité collective.

Discutant: Dr Pascal ATANGANA BALLA, MINMINDT

La place de l'Internet doit constituer le centre de réflexion de la nouvelle manière de gérer le droit d'auteurs au Cameroun. A ce jour, le Cameroun n'a pas une industrie culturelle digne de ce nom. Concernant la musique, le théâtre, le cinéma, ... Nous n'en recensons que des boutiques de ventes de CD, VCD ou DVD. Les téléchargements des œuvres sont faits de manière anarchique, puisqu'aucune réglementation n'existe dans ce domaine au niveau national. C'est ce qui nous a amené à proposer une analyse comparative des statistiques de vente des œuvres entre France, au Royaume-Uni et au Cameroun. Ces deux premiers pays de l'Occident, suscités, ont su exploiter non seulement l'environnement juridique favorable à l'éclosion de l'Entreprise créative, mais surtout tirent judicieusement à leur profit les avantages et autres atouts liés au commerce électronique. En somme, le Cameroun doit s'adapter au temps et surtout implémenter l'économie du savoir dans la créativité. A ce titre, le Ministère de l'Industrie (Minmidt), sous l'impulsion du Ministre Ernest Ngwaboubou, a mis sur pied des instruments pour vulgariser la culture de la propriété intellectuelle dans notre pays, notamment : le Plan National de Développement de la Propriété Intellectuelle (PNDPI), la Politique Nationale de Propriété Intellectuelle (PNPI), la Stratégie Nationale de la Propriété Intellectuelle (SNPI), les mécanismes de lutte contre la contrefaçon (en deux volumes).

Au total, le Cameroun doit se doter d'un système sollicitant les intermédiaires du réseau, comprenant un volet répressif faisant figure de modèle en mettant sur pied une réglementation sur les «œuvres créatives et Internet», et prospecter vers des accords de lutte contre la contrefaçon et le piratage tel que l'ACAC, plus connu sous son acronyme anglais ACTA (Anti-Counterfeiting Trade Agreement), qui est un traité négocié notamment par l'Union européenne (qui a déjà commencé par inspirer certains pays africains) qui vise, en premier lieu, à lutter contre la prolifération et le commerce illicite de contrefaçons et son expression numérique qu'est le piratage des œuvres.





Scope

"The problem can be solved globally. There are shortcomings in the existing laws regarding implementation. It is difficult to prevent music from being copied once it's online."

Robert RENDENGUE

Robert BENDENGUE MINAC

"Unfortunately, in several African countries, we thought mostly of production and forget dissemination and distribution.

The product on its own does not make an industry."

Pr. Annette ANGOUÁ NGUEA Manager of IBA, Nkongsamba

"We cannot produce and also market. We don't have market agents in Cameroon. Lack of finance is also a barrier. That is why we cannot be compared with Nigeria. We don't have equipment. It's a taboo for a producer or a director to enter in a ministry and shoot a film."

A Participant

4 pm - Session 2 : Legal framework limitations

Discussant: Dr. Christophe SEUNA, Prime Minister's Office

The law is not applied on several points. Magistrates themselves acknowledge this fact especially provisions on the protection of attachment of works, and counterfeit. The magistrate is unable to determine the applicable procedure. The law does not clearly state the difference between copyright and neighbouring rights. In practice, copyright owners do not have the means of exercising their rights. The main problem is that of sanctions which result in collective sanctions.

Discussant: Dr. Pascal ATANGANA BALLA, MINMINDT

The place of the Internet should be at the centre of discussions on the new way to handle copyright in Cameroon. Till date, Cameroon does not have a worthy cultural industry. Concerning music, drama, cinema, only CD, VCD or DVD stores can be identified. Works are downloaded in a hapharzard since there is no national law on the activity. That is why we suggested a comparative analysis of statistics on the sale of works in France, the United Kingdom and in Cameroon. The two Western countries mentioned above succeeded in exploiting not only the legal-friendly environment for the development of the creative enterprise but especially in judiciously benefiting from the advantages therefrom and other e-commerce related assets. On the whole, Cameroon should adapt to the times and mostly implement the economy knowledge in creativty. As such, the Ministry of Industries (MINMIDT), under the leadership of Minister Ernest Ngwaboubou, has laid down instruments for the dissemination of the culture of intellectual property in our country, notably:

The National Intellectual Property Development Plan (NIPDP), the National Intellectual Property Policy (NIPP), The National Intellectual Property Strategy (NIPS), and mechanisms to fight against counterfeit (in two volumes).

In all, Cameroon should acquire a system of network intermediaries, comprising a repressive section to serve as a model by laying down regulations on "creative works and the Internet", and envisage agreements on the fight against counterfeit and piracy known by the acronym ACTA (Anti-Counterfeiting Trade Agreement), which is a treaty negotiated by the European Union (that has already started inspiring some African countries) that intend, first, to target the fight against the proliferation and illegal commerce of counterfeit products and piracy of its digital form.





Cadrages

Résumé des échanges

« La législation camerounaise ne fait pas la différence entre l'artiste de complément et l'artisteinterprète.»

Pr Paulette MVOMO ELA Enseignante – Université de Yaoundé II

« Les acteurs du secteur de la mode se questionnent sur leur statut réel : dans quelle catégorie peut-on les classer ? La création ou l'entreprenariat ? Ce sont des questions essentielles auxquelles il faudrait apporter des réponses, avant de parler d'un statut juridique.»

Yves EYA'A

Directeur du Centre des Créateurs de Mode du Cameroun Discutant: Dr Joseph FOMETEU, Enseignant – Université de Ngaoundéré Le cadre juridique actuel est perfectible. Le processus des réformes est en cours. Il y avait besoin d'évoluer mais pas d'urgence. La ratification des traités internationaux permettrait d'améliorer les industries culturelles. Le Sénégal est l'exemple type des sociétés de gestion d'encadrement des artistes. Il faut revisiter le dispositif de constatation des infractions. Dans plusieurs pays, on a maintenu des agents assermentés. On peut y penser dans la réforme en cours. L'industrie culturelle américaine n'a pas commencé avec ses propres moyens. Elle a été soutenue par des mesures incitatives. Il y a trop d'administrations impliquées dans la culture et les résultats

Discutant: Côme-Didier NDONGO, Services du Premier ministre

Une œuvre est créée pour être diffusée. Cependant, les droits attachés à cette diffusion doivent être protégés. En principe, lorsqu'un artiste diffuse sur les médias, il doit être payé mais le paradoxe au Cameroun. Il faut adapter l'action en contrefaçon à l'évolution technologique, procéder à un renouvellement au droit d'auteurs.

Les participants ont déploré la modicité du budget du Minac et l'absence d'une réelle volonté politique à respecter les dispositions prévues par la loi relativement à la lutte contre la contrefaçon. La révision de la loi de 2000 permettrait d'inverser la tendance. Car, sans la prise de conscience des infractions liées à la contrefaçon, piraterie issue de l'internet, l'industrie de l'art connaitra difficilement son essor. L'industrie de l'art, entendu comme un système qui comprend la formation, la production, la promotion et la distribution n'est voué à aucun développement. Les problèmes liés à l'assainissement imposent une révision de la loi. Ceci en raison des problèmes d'interférence, des problèmes de gouvernance, de la piraterie et de la faiblesse de l'audiovisuel. Au surplus, il faudrait donner des rudiments de droit aux artistes afin de leur permettre de mieux gérer leurs droits. L'articulation du régime juridique des droits d'auteurs aux régimes communautaires est une urgence. Finalement, tous les séminaristes reconnaissent que la loi 2000 constituait déjà une avancée, on peut cependant concevoir des appendices sur la loi relative aux droits d'auteurs.

Vendredi 29 avril 2016

Participants

Pr Marcelin Vounda Editeur et critique littéraire

Jacobin Yarro Tagoumthe Metteur en scène - comédien

Stéphane Leclerc Directeur de l'Institut Français à Yaoundé

ne sont pas perceptibles.

Edmond Mballa Elanga Point focal C2D Culture

Yves Eya'a Directeur du Centre des Créateurs de Mode du Cameroun

Espera Donouvossi Project manager - Mokolo Project [Lagos]

Francois Nkeme Editeur

Pr Joseph Fometeu Enseignant - Université de Ngaoundéré





Scope

Discussant: Dr. Joseph FOMETEU, Lecturer- Universty of Ngaoundere

Summary of discussions

The current legal framework can be amended. The reform process is on going. There was the need to evolve but no urgency. The ratification of international treaties could help enhance cultural industries. Senegal is a typical example of institutions of management and control of artists. We should amend the provisions for the establishment of offences. In many countries, sworn agents were maintained, and this could be included in the current reforms. The American cultural industry did not start with its own means. It was backed by incentives. Too many public authorities are involved in cultural matters and the results are not percieved.

"Cameroon law does not differentiate the artist of complement from the performing artist."

performing artist."

Pr. Paulette MVOMO ELA
Lecturer - University of
Yaounde II-Soa

"Stakeholders of the fashion design sector question their real status: In which category should they be classified? Creation of Entrepreneurship? These are essential questions that require answers before talking of a legislative status."

Yves EYA'A
Director of the Cameroon
fashion designers centre

Discussant: Côme-Didier NDONGO, Prime Minister's Office

A work is created to be dessiminated. However, rights attached to such dissemination should be protected. As a matter of principle, when an artist broadcasts on the media, he should be paid but that does not obtain in Cameroon. Actions against counterfeiting should be adapted to the evolution of technology and copyright, and interpreter rights should be renewed.

Participants deplored the small budget of MINAC and the absence of a real political willingness to respect provisions of the law on counterfeit. An amendment of the Law of 2000 will change the trend, for if we do not understand the offences on counterfeit and Internet piracy, the art industry will hardly boom. The art industry, understood as a system comprising training, production, promotion and distribution cannot develop. If the problem is to be addressed, then the law should be amended. This is due to problems of interference, governance, piracy and audio-visual weakness. In addition, we should provide artists with the rudiments of the law to help them manage their rights. The legal system of copyright should immediately be adapted to the community system. On the whole, all the participants were agreed that the Law of 2000 constituted a leap forward. Nevertheless, appendices may be added to the copyright law.

Friday, 29 April 2016

Participants

Abanda Maye Regional Delegate MiNAC, North West Region

Bidias Roland Regional Delegate MiNAC, East Region

Bodo Marie Yvonne Video games promoter

Chi Elizabeth Angu Film producer

Din Henri Manga Cultural operator

Donouvossi Espera Project manager - Mokolo Project [Lagos]

Etoundi Lazare Journalist [CRTV]

Edzoa Pierre André Regional Delegate MiNAC Far North Region





Chi Elizabeth Angu Film producer

Wakeu Nkeng Musi Producteur de films

Eric Kwegoue Opérateur culturel

Wakeu Fogaing Metteur en scène - comédien

Abdoulaye Abdoul Oumaté OTHNI

Nadia Nkwaya Consultante en projets culturels

Marie Yvonne Bodo Promoteur jeu vidéo

Serge Maboma Musicien et promoteur culturel

Pr Marie-Anne Ndongo Semengue Membre du Comité Scientifique du CERDOTOLA

Désiré Loumou Avocat Lazare Etoundi Journaliste Pascal Ndong Journaliste

Hans Mbong Directeur du Centre Culturel Camerounais

Roland Bidias Délégué Régional MiNAC de l'Est

Ngo Grace Ewang Délégué Régional MiNAC du Sud-Ouest
Armand Abanda Maye Délégué Régional MiNAC du Nord-Ouest
Pierre André Edzoa Délégué Régional MiNAC de l'Extrême-Nord

F. Blanche Ambani Ombouda Délégué Régional MiNAC de l'Ouest Parfait Olinga Bingonga Délégué Régional MiNAC du Nord

Etienne Tieudem Délégué Régional MiNAC de l'Adamaoua

Serge Pascal Oumarou Nguiaro Délégué Régional MiNAC du Centre

Modérateur: Dr Paulette Mvomo Ela/UY2





Eya'a Yves Director of Cameroon Fashion Designers Centre

Fometeu Joseph Lecturer – University of Ngaoundere

Kwegoue Eric Cultural operator

Loumou Désiré Member of the Cameroon Bar Association

Leclerc Stéphane Director of *Institut Français*, Yaounde

Maboma Serge Musician and cultural promoter

Malet Ma Njami mal Njam Director of Espace Africrea, Yaounde

Mballa Elanga Edmond Focal Point C2D Culture

Mbong Hans Directeur of Cameroon Cultural Centre **Mbuyamba Lupwishi** Observatory of cultural folklore in Africa

Nkeme François Editor

Dr Nkene Blaise 1st Assistant Technical Adviser - MINAC

Ndong Pascal Journalist [CRTV]

Pr Ndongo Semengue Marie-Anne Member of the Scientific Committee, CERDOTOLA

Ngo Grace Ewang Regional Delegate MINAC, South West Region

Nguiaro Serge Pascal Oumarou Regional Delegate MINAC, Centre Region

Nkwaya Nadia Researcher in creative economy

Olinga Bingonga Parfait Regional Delegate MINAC, North Region Ombouda Ambani F. Blanche Regional Delegate MINAC, West Region

Oumaté Abdoulaye Abdoul OTHNI

Dr Seuna Christophe Attaché/Prime Minister's Office

Tieudem Etienne Regional Delegate MINAC, Adamawa Region

Pr Vounda Marcelin Editor/book reviewer

Waa Nkeng Musi Filmmaker – CEO Mic Pictures

Wakeu Fogaing Compagnie Feugham

Yarro Tagoumthe Jacobin Stage director - Comedian

Moderator: Dr Paulette Mvomo Ela/UY2





Cadrages

Résumé des échanges

« Dans les démarches pour nos différents voyages, nous sommes souvent accueillis avec très peu d'enthousiasme par les administrations qui ont du mal à prendre le statut d'artiste comme une véritable profession. Sur ma carte d'identité, il est marqué « Comédien ». Un jour, un policier m'a demandé: «Comment pouvez-vous mettre profession: comédien sur votre CNI? Eh bien, faitesnous rire !».»

WAKEU FOGAING

Metteur en scène – Comédien

[Cie FEUGHAM]

« Chaque corporation peut se consulter pour la rédaction d'un statut de l'artiste. Dans des pays comme le Burkina Faso, cela a mis plusieurs années, mais au final, avec de l'acharnement, ils ont fini par établir un véritable statut de l'artiste et définir qui est artiste ou qui ne l'est pas. »

Abdoulaye OUMATE

OTHNI, Yaoundé

09:00 - Session 3 : Pour un statut des artistes et des professionnels de la culture ?

Discutant: Dr Christophe SEUNA, Services du Premier Ministre

Le Dr Christophe Seuna est revenu en grande partie sur l'impact efficient qu'un véritable statut de l'artiste pourrait jouer sur le développement socio-économique des acteurs du milieu culturel. Pour lui, la plupart des artistes ne sont pas des salariés et c'est pourquoi, il serait judicieux de penser à l'élaboration d'un régime de sécurité sociale de l'artiste. Il a recommandé la responsabilité des artistes, mais surtout l'autorégulation interne dans les différentes sociétés de gestion collective sur la base d'un code de déontologie, pour que les pouvoirs publics et les observateurs, par considération de cette discipline interne, accordent plus de crédit aux activités artistiques.

Discutant : Henri MANGA, Ancien Directeur Général de la CMC [Cameroon Music Corporation]

Pour cet intervenant, le statut juridique de l'artiste s'accompagne forcément de dispositions sociales, pour induire son plein épanouissement. D'entrée de jeu, l'essentiel de son propos s'est cantonné sur la création d'une mutuelle de solidarité et de santé pour les artistes. De quoi fournir aux professionnels du secteur des arts, une garantie certaine de leur bien-être, favorisant ainsi l'esprit de création.

Discutant: Dr Blaise NKENE, Conseiller technique N°2 - MINAC

L'intervenant a posé un constat clair : d'un point de vue juridique au Cameroun, en ce qui concerne le statut des artistes, il n'existe pas grand-chose, et les modalités de mise en œuvre d'un statut de l'artiste sont problématiques. S'appuyant sur la priorité de rédaction de textes bien précis pour l'établissement d'un statut de l'artiste, le Dr Blaise Nkene a souligné l'urgence de l'action des organismes de gestion collective. D'après lui, il serait important que ces derniers proposent un texte, afin d'orienter les recherches dans ce sens. Et bien sûr, qu'ils n'hésitent pas à se focaliser sur des exemples venus d'ailleurs qui marchent.

Les participants de cette session 3 sur le statut de l'artiste sont arrivés à la conclusion qu'au Cameroun, actuellement, il n'existe pas un cadre unique relatif aux statuts des artistes. Il existe pourtant un ensemble de textes qui se penchent sur divers aspects du statut de l'artiste, et leur diversité intensifie la difficulté d'élaboration d'un texte de base. Ils ont convenu du fait que la définition du métier d'artiste, mais aussi la définition de l'artiste en lui-même posent la problématique de mise en œuvre des différentes modalités liées à un statut juridique.

Il est donc prioritaire de définir réellement les critères d'un artiste, et des métiers d'artiste. Il est donc essentiel que les artistes se regroupent en différentes corporation (cinéma, théâtre, mode, arts plastiques...) pour ressortir les dits critères définissant l'artiste.





Scope

09:00 – Session 3: Is there need for a status for artists and cultural professionals?

Summary of discussions

"In the process of our various trips, we are often welcome without much enthusiasm by administrations that hardly consider the status of artists as a true profession. On my national identity card is written "actor". A police officer once asked me: "How can you put actor on your National Identity Card as a profession? Well then, make us laugh!" **WAKEU FOGĂING** Stage Director – Comedian [Cie FEUGHA

"Each corporation can consult together for the drafting of a status of artists. In countries like Burkina Faso, it took several years but in the end, with relentlessness, they ended up establishing a real status of the artist and defining who is an artist and who is not."

Abdoulaye OUMATE OTHNI, Yaoundé

Discussant: Dr. Christophe SEUNA, Prime Minister's Office

Dr. Christophe Seuna spoke largely on the efficient impact which a true status of artists could play on the socio-economic development of actors in the cultural field. For him, most artists are not employees and that is why it would be wise to lay down a social security system for artists. He recommended that artists be responsible but mostly internal self-regulation in the various collective management companies on the basis of a code of ethics. This would enable public authorities and observers give more credit to artistic activities in consideration for this internal discipline.

Discussant: Henri MANGA, Former General Manager of CMC [Cameroon Music Corporation]

For this speaker, the legal status of an artist should obviously be accompanied by social provisions to help him develop fully. From the onset, he limited his presentation to the creation of a solidarity and health credit union for artists in a bid to guarantee cultural professionals their wellbeing, and accordingly promote the artistic spirit.

Discussant: Dr. Blaise NKENE, 1st Assistant Technical Adviser - MINAC The Discussant made a clear observation: from a legal point of view in Cameroon, as regards the status of artists, there is not much and the implementation conditions are problematic. Relying on the priority of drafting specific instruments to lay down the status of artists, Dr. Blaise Nkene stressed the urgency of action of collective management bodies. According to him, it is important that such bodies submit a draft instrument so as to direct research in that light. And of course, they should not hesitate to focus on efficient

Participants of session 3 on the status of artists agreed that presently in Cameroon, there is no unique framework relating to the status of artists. However, there is a set of instruments that look into various aspects of the status of artists and their diversity increases the difficulty in developing a basic text.

examples from other places.

They agreed that the definition of the profession of artist, but also the definition of the artist himself hamper the fulfilment of the different conditions linked to a legal status.

It is therefore a priority to truly define the criteria of artist and related trades. It is equally important for artists to come together in different corporations (film, theatre, and fashion, plastic arts...) in order to bring out the said criteria which define an artist.





« Il est possible de répertorier les artistes grâce à un véritable statut juridique, mais seulement après avoir donné une définition claire de l'artiste. On pourrait ainsi les regrouper en différents niveaux : professionnels, semi-professionnels et amateurs. »

Malet Ma NJAMI MAL NJAM

Directeur de l'espace AFRICREA à Yaoundé Ces pistes, si elles étaient clarifiées, œuvreraient à la facilitation de la mise sur pied d'une organisation de manière interne, pour ensuite établir un statut, et enfin se consacrer à déterminer un régime de sécurité sociale, d'assurance de santé, de reconnaissance de l'artiste, quel que soit son domaine.





"It is possible to list all artists through a real legal status, but only after providing a clear definition of an artist. They could then be put together under different categories: professional, semi-professional and amateurs."

Malet Ma NJAMI MAL NJAM Director of Espace AFRICREA, Yaounde

09:00 – Session 3: Is there need for a status for artists and cultural professionals?

Discussant: Dr. Christophe SEUNA, Prime Minister's Office

Dr. Christophe Seuna spoke largely on the efficient impact which a true status of artists could play on the socio-economic development of actors in the cultural field. For him, most artists are not employees and that is why it would be wise to lay down a social security system for artists. He recommended that artists be responsible but mostly internal self-regulation in the various collective management companies on the basis of a code of ethics. This would enable public authorities and observers give more credit to artistic activities in consideration for this internal discipline.

Discussant: Henri MANGA, Former General Manager of CMC [Cameroon Music Corporation]

For this speaker, the legal status of an artist should obviously be accompanied by social provisions to help him develop fully. From the onset, he limited his presentation to the creation of a solidarity and health credit union for artists in a bid to guarantee cultural professionals their wellbeing, and accordingly promote the artistic spirit.

Discussant: Dr. Blaise NKENE, 1st Assistant Technical Adviser - MINAC The Discussant made a clear observation: from a legal point of view in Cameroon, as regards the status of artists, there is not much and the implementation conditions are problematic. Relying on the priority of drafting specific instruments to lay down the status of

the priority of drafting specific instruments to lay down the status of artists, Dr. Blaise Nkene stressed the urgency of action of collective management bodies. According to him, it is important that such bodies submit a draft instrument so as to direct research in that light. And of course, they should not hesitate to focus on efficient examples from other places.

Participants of session 3 on the status of artists agreed that presently in Cameroon, there is no unique framework relating to the status of artists. However, there is a set of instruments that look into various aspects of the status of artists and their diversity increases the difficulty in developing a basic text.

They agreed that the definition of the profession of artist, but also the definition of the artist himself hamper the fulfilment of the different conditions linked to a legal status.

It is therefore a priority to truly define the criteria of artist and related trades. It is equally important for artists to come together in different corporations (film, theatre, and fashion, plastic arts...) in order to bring out the said criteria which define an artist.

Should these avenues be clarified, it would be easy to set up an internal organization, establish a status and devote ourselves to finding a social security system, health insurance, artist recognition in all fields.





Cadrages

Résumé des échanges

« Nous avons commencé à faire des plaidoyers pour revoir le budget de la culture. C'est le dernier remaniement ministériel qui est venu bloquer cette initiative. Je crois qu'en 2017, les choses vont s'accélérer.»

Hon. Abdou KOULAGNA Député

« Les instruments nationaux n'ont d'applicabilité qu'à l'intérieur de nos frontières. L'Umoa a une politique culturelle que le Cameroun gagnerait à imiter.» Mme DAO OAPI

« Il faut un projet de loi sur la culture, un cadre de référence définissant les droits et les devoirs de chaque intervenant.»
Malet Ma NJAMI MAL NJAM Directeur de l'espace
AFRICREA à Yaoundé

11:00 - Session 4 : Des instruments juridiques au service d'une politique culturelle

Discutant : Pr Lupwishi MBUYAMBA, Secrétaire Exécutif de l'OCPA L'intervenant a reconnu l'existence d'un certain nombre de textes se rapportant à l'économie créative. Il a notamment évoqué la Charte sur la reconnaissance culturelle de l'Union africaine. Il en existe deux en réalité. La première a été créée après la grande conférence sur les politiques culturelles africaines en 1975, et la deuxième en 1976 à l'Île Maurice. Les Etats qui se sont réunis pour l'établissement de ces textes ont reconnu la nécessité de les adapter à l'environnement actuel, les préoccupations comme celles des nouvelles technologies s'étant rajoutées entre-temps. Il a cité également un document adopté et signé par une trentaine de pays sur 54, établi par une Assemblée spéciale des chefs d'Etat à Khartoum, en janvier 2006. Seuls huit pays l'ont ratifié. Des textes comme celui de l'Unesco, engage notamment la création de des politiques culturelles locales, avec la contribution des populations locales et des communes.

Discutant : Me Désiré LOMOU, Avocat au Barreau du Cameroun

Pour lui, les entreprises culturelles n'ont pas véritablement de cadre législatif particulier. L'acte uniforme sur les sociétés et les documents d'intérêt économique est le socle sur lequel on s'appuie pour construire une entreprise. La loi de 90 sur la liberté de communication est empruntée par les professionnels de la culture pour s'établir en associations culturelles. Mais ces associations sont peu lucratives. La Loi de 2013 sur les incitations à l'investissement privé comporte pourtant des flexibilités, des avantages, des appuis, bien que ne concerne pas réellement les entreprises culturelles. Il cite également la Loi 2003 sur le mécénat et le parrainage, ainsi que ses avantages en termes d'exonération fiscale. L'intervenant a attiré l'attention sur un outil non formel tiré de la convention 2005 de l'Unesco qui pourrait tout de même accompagner l'établissement du statut de l'artiste.

Il existe une palette d'instruments que le droit offre pour mettre en place une politique culturelle à examiner. Il est donc possible, en se basant sur des textes comme la Convention 2005 de l'Unesco, d'établir une politique culturelle pour le développement. Cette convention de l'Unesco et son chapitre important sur les questions de politique de développement culturel local demande une implication des mairies et des collectivités décentralisées. Les mairies sont essentielles pour définir des politiques culturelles. La décentralisation a son rôle à jouer dans l'économie créative.

Il a été établi que les entreprises culturelles n'ont pas un cadre réglementaire et législatif, mais que bon nombre d'entreprises créatives opèrent sous le nom d'associations. Cependant, que ce soit au Cameroun ou dans d'autres pays d'Afrique,

les participants ont reconnu que malgré la diversité des textes, les problèmes de ratification desdits textes se posent encore, freinant l'établissement de critères définitifs d'une entreprise culturelle. Il est donc crucial que les acteurs de la culture collaborent, comme ils le font déjà sur nombre d'initiatives privées, pour mettre en place différents projets de développement culturel.





Scope

Summary of discussions

"We started advocacy to amend our budget for culture. It is the last Cabinet reshuffle that blocked the initiative. I believe things will speed up in 2017."

Hon. Abdou KOULAGNA Parliamentarian

"The national instruments are applicable only within our borders. UEMOA has a cultural policy which Cameroon could gain from."

Mrs. DAO
OAPI

"We need a draft law on culture, a reference framework defining the rights and obligations of each participant."

Malet Ma NJAMI MAL NJAM Director of espace AFRICREA, Yaounde

11am - Session 4: Legal tools for a cultural policy

Discussant: Pr. Lupwishi MBUYAMBA, OCPA Executive Secretary

The speaker acknowledged the existence of certain instruments on creative economy. He particularly referred to the AU's Cultural Charter for Africa. In fact, There are two Charters. The first was established after the major conference on African cultural policies in 1975, and the second in 1976 in Mauritius Island. The States that came together to lay down these instruments acknowledged the need to adapt them to the current environment, with concerns such as those of new technologies coming up in the mean time. He equally referred to a document that was adopted and signed by some 30 of the 54 countries, established by a special assembly of Heads of State in Khartoum in January 2006. It was ratified by 8 countries only. Instruments like that of UNESCO provide for the designing of local cultural policies with the contribution of the local population and communities.

Discussant: Barrister Désiré LOMOU, Member of the Cameroon Bar Association

For him, cultural enterprises do not really have a specific legislative framework. The uniform act on businesses and documents of economic interest are the base on which we rely to build an enterprise. The 1990 Law on freedom of communication is used by cultural professionals to establish themselves into cultural associations. However, these associations are not very lucrative. The Law of 2013 on incentives to private investment is flexible, has advantages and provides for assistance although it does not really concern cultural enterprises. He further referred to the 2003 Law on patronage and sponsorship, and its advantages in terms of tax exemption. He recalled an informal tool taken from the 2005 UNESCO Convention which could equally help draw up the status of artists.

There is a range of instruments that may be used to design a cultural policy. Therefore, based on instruments like the 2005 UNESCO Convention, it is possible to design a cultural policy for development. The UNESCO Convention and its important chapter on local cultural development policies require the involvement of councils and regional authorities. Councils are essential in developing cultural policies. Also, decentralization has a role to play in economic creativity.

It was agreed that cultural enterprises do not have a regulatory and legislative framework although a good number of creative enterprises operate in the name of associations. Meanwhile, be it in Cameroon or in other African countries, participants admitted that despite the diversity of instruments, there are still problems of ratification of the said instruments, thereby slowing down the establishment of full criteria for a cultural enterprise. It is, therefore, crucial that cultural stakeholders collaborate as they are already doing on many private initiatives to set up different cultural development projects.





Préconisations

Les droits et le statut de l'artiste

Objectif: Améliorer le statut des créateurs et des artistes

- Mettre en place un système cohérent clarifiant le statut des titulaires du droit d'auteurs et ceux des droits voisins.
- Ratifier les traités internationaux qui permettent d'améliorer la situation des artistes et des industries culturelles
- Améliorer et renforcer les schémas de protection sociale existant en vue de les étendre aux artistes et créateurs et leur famille, qui en sont actuellement exclus.

Le régime de propriété intellectuelle: copyright et droits voisins

Objectif: Adopter une législation appropriée et des mesures pour protéger les droits de la propriété intellectuelle et les labels des produits et services culturels et créatifs.

- Accentuer les sanctions sur la piraterie et la contrefaçon.
- S'arrimer aux instruments MINMINDT pour vulgariser la culture de la propriété intellectuelle, à travers le PNOP.
- Explorer de nouveaux modèles économiques, plus souples, d'exploitation des œuvres (licences creative commons, open access, etc)
- Créer un cadre d'échange avec les acteurs judiciaires pour combattre le « tout gratuit » entré dans les mœurs.
- Mettre en place un dispositif de marquage des œuvres et l'instauration de la signature électronique.
- Faciliter la gestion de la perception des droits en dispensant la preuve de la qualité de membres de certains ayant-droits.
- Instituer une présomption des cessions des droits des artistes interprètes de l'audiovisuel au profit des producteurs. L'exemple du Sénégal séduit dans ce sens.
- Mettre en place une réglementation sur l'organisation des spectacles au Cameroun.





Recommendations

Rights and status of an artist

Goal: Improve on the status of creators and artists

- Establish a coherent system clarifying the status of copyright holders and holders of neighbouring rights.
- Ratify international treaties that will help improve the situation of artists and cultural industries
- Improve on and consolidate the existing social protection schemes with a view to extending them to artists and creators as well as their families, who are presently excluded from it.

Intellectual property regime: copyright and neighbouring rights

Goal: adopt a relevant laws and measures to protect intellectual property rights and the label of cultural and creative products and services.

- Increase sanctions on piracy and counterfeiting
- Align with MINMIDT instruments for dissemination of intellectual property culture through PNOP
- Explore new, more flexible economic models, of exploitation of works (common creative licenses, open access, etc.)
- Create an exchange framework with judicial stakeholders to combat "everything free" which has become part of our manners
- set up a mechanism to mark works and introduce electronic signing
- Facilitate management of fee collection by exempting proof of membership of some right-holders.
- Establish a presumption of transfer of rights of audiovisual performers to producers. Senegal's example is very interesting in that light.
- Set up a regulation on organization of events in Cameroon.





Le cadre d'échange tripartite

Objectif: Instaurer un dispositif de concertation qui réunirait le MiNAC, les professionnels de la culture et les institutions concernées.

- Mettre en place un comité de suivi pour que les résolutions des Assises soient concrétisées.
- Plaider auprès des parlementaires pour la défense des intérêts des artistes et des entrepreneurs de la culture
- Disposer d'un agenda pour avoir toute la visibilité nécessaire pour la conduite du plan d'action.





Tripartite exchange framework

Goal: introduce a consultation mechanism that would bring together MINAC, cultural professionals and institutions involved.

- Set up a follow-up committee to ensure that resolutions taken during meetings are implemeted.
- Lobby parliamentarians to defend the interests of artists and entrepreneurs of culture.
- Have a visibility agenda needed to implement the plan of action.



E-mail: coordo.fpae@yahoo.fr www.fpae-cameroun.org



Contributions écrites

En version numérique

- Pr Annette **Angoua Nguea** Problématique de la qualité des œuvres et leur financement
- Dr Atangana Balla Les industries culturelles et créatives. Cas de la France, du Royaume-Uni et du Cameroun
- Jean-Eudes Biem propositions du CERDOTOLA
- DRAC/Ouest, Avril 2016, « Offres artistiques et culturelles de la région de l'Ouest par départements »
- Blaise Etoa, Le financement privé des entreprises culturelles et industries créatives par le sponsoring et le mécénat
- Blaise **Etoa** Les marchés des « produits » culturels
- Pr Joseph Fometeu Insuffisances du cadre juridique
- Léonard Logmo I de Semnjock Des infrastructures culturelles en quantité et de qualité
- Gérard Désiré Nguélé Industries culturelles et entreprises créatives. Financements et mesures incitatives
- Pr Tala Ibrahim Kashim Arts, culture and economic development. The case of Cameroon
- Wakeu Fogaing Mon expérience à partir de la compagnie Feugham et son fonctionnement
- Luc Yatchokeu Dix points utiles pour une meilleure contribution du MINAC à l'émergence horizon 2035
- Luc Yatchokeu Lieux de création, lieux de production, lieux de diffusion
- Jacobin Yarro Sur les entreprises culturelles et les industries créatives au Cameroun

En version papier

M. François NKEME, Editeur

Mme Elise MBALLA MEKA, Maire d'Akom II / Directice du festival « Abok i ngoma »

M. Charles KAMDEM, Directeur du CLAC, Yaoundé - Mimboman

M. Henri MANGA, Ancien Directeur Général de la CMC [Cameroon Music Corporation]

M. Ambroise MBIA, ITT/UNESCO

M. Zachée H. BIYO, Bureau de Mise à Niveau des entreprises [BMN]

M. Malet Ma NJAMI MAL NJAM

Cartographie des lieux créatifs déposée par les Délégués Régionaux des Arts et de la Culture de L'Ouest, Est, Extrême-Nord, Adamaoua, du Centre, Nord-Ouest.





Written contributions

Digital version

- Pr Annette Angoua Nguea Problématique de la qualité des œuvres et leur financement
- Dr Atangana Balla Les industries culturelles et créatives. Cas de la France, du Royaume-Uni et du Cameroun
- Jean-Eudes Biem propositions du CERDOTOLA
- DRAC/Ouest, Avril 2016, « Offres artistiques et culturelles de la région de l'Ouest par départements »
- Blaise Etoa, Le financement privé des entreprises culturelles et industries créatives par le sponsoring et le mécénat
- Blaise Etoa Les marchés des « produits » culturels
- Pr Joseph Fometeu Insuffisances du cadre juridique qualité
- Léonard Logmo I de Semnjock Des infrastructures culturelles en quantité et de qualité
- Oumarou Mana Madi Cartographie des Lieux pour l'art et la culture
- Gérard Désiré Nguélé Industries culturelles et entreprises créatives. Financements et mesures incitatives
- Pr Tala Ibrahim Kashim Arts, culture and economic development. The case of Cameroon
- Wakeu Fogaing Mon expérience à partir de la compagnie Feugham et son fonctionnement
- Luc Yatchokeu Dix points utiles pour une meilleure contribution du MINAC à l'émergence horizon 2035
- Luc Yatchokeu Lieux de création, lieux de production, lieux de diffusion
- Jacobin Yarro Sur les entreprises culturelles et les industries créatives au Cameroun

Paper version

Mapping of creative places introduces by Arts and culture Regional delegates for West, East, Farnorth, Adamawa, Centre en North-west regions.





Bibliographie indicative

CEEAC, «Traité instituant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale»

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE, Septembre 2015, « AGENDA 2063 - L'Afrique que nous voulons. Cadre stratégique commun pour une croissance inclusive et un développement durable - PREMIER PLAN DÉCENNAL DE MISE EN OEUVRE 2014-2023».

Décret N° 2012-3052 du 09 octobre 2012 fixant les modalités d'application de certaines dispositions de la loi n°2003-013 du 22 décembre 2003 relative au Mécénat et au Parrainage

EY France, Novembre 2013, « 1er panorama des industries culturelles et créatives - Au cœur du rayonnement et de la compétitivité de la France ».

Jeretic, P., Héau, L. et Cissé, L., Janvier 2008, «L'Economie de la Culture au Mali - Mission d'étude de faisabilité pour un programme d'appui de la CE au secteur de la Culture au Mali dans le cadre du 10ème FED. Rapport Final »

Mensah, Ayoko, 2010, « Culture et développement : le colloque de Gérone pose de nouveaux jalons»

See more at:

http://www.africultures.com/php/?nav=article&no=9537#sthash.vblSzha7.dpuf

http://ww.africultures.com/php/?nav=article&no=9537

OIF - Profil culturel des pays du sud membres de la Francophonie. Un aperçu de trois pays de la CEMAC - Cameroun, Congo-Brazzaville, Gabon

Recueil des textes juridiques du Ministère des Arts et de la Culture du Cameroun

Sissoko, Cheick Oumar, Février 2007, « La contribution des industries culturelles au développement des pays du Sud ».

Toguo, Barthélémy, « Marché de l'art contemporain africain : lacunes et perspectives d'avenir » OMPI – Conférence de Dakar, 3-5 novembre 2015.

http://www.wipo.int/edocs/mdocs/africa/fr/ompi_pi_dak_15/ompi_pi_dak_15_cluster_ii_3.pdf

UNESCO, « Consultation régionale sur les industries culturelles en Afrique. Cotonou, 5-8 septembre 2000. RAPPORT FINAL ».





Indicative bibliography

CEEAC, « Traité instituant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale »

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE, Septembre 2015, « AGENDA 2063 - L'Afrique que nous voulons. Cadre stratégique commun pour une croissance inclusive et un développement durable - PREMIER PLAN DÉCENNAL DE MISE EN OEUVRE 2014-2023».

Décret N° 2012-3052 du 09 octobre 2012 fixant les modalités d'application de certaines dispositions de la loi n°2003-013 du 22 décembre 2003 relative au Mécénat et au Parrainage

EY France, Novembre 2013, « 1er panorama des industries culturelles et créatives - Au cœur du rayonnement et de la compétitivité de la France ».

Jeretic, P., Héau, L. et Cissé, L., Janvier 2008, « L'Economie de la Culture au Mali - Mission d'étude de faisabilité pour un programme d'appui de la CE au secteur de la Culture au Mali dans le cadre du 10ème FED. Rapport Final »

Mensah, Ayoko, 2010, « Culture et développement : le colloque de Gérone pose de nouveaux jalons»

See more at:

http://www.africultures.com/php/?nav=article&no=9537#sthash.vblSzha7.dpuf

http://ww.africultures.com/php/?nav=article&no=9537

OIF - Profil culturel des pays du sud membres de la Francophonie. Un aperçu de trois pays de la CEMAC - Cameroun, Congo-Brazzaville, Gabon

Recueil des textes juridiques du Ministère des Arts et de la Culture du Cameroun

Sissoko, Cheick Oumar, Février 2007, « La contribution des industries culturelles au développement des pays du Sud ».

Toguo, Barthélémy, « Marché de l'art contemporain africain : lacunes et perspectives d'avenir » OMPI – Conférence de Dakar, 3-5 novembre 2015.

http://www.wipo.int/edocs/mdocs/africa/fr/ompi_pi_dak_15/ompi_pi_dak_15_cluster_ii_3.pdf

UNESCO, « Consultation régionale sur les industries culturelles en Afrique. Cotonou, 5-8 septembre 2000. RAPPORT FINAL ».



E-mail: coordo.fpae@yahoo.fr www.fpae-cameroun.org



Contacts

Fondation Paul ANGO ELA de géopolitique en Afrique Centrale Paul ANGO ELA Foundation of geopolitics in Central Africa Hippodrome 900, avenue Winston Churchill BP 164 Yaoundé - Cameroun









© Crédit photographique/photo credit : Romain Courtemanche, 2015.







